

LE LOIR-ET-CHER À DÉCOUPER

Intercommunalité et découpages territoriaux

OCTOBRE 2020

Les études de l'Observatoire n° 95



Le travail méticuleux réalisé par l'Observatoire fait du « Loir-et-Cher à découper » un outil incontournable pour appréhender le fonctionnement territorial à l'échelle du département.

Nicolas Perruchot

Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher



« Le Loir-et-Cher à découper » est un référentiel cartographique indispensable à tous les élus municipaux et communautaires, pour une meilleure connaissance de leur territoire, au service de leurs missions et de l'action publique.

Catherine Lhéritier

Présidente de l'Association des maires de Loir-et-Cher

Qui ne s'est pas, un jour, interrogé sur les contours, les interdépendances, voire la pertinence, des nombreux périmètres qui quadrillent le Loir-et-Cher ? D'origines très diverses, ils reflètent l'histoire et la vitalité de nos territoires ; ils dessinent aussi des espaces de solidarités modelés par des habitudes de coopération au quotidien. Le Loir-et-Cher à découper en fait l'inventaire.

Alors que le cadre posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a profondément modifié l'architecture intercommunale, il m'a semblé important de mettre à votre disposition une nouvelle édition de cet atlas quelque peu insolite.

Je souhaite que cet outil enrichisse la connaissance et la compréhension, par tous les acteurs, de la nouvelle géographie territoriale du département.

Il sera actualisé très régulièrement dans sa version numérique, consultable sur www.pilote41.fr.

Jean-Luc BROUTIN

Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires

Sommaire

Index	Syndicats mixtes à vocation sportive ou éducativeCarte 20 Syndicat mixte ouvert (SMO) Val de Loire Numérique .Carte 21	Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)Carte 46
Les communes du Loir-et-Cher	2-5 - Autres regroupements intercommunaux	3-3 - Quartiers urbains
Les communes du Lon et onei	Centres intercommunaux d'action sociale (CIAS)Carte 22	Géographie de la politique de la villeCarte 47
4 DÉCAMBACIC ADMINISTRATICS ÉLECTADAMY MIS DÉMACRA		Territoires zéro chômeurs de longue duréeCarte 48
1 - DÉCOUPAGES ADMINISTRATIFS, ÉLECTORAUX, VIE DÉMOCRA- TIQUE	3 - AUTRES DÉCOUPAGES	3-4 - Aides aux territoires, aux entreprises
Communes nouvelles, communes déléguéesCarte 1	3-1 - Découpages initiés par les services publics	ou aux professionnels
Communes, cantons, arrondissements		Zone franche urbaine-territoire entrepreneur
Découpage cantonal de Blois	Brigades et compagnies de gendarmerie et Commissariats de police	(ZFU-TE)Carte 49
Circonscriptions pour les élections législativesCarte 4	Groupements et centres de secours	Contrats de ruralité et opérations de revitalisation
enconstruction pour les discussions regionautres minimisentes .	Centres des Finances publiques	des territoires - actions cœur de ville
2 - DÉCOUPAGES INTERCOMMUNAUX	Compétences territoriales des services fiscaux	Zones de revitalisation rurale (ZRR)
•	et fonciersCarte 26	Groupes d'Action Locale (GAL)
2-1 - Établissements à fiscalité propre et syndicats de Pays	Secteurs territoriaux de la Direction Départementale	Aides à finalité régionale (AFR)Carte 54
Communautés de communes et d'agglomérationCarte 5	des TerritoiresCarte 27	Zonage des professionnels de santé libéraux
Syndicats de Pays et de Pôle d'Équilibre Territorial	Divisions et agences routières du Conseil départemental de Loir-et-CherCarte 28	Zonages spécifiques par profession de santé
et Rural (PETR)Carte 6	Les codes postaux	
2-2 - Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU)	Circonscriptions de l'enseignement du premier degré Carte 30	3-5 - Territoires supports d'études ou d'interventions
Syndicats d'adduction d'eau potable	Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) Carte 31	particulières
et d'assainissementCarte 7	Secteurs de recrutement des collèges publicsCarte 32	Zones d'emploiCarte 57
Syndicats à vocation environnementaleCarte 8	Districts d'affectation dans un lycée public	Unités urbainesCarte 58
Syndicats à vocation scolaireCarte 9	Sections d'inspection du travail	Aires d'attraction des villesCarte 59
Syndicat de collègeCarte 10	Agences Pôle emploi	Bassins de vieCarte 60
Syndicat à vocation sportiveCarte 11		Bassins de vie du SRADDETCarte 61
Syndicats à vocation touristique et de loisirsCarte 12	3-2 - Autres services sociaux ou de santé	Petites régions agricolesCarte 62
Syndicats de gestion de service public	Relais des assistants maternels (RAM)Carte 36	Groupements de développement AgricoleCarte 63
ou d'équipementCarte 13	Maisons Départementales de Cohésion Sociale	Territoires d'organisation de l'ADTCarte 64
2-3 - Syndicats Intercommunaux à VOcation Multiple (SIVOM)	(MDCS) du Conseil départementalCarte 37	Contrats de bassin versantCarte 65
Syndicats Intercommunaux à VOcation Multiple	Territoire d'intervention de la CARSATCarte 38	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SIVOM)Carte 14	Secteurs d'intervention des conseillers	(SAGE)Cartes 66
2-4 - Syndicats mixtes	en protection sociale de la MSACarte 39	3-6 - Territoires labellisés, espaces protégés
Syndicats mixtes de Schéma de COhérence Territoriale	Secteurs d'intervention des travailleurs sociaux de la MSACarte 40	Appellations contrôlées AOC - AOPCartes 67
(SCOT)Carte 15	Périmètres d'intervention des Missions LocalesCarte 41	Le Val-de-Loire Patrimoine mondial UNESCOCarte 68
Syndicats mixtes d'Adduction d'Eau Potable (AEP)Carte 16	Services de soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)Carte 42	Périmètre arrêté de la Sologne
Syndicats mixtes de déchetsCartes 17	Relais territoriaux Vivre autonome 41	Protection du domaine national de ChambordCarte 70
Syndicats mixtes de rivières	Territoires MAIA - MAILLAGE 41Carte 44	Opération Grand Site pour le domaine de Chambord .Carte 71
Syndicats mixtes à vocation scolaireCarte 19	Équipes mobiles Alzheimer	Ville ou pays d'art ou d'histoireCarte 72

A
Action coeur de ville
В
Bassins de vie
C
Cantons
D
Déchets ménagers
E
Eau

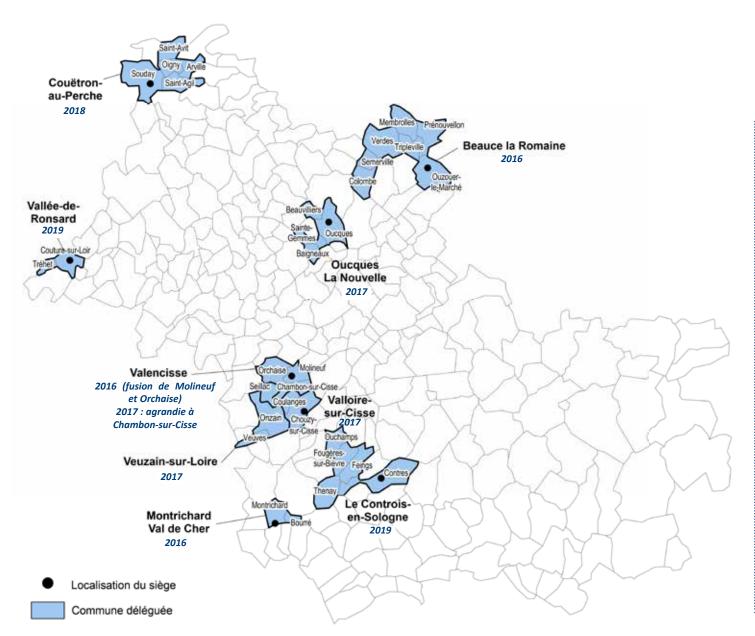
Entreprise cartes 49, 51, 52 et 54	Quartierscartes 47 à 50
Enseignementcartes 30 à 33	Quartierscartes 47 a 50
Environnement cartes 5, 6, 8 et 27	R
F	Régions agricoles carte 62
	Regroupements pédagogiques intercommunaux carte 31
Finances Publiques cartes 25 et 26	Relais assistants maternels carte 36
G	Revitalisation des territoirescartes 50 à 52
	Rivières, fleuve
Gemapi cartes 5 et 25	Romorantin-Lanthenaycartes 2, 47, 50, 57 à 61
Gendarmerie	Routes
Gens du voyage	nuidille
Gestion de service public ou d'équipement	S
Groupes d'Action Locale (GAL)	Schémas d'Aménagement et Gestion Eaux (SAGE)cartes 66
Groupements de developpement agricolecarte 65	Santécartes 5, 6, 37 à 46, 55 et 56
H	Scolairecartes 5, 9, 10, 19, 30 à 33
	SCOT cartes 5 et 15
Habitat cartes 5, 6 et 27	Service Départ. d'Incendie et de Secours (SDIS)carte 24
Handicapcartes 37 à 45	Service social cartes 22, 37, 38, 40 et 43
Histoirecarte 72	Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) cartes 42 et 44
1	SIVOM carte 14
	SIVOS cartes 9 et 19
Industrie cartes 51 et 54	SIVUcartes 7 à 13
Inspection du travail carte 34	Soins à domicilecarte 42
L	Solognecarte 69
L	Sport cartes 5, 11 et 20
Labels cartes 67, 68, 71 et 72	Syndicats de Payscarte 6
LEADERcartes 6, 53	Syndicats mixtes
Logement cartes 5, 15 et 27	•
Loire cartes 18, 62, 65, 66 et 68	T
Loisirs cartes 5, 12 et 20	Territoire entrepreneurcarte 49
Lycées publics (districts d'affectation) carte 33	Territoire d'industriecarte 51
M	Territoire zéro chômeur de longue durée carte 48
M	Tourismecartes 5, 6, 12, 64, 68 à 72
MAIA - Maillage 41carte 44	Transport cartes 5, 9, 14, 20 et 28
MDCS (Maison Départementale de Cohésion Sociale) carte 37	Travailcartes 34, 35, 38 à 40
Mission localecarte 41	II.
MSA Berry-Touraine cartes 39 et 40	U
N	Urbanisme cartes 5, 15, 27, 50 et 72
	UNESCO (Val de Loire patrimoine mondial de l')carte 68
Numérique cartes 5 et 21	Unités urbaines carte 58
0	V
Opération Grand sitecarte 71	Vendôme
Ordures ménagères	Vidéo protection
Ordures menageres	Vivre Autonome 41
P	Vocation environnementale cartes 5, 6 et 8
Patrimoinecartes 68 à 72	Vocation scolaire
Pays cartes 6, 50 et 53	Vocation sportive
Personnes âgées cartes 22, 37 à 40, 42 à 45	Vocation sportive
Petites régions agricoles carte 62	Voirie
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)carte 6, 50 et 53	voirie
Pôle emploi	Z
Policecarte 23	Zones d'emploi carte 57
Politique de la villecarte 47	Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)carte 52
Postecarte 29	Zone Franche Urbaine – Territoire entrepreneurcarte 49
Protection sociale cartes 38 et 40	Zone urbainecartes 47 à 49, 58 et 59

Q Quartiers	47 \ 50
Quartiers	cartes 47 a 50
R	
Régions agricoles	carte 62
Regroupements pédagogiques intercommunaux	carte 31
Relais assistants maternels	carte 36
Revitalisation des territoires	
Rivières, fleuve	
Romorantin-Lanthenayc	
Routes	
Ruralité	
	64. 665 56, 52 66 55
S	
Schémas d'Aménagement et Gestion Eaux (SAGE)	
Santécartes	s 5, 6, 37 à 46, 55 et 56
Scolairecart	
SCOT	cartes 5 et 15
Service Départ. d'Incendie et de Secours (SDIS)	carte 24
Service socialcar	tes 22, 37, 38, 40 et 43
Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)	cartes 42 et 44
SIVOM	carte 14
SIVOS	cartes 9 et 19
SIVU	
Soins à domicile	
Sologne	
Sport	
Syndicats de Pays	
Syndicats mixtes	cartes 6, 15 à 21
T	
Territoire entrepreneur	
Territoire d'industrie	
Territoire zéro chômeur de longue durée	
Tourismecart	tes 5, 6, 12, 64, 68 à 72
Transport c	
Travail	cartes 34, 35, 38 à 40
11	
U	5 45 27 50 -1 72
Urbanismeca	irtes 5, 15, 27, 50 et 72
UNESCO (Val de Loire patrimoine mondial de l')	carte 68
Unités urbaines	carte 58
V	
Vendômecartes	2 17 19 57 à 61 et 72
Vidéo protection	carto 12
Vivre Autonome 41	carte 13
Vocation environnementale	cartos E 6 ot 9
Vocation environnementale	Carles 5, 6 et 8
Vocation scolaire	
Vocation sportive	
Vocation touristique et de loisirs	
Voirie	cartes 5 et 28
Z	
Zones d'emploi	carte 57
Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	
Zone Franche Urbaine – Territoire entrepreneur	carte 40
zone rranene orbanie - rerritorie entrepreneur	carte 43

•• Les Communes de Loir-et-Cher (situation au 01/01/2020) Le Gault-Le Plessia du-Perche. Donin La Fontenelle Coulitron-au-Perche Choue Chapelle-Fontaine-St-Maro-Raoul Chausignydu-Cor Romitly ndu-Perche. Froidmentel. Beauce la Romaine Behainville Ouzouer St.Hlaire-__le-Doyen sur-Braye Va-Gravelle La Ville-Moisy Busloup Binas Clercs Savigny-Vievy-le-Rayé Rahart Liste Pezou) sur-Brave Lignières St-Laurent-Villermain St-Freis Renay (5 St. Chapele Střímin) des-Bois Mazangé Enchérie Épiais Fontaine-Rocé , Oucques La en-Beauce 46 Plessis les-Coleaux sur-Lair Wendome < Faye Michalli Troo IÊ₩que.~ Roches . to Tour Villefroyin Talcy Artins Villerable Arms Séris ..Ronsard--Les Essets Temay Vilexanton Villedieu-St-Martin-La Chabelle: Champigny des-Bois /52-\$1-Martin-St-Laurent-Novan en-Beauce Les Hayes -eh-Plaine-St Amand Longoré (La Chapele- Averdon Suèvres Vend0moist La Ferté-\$1-Gourger Coursur-St-Cyr Villeporphies Gombergeso Gaulois (St. Bohaine) Si Denis Montivaux sur Loire Sourigny-Cossion en-Sologne Fossé Villebarou sur-Loire St-Françay Herbault St-Lubirien Yvoy-le-Vergonnois S. Sulpice La Chaussie Claude Marron \$1-Etienne Thoury, Chaumont-\$5/Victor de-Oiray Chaon Lamotie-Beuvron Vineuil La Marolesur-Cosson en-Sologne Neuvy Mont-présla-Forêt Chambord en-Sologne La Fefti-Chailles sur-Cisse Candé-suren-Sologne Pierrefite-sur-Sauldre Fuzelier Neung-sur-Cour-Cheverny St-Vlåbe Vernou-ensur-Loire Lies Montils Fontaines-Chitenay en-Sologne Rilly-sur. Chaumont-Montrou sur-Loire sur-Bibyro en-Gault Souesmes Milançay Fresnes Sambin Le Controls— Veilleins Vallières Mur-de-Soings-enles-Grandes Sologne Salbris Pontievov Sologne Oisly Sassay La Fetti-Imbault Lassey-sur-Chissay Montrichard Couddes Lanthenay St-Denis 1, Christe Monthou Chémery 00-Val de Cher sur-Cher. Touraine Gyen-Sologne, en-Sologne Angé sur-Cher St-Georges St-Julier-sup-Cher de-Chédon Pouillé sur-Cher Billy Theillay Châtres-Langonsur-Cher sur-Cher Châtilionsur-Cher sur-Cher Selessur-Cher sur-Chef sur-Cher sur-Cher Seigy) Si Aignan Couffy Li Chipete- St-Loup Meusnes Montmartin... Maray Limite des communes Châteauvieux



- 1 -Découpages administratifs, électoraux, vie démocratique



Définition: la commune nouvelle est une collectivité territoriale qui se substitue à plusieurs communes contiguës.

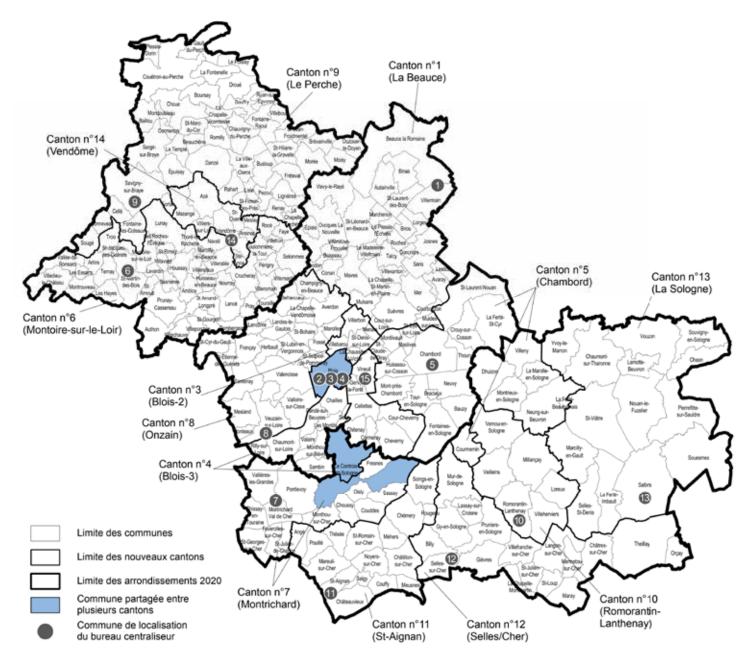
Objectif: proposer une formule rénovée de regroupement de communes aboutissant à la création d'une «commune nouvelle», pouvant notamment s'appuyer sur le périmètre des intercommunalités auxquelles les communes adhèrent.

Fondement juridique : la commune nouvelle est issue d'une disposition instituée par la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010. Celle-ci remplace le dispositif de fusion de communes issu de la loi n°71-588 du 16 juillet 1971 (dite loi Marcellin).

Les lois du 16 mars 2016 et du 1^{er} août 2019 améliorent le régime de ces nouvelles collectivités :

- en renforçant la représentation des communes dont la population est relativement faible au sein des conseils municipaux.
- en prenant mieux en compte les spécificités communales dans les documents d'urbanisme,
- en garantissant pendant trois ans à compter de leur création le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant au sein de communes nouvelles regroupant une population inférieure ou égale à 150 000 habitants (dit "pacte de stabilité"),
- en instaurant des communes déléguées correspondant aux anciennes communes qui ne conservent pas le statut de collectivité territoriale.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut désormais supprimer, sous certaines conditions, une partie ou la totalité des communes déléguées.



Le département doit son nom aux deux rivières du Loir et du Cher qui le traversent.

En 1790, le nouveau département de Loir-et-Cher groupe les bailliages de Blois, de Vendôme et celui secondaire de Romorantin. Il englobe aussi entièrement le bailliage de Mondoubleau puis plusieurs paroisses ressortissant aux bailliages de Chartres, Janville, Tours, Montrichard, Issoudun, Bourges, Orléans, Beaugency et Le Mans. Il est divisé en six districts et 31 cantons. Sa superficie est de 6 424 kilomètres carrés.

La Constitution du 28 pluviose de l'an VIII (17 février 1800) maintient les circonscriptions départementales mais les divise en arrondissements communaux. Le Loiret-Cher en compte trois : Vendôme, Blois et Romorantin. Ils ont été modifiés au 1er janvier 2007, avec le rattachement du canton de Saint-Aignan alors en vigueur à l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay (arrêté du 30 août 2006). Au 1er janvier 2019, la commune de Courmemin est retirée de l'arrondissement de Blois, pour être intégrée à celui de Romorantin-Lanthenay.

L'organisation des cantons est revue en 1800, chacun regroupant alors une brigade de gendarmerie, une brigade de sapeurs-pompiers et une circonscription de collecte d'une perception.

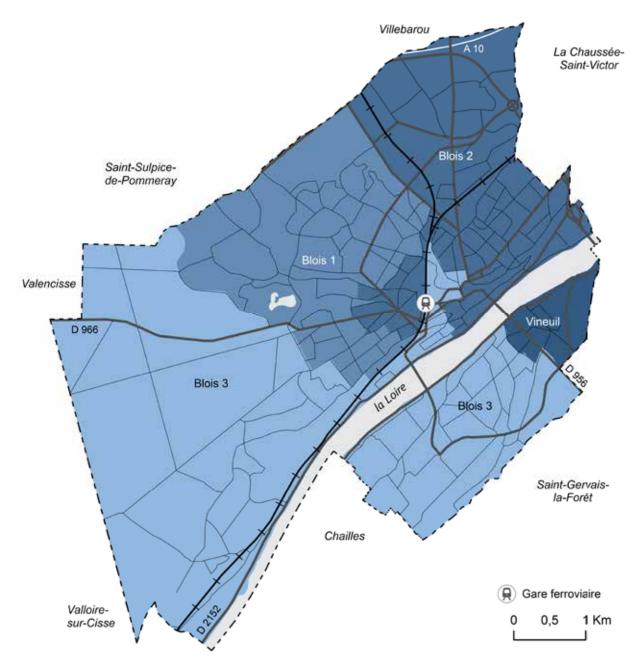
Le décret n°2014-213 du 21 février 2014 a modifié la délimitation de tous les cantons du département, portant désormais leur nombre à 15.

Parmi les principales modifications introduites par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, la dénomination de "conseillers généraux" est remplacée par celle de "conseillers départementaux" et le "conseil général" devient le "conseil départemental".

En outre, les électeurs de chaque canton élisent au conseil départemental un binôme de candidats de sexe différent.

Désormais les bureaux centralisateurs remplacent les chefs-lieux de canton.

•••••••• Découpage cantonal de Blois



En 1982 et 1984 les cantons urbains ont été divisés. Ce découpage n'a concerné, en Loir-et-Cher, que les communes de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme.

A l'issue des modifications apportées en 2014, seule la commune de Blois demeure partagée entre 3 cantons.

Notons le cas particulier de la commune nouvelle du Controis-en-Sologne, créée en 2019 et partagée entre le canton de Blois-3 pour les communes déléguées de Fougères-sur-Bièvre et Ouchamps et le canton de Montrichard pour celles de Contres, Feings et Thenay.

Circonscriptions pour les élections législatives



Date : Instaurées en 1789, dernières modifications en 2012.

Objectif: Divisions territoriales au sein desquelles sont élus les députés de l'assemblée nationale.

La délimitation des circonscriptions tient compte de la population. Des remaniements peuvent avoir lieu en fonction de l'évolution démographique.



- 2 -Découpages intercommunaux

Communautés de communes et d'agglomération

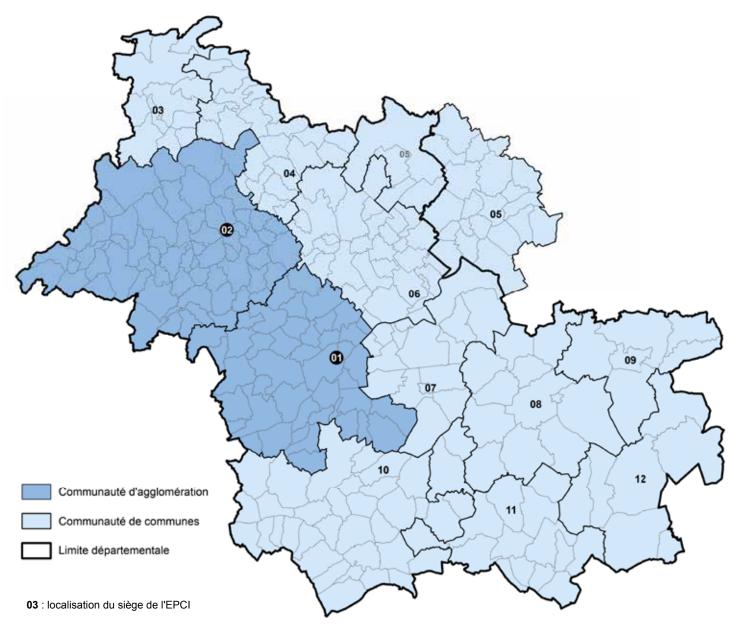
N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**
01	Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois	2003	43	43	105 635
02	Communauté d'agglomération Territoires vendômois (siège à Vendôme)	2017	65	65	54 097
03	Communauté de communes des Collines du Perche (siège à Mondoubleau)	1993	12	12	6 103
04	Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois (siège à Fréteval)	2014	23	23	9 202
05	Communauté de communes des Terres du Val de Loire (siège à Meung-sur-Loire)	2017	25	4	48 444
06	Communauté de communes Beauce Val de Loire (siège à Mer)	2016	30	30	19 880
07	Communauté de communes du Grand Chambord (siège à Bracieux)	2001	16	16	20 695
08	Communauté de communes de la Sologne des Etangs (siège à Neung-sur-Beuvron)	2000	12	12	8 696
09	Communauté de communes Cœur de Sologne (siège à Lamotte-Beuvron)	2006	6	6	10 590
10	Communauté de communes Val-de-Cher-Controis (siège : Le Controis-en-Sologne)	2017	33	33	47 803
11	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (siège à Romorantin-Lanthenay)	2007	16	16	33 538
12	Communauté de communes de la Sologne des Rivières (siège à Salbris)	2003	7	7	10 821

Toutes les communautés de communes ou d'agglomération du Loir-et-Cher ont opté pour une Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Communautés de communes et d'agglomération



Communautés d'agglomération

- 01 : Agglopolys Communauté de l'agglomération de Blois
- 02 : Communauté d'agglomération Territoires vendômois

Communautés de communes

- 03 : Communauté des Collines du Perche
- 04 : Communauté du Perche et Haut Vendômois
- 05 : Communauté des Terres du Val de Loire
- 06 : Communauté Beauce Val de Loire
- 07 : Communauté du Grand Chambord
- 08 : Communauté de la Sologne des Étangs
- 09 : Communauté Coeur de Sologne
- 10 : Communauté Val-de-Cher-Controis
- 11 : Communauté du Romorantinais et du Monestois
- 12 : Communauté de la Sologne des Rivières

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

Compétences des communautés d'agglomération

Compétences figurant dans les statuts	01 Agglopolys - Communauté de l'agglomération de Blois	02 Communauté d'agglomération Territoires vendômois
Groupes de compétences obligatoires		
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme)	dont organisation de la mobilité (transport)	dont organisation de la mobilité (transport), schéma de développement de l'éolien
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)	dont actions en faveur de déploiement du Très haut débit (THD)	
Équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat ; politique du logement ; actions et aides financières en faveur du logement social, des personnes défavorisées, etc.)		
Politique de la ville (diagnostic du territoire, orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, dispositifs locaux de prévention de la délinquance)		
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)		
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés		
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)		
Eau		
Assainissement des eaux usées		
Gestion des eaux pluviales urbaines		
Groupes de compétences optionnelles		
Protection et mise en valeur de l'environnement (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)	+ étude du développement éolien	+ patrimoine (réflexion, coordination d'actions d'animation, et
Création, aménagement et entretien de la voirie		
Équipements scolaires, sportifs et culturels		
Action sociale	dont CIAS	dont CIAS
Maisons de Services Au Public (création, gestion)		
Compétences facultatives	Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme Information jeunesse Soutien à l'enseignement supérieur Enseignement musical et artistique d'intérêt communautaire Mise en place de la numérisation du cadastre et gestion Définition, création, réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ; acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières Missions dites « hors GEMAPI » Création et gestion d'un crématorium Mise en place et gestion d'une fourrière automobile Aménagement, entretien, gestion de refuges fourrières pour animaux ; capture des animaux errants et/ou dangereux, etc.	Élaboration et mise en œuvre d'une politique touristique Élaboration et mise en œuvre d'une politique culturelle (lecture publique, écoles de musique, programmation d'actions culturelles) Petite enfance, enfance et jeunesse SPANC (service public d'assainissement non collectif) Sécurité incendie Autres actions en faveur de l'environnement

2-1 - Établissements à fiscalité propre et syndicats de Pays

• Compétences des Communautés de communes

						•				
Compétences figurant dans les statuts	03 Collines du Perche	04 Perche et Haut Vendômois	05 Terres du Val de Loire	06 Beauce Val de Loire	07 Grand Chambord	08 Sologne des Étangs	09 Coeur de Sologne	10 Val-de-Cher- Controis	11 Romorantinais et Monestois	12 Sologne de Rivières
Groupes de compétences obligatoires										
Aménagement de l'espace (dt schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme)							hors PLUi		hors PLUi	
Développement économique (dt zones d'activité ; politique locale du commerce ; promotion du tourisme)										
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés										
Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien, gestion des aires)										
GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)										
Groupes de compétences optionnelles										
Protection et mise en valeur de l'environnement										
Politique du logement et du cadre de vie	dt PLH	dt PLH	dt plan de déplacements	dt PLH	dt PLH	dt PLH		dt PLH	dt PLH	dt PLH
Politique de la ville			acpiacements							
Création, aménagement et entretien de la voirie										
Équipements scolaires, sportifs et culturels	les 3	sport et culture	les 3	scolaire	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport et culture	sport	sport et cultu
Action sociale	dt petite enfance (PE), enfance jeunesse		dt pers. âgées, petite enfance	Petite enfance, jeunesse		CIAS (enfance, jeunesse, pers. âgées, étab. médico-sociaux)	centres de loisirs	PE,enfance, jeu- nesse, pers en recherche d'em- ploi		Enfance jeunesse
Maisons de Services Au Public										
Assainissement			dont SPANC		dont SPANC					
Eau										
Compétences facultatives										
Santé (dont maison de santé pluridisciplinaire)					*	dt contral local de santé		*	dt contral local de santé	
SPANC (service public d'assainissement non collectif)						de sante			de Junte	
Autres actions tourisme, loisirs, culture				gestion équip. touristiques	str et équip. accueil touristique	politique / équip. touristiques		politique cult.		
TIC (Infrastructures et réseaux de communication, etc.)				touristiques	accucii touristique	touristiques		סקטו נועב, וטוטווז		
Principaux autres champs d'intervention		Eclairage public, trans- port scolaire, environnement (hors Gemapi)	Services de proximité, incendie secours, pré- vention de la délinquance		Eclairage public, environ- nement (hors Gemapi)	Environnement (hors Gemapi), num.cadastre, actions pr pers. en recherche d'emploi	Environnement (hors Gemapi), politique éve- nementielle, transport scolaire	Gendarmerie, environnement hors Gemapi	Environnement (hors Gemapi), secours-incen- die, cinéma, fourrière de véhicules	Environneme (hors Gemap
	mpétences opti ur l'EPCI d'en re				ompétence reter cultative	nue de façon		contrat local de sa	Contrat Enfance-Fa nté (non mentionn its des EPCI) et ar	é dans les stat

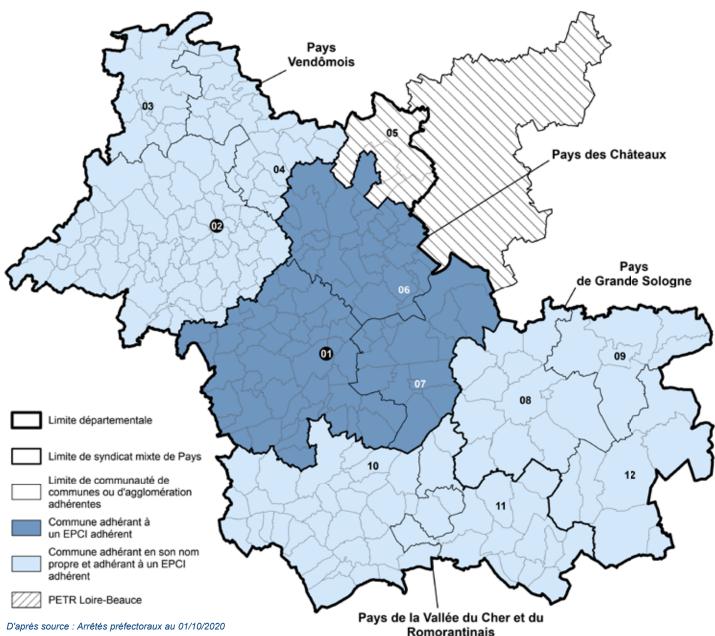
2-1 - Établissements à fiscalité propre et syndicats de Pays

• • • • · Syndicats de Pays et de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Nom de l'établissement	Année de création	Population en 2017	Nombre de communes adhérentes*	EPCI adhérents	Autres adhérents	Principaux programmes
Syndicat mixte du Pays Vendômois (siège à Vendôme)	1996	69 402	100	02 Communauté d'agglomération Territoires Vendômois 03 Communauté des Collines du Perche 04 Communauté du Perche et Haut-Vendômois	Département du Loir-et-Cher	 Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2016-2022) Leader (2014-2022) Contrat de Transition Écologique (CTE) Contrat Local de Santé (CLS)
Syndicat mixte du Pays des Châteaux (siège à Blois)	1997	146 210	0	01 "Agglopolys" Communauté de l'agglomération de Blois 06 Communauté Beauce Val de Loire 07 Communauté du Grand Chambord	Département du Loir-et-Cher	 Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2018-2024) Leader (2014-2022) Contrat d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables (COT Enr) Programme Alimentation Territoriale
Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (siège à Selles-sur-Cher)	1997	81 341	49	10 Communauté du Val-de-Cher - Controis 11 Communauté du Romorantinais et du Monestois	Département du Loir-et-Cher	- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2017-2023) - Leader (2014-2022) - Trame verte et bleue - Agenda 21
Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne (siège à Lamotte-Beuvron)	1997	30 107	25	08 Communauté de la Sologne des Étangs 09 Communauté Cœur de Sologne 12 Communauté de la Sologne des Rivières	Département du Loir-et-Cher	- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2014-2020) - Leader (2014-2022) - Contrat de Ruralité (2017-2020)
Syndicat mixte dont le siège est extérieur au Loir-et-Cher						
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Loire Beauce (siège à Saint-Ay)	2017	65 165	0	Communauté de la Beauce Loirétaine Communauté des Terres du Val de Loire	/	- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2017-2023) - Leader (2014-2022) - Contrat de Ruralité (2017-2020) - Agenda 21 - Plan Climat Énergie Territorial (PCET) - Contrat d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables (COT Enr) - Contrat Local de Santé (CLS)

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

Syndicats de Pays et de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)



Fondements juridiques: loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT), du 4 février 1995, renforcée par la LOADDT du 25 juin 1999. L'article 51 de la loi du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales a supprimé la possibilité de créer de nouveaux pays.

Statut retenu en Loir-et-Cher : syndicats mixtes ouverts, le Département de Loir-et-Cher adhérant à chaque syndicat.

Objectifs: l'aménagement du territoire

- aménager le territoire régional de manière équilibrée,
- aménager l'espace pour un meilleur développement économique et social,
- contribuer à l'organisation et à la maîtrise du développement,
- apporter des réponses appropriées à des situations locales différentes,
- unir des collectivités pour porter un projet commun de développement.

La coordination avec l'ensemble des partenaires.

Domaines d'intervention :

- le développement économique,
- le développement de l'économie solidaire,
- l'environnement,
- l'habitat, le cadre de vie,
- les services à la population.

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire a mis en place dès 1995 un dispositif de "contrat de Pays" établi pour une durée de quatre ans. Le premier signé en Loir-et-Cher date de 1996. Les Pays du département sont désormais engagés dans leur contrat de 4ème génération, devenu Contrat régional de solidarité territoriale (CRST).

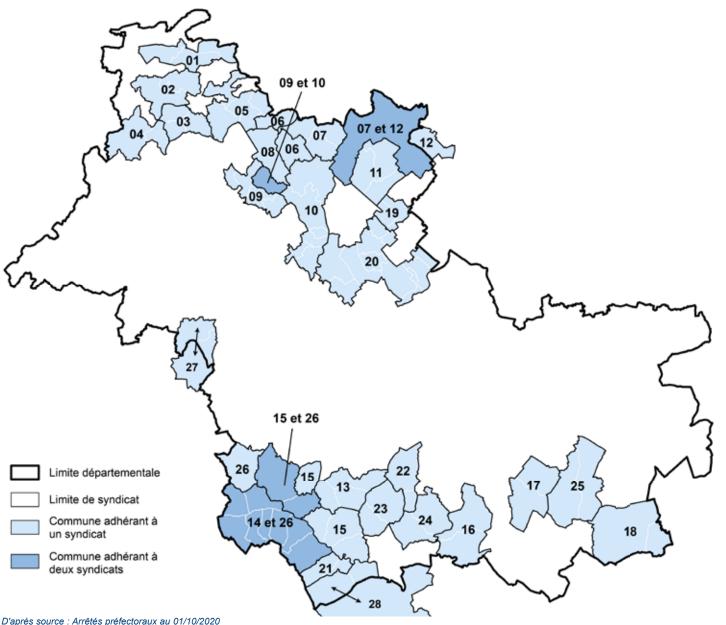
En 2017, le syndicat mixte de Pays Loire Beauce s'est transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) conformément à la loi MAPTAM de 2014. Quatre communes du Loir-et-Cher adhèrent à la Communauté Terres du Val de Loire, membre du PETR.

Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement

Syndicat of A.E.P. de Fortage Le Poislay, Anville, Olgny 1958 3 3 562	N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nbre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**
22 Syndicat d'A.E.P. de Boursay, Choue 1960 2 2 2 695	Synd	licat d'adduction d'eau potable (A.E.P.)				
1970 3 3 496	01	Syndicat d'A.E.P. de la Fontenelle, Le Poislay, Arville, Oigny	1958	3	3	562
04 Syndicat d'A.E.P. entre les communes de Sargé-sur-Braye et le Temple 2002 2 2 1 228 05 Syndicat d'A.E.P. de Fontaine-Raoul, Bouffry, Chavuigny-du-Perche, Villebout 1967 4 4 719 05 Syndicat d'A.E.P. de Moze, Scielan-Froidenhertel 1961 2 2 1639 07 Syndicat d'A.E.P. de Ozouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1950 4 4 4 262 08 Syndicat d'A.E.P. de Ozouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1958 2 2 1800 08 Syndicat d'A.E.P. de Ozouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1958 2 2 1800 09 Syndicat d'A.E.P. de Ozouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1958 2 2 1800 09 Syndicat d'A.E.P. de Ozouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1958 2 2 1800 10 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 7 2.867 11 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Montrichard-Val-Deler) 3 3 1.417 12 Syndicat d'A.E.P. de Ga	02	Syndicat d'A.E.P. de Boursay , Choue	1960	2	2	695
05 Syndicat d'A.E.P. de Fontaine-Raoul, Bouffry, Chauvigny-du-Perche, Villebout 1967 4 4 719 06 Syndicat d'A.E.P. de Morée, St-Jean-Froidmentel 1961 2 2 1619 07 Syndicat d'A.E.P. de Morée, St-Jean-Froidmentel 1950 4 4 4.262 08 Syndicat d'A.E.P. de Fréteval, Sant-Hilaire-la-Gravelle 1958 2 2 1800 09 Syndicat d'A.E.P. de Précou-Loir-Réveillon 1963 5 5 2076 10 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 7 2.867 11 Syndicat d'A.E.P. de la Fefon d'Oucques (siège à Deauce la Romaine) 1951 7 7 2.867 15 Syndicat d'A.E.P. de la Ce le Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 2 1 1.757 13 Syndicat d'A.E.P. de la Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 4 4 4 2.284 4 Syndicat d'A.E.P. de d'Prénouvellon (siège à Thésée) 2000 8 8 12590 15	03	Syndicat d'A.E.P. de Saint-Marc-du-Cor , Beauchêne, Romilly	1970	3	3	496
06 Syndicat d'A.E.P. de Morée, St-Jean-Froidmentel 1961 2 2 1619 07 Syndicat d'A.E.P. de To'Duzouer-le-Doyen, Mois, Semerville 1950 4 4 4 262 08 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon 1958 2 2 1800 09 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon 1963 5 5 2076 10 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon 1951 7 7 2 867 11 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 7 2 867 11 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 7 2 867 11 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Montrichard-Valled-Brain de Perindent de Perindent d'A.E.P. de la Valled de La Revision de Perindent de Perindent d'A.E.P. de Sassay, Couddes, Olsky, Choussy 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. de Sassay, Couddes, Olsky, Choussy 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. de la syine aux champs (siège à Thesée) 2014 6 6 </td <td>04</td> <td>Syndicat d'A.E.P. entre les communes de Sargé-sur-Braye et le Temple</td> <td>2002</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>1 228</td>	04	Syndicat d'A.E.P. entre les communes de Sargé-sur-Braye et le Temple	2002	2	2	1 228
07 Syndicat d'A.E.P. d'Ouzouer-le-Doyen, Moisy, Semerville 1950 4 4 4 262 08 Syndicat d'A.E.P. de Fréteval, Saint-Hilaire-la-Gravelle 1958 2 2 1 800 09 Syndicat d'A.E.P. de Perou-Loir-Réveillon 1963 5 5 2076 10 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvelon (siège à Bacucle In Sanchauter des-Bois) 1951 7 7 2 867 11 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvelon (siège à Bacucle a Romaine) 1957 2 1 1 1777 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvelon (siège à Bacucle la Romaine) 1957 2 1 1 1757 13 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvelon (siège à Bacucle la Romaine) 1957 2 1 1 1757 12 Syndicat d'A.E.P. de de Prénouvelon (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. d	05	Syndicat d'A.E.P. de Fontaine-Raoul , Bouffry, Chauvigny-du-Perche, Villebout	1967	4	4	719
08 Syndicat d'A.E.P. de Préteval, Saint-Hillaire-la-Gravelle 1958 2 2 1800 09 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon 1963 5 5 2076 10 Syndicat d'A.E.P. de Prévolucy (siège à Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 7 2867 11 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Beauce la Romaine) 1994 3 3 1417 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 2 1 1757 13 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 4 4 2284 14 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Ville-herviers, Loreux 1972 2 2 2 489 Syndicat d'A.E.P. de Valle-herv	06	Syndicat d'A.E.P. de Morée , St-Jean-Froidmentel	1961	2	2	1 619
09 Syndicat d'A.E.P. de Pezou-Loir-Réveillon 1963 5 2 076 10 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 1951 7 2 867 11 Syndicat d'A.E.P. de Parégion d'Oucques (siège à Beauce la Romaine) 1949 3 3 1417 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 2 1 1757 13 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. de Gassay, Couddes, Oisly, Choussy 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12 590 15 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigle de la Rève (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 1495 18 Syndic	07	Syndicat d'A.E.P. d' Ouzouer-le-Doyen , Moisy, Semerville	1950	4	4	4 262
10 Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle) 11 Syndicat d'A.E.P. de l'Austainville, Binas, St-Laurent-des-Bois 11949 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 13 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 14 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 15 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 16 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 17 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 18 Syndicat d'A.E.P. de villeherviers, Loreux 1972 19 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 4 784 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1975 2 2 2 2 1 495 19 Syndicat d'A.E.P. et al vallièe de la Rère (siège à Theillay) 19 Syndicat d'A.E.P. et al vallièe de la Rère (siège à Theillay) 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 19 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 19 1952 2 2 2 4 99 20 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 19 1952 2 3 3 904 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 19 1952 2 4 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 19 1958 2 1 1 773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 1309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 19 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 26 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 27 Syndicat d'adauction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'ASE de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	08	Syndicat d'A.E.P. de Fréteval , Saint-Hilaire-la-Gravelle	1958	2	2	1 800
11 Syndicat d'A.E.P. d'Autainville, Binas, St-Laurent-des-Bois 1949 3 3 1417 12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 2 1 1757 13 Syndicat d'A.E.P. de Sassay, Coudées, Oisly, Choussy 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. de Giver (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12 590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 489 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 480 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 489 19 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1995 2 2 2 499 20 S	09	Syndicat d'A.E.P. de Pezou -Loir-Réveillon	1963	5	5	2 076
12 Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine) 1957 2 1 1 1757 13 Syndicat d'A.E.P. de Sassay, Couddes, Oisty, Choussy 1967 4 4 4 2284 14 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 8 8 12 590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 2 4784 17 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1972 2 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rere (siège à Theillay) 1995 2 2 2 1 495 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rere (siège à Theillay) 1995 2 2 2 499 20 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement 19 Syndicat intercommunal Val d'Eux (siège à Mer) 19 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 2 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 2 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1968 2 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 2 2312 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 26 Montrichard (SIAAM) 5yndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1245	10	Syndicat d'A.E.P. de la région d'Oucques (siège à Oucques La Nouvelle)	1951	7	7	2 867
13 Syndicat d'A.E.P. de Sassay, Couddes, Oisly, Choussy 1967 4 4 2 284 14 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12 590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 480 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 2 1495 19 Syndicat d'A.E.P. et la Vallée de Lorges, Briou 1950 2 2 2 499 20 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Algan, Seigy 1958 11 11 10 282 <td>11</td> <td>Syndicat d'A.E.P. d'Autainville, Binas, St-Laurent-des-Bois</td> <td>1949</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>1 417</td>	11	Syndicat d'A.E.P. d' Autainville , Binas, St-Laurent-des-Bois	1949	3	3	1 417
14 Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher) 2000 8 8 12 590 15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 2 1495 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 2 499 Syndicat d'aduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 499 20 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 2 1773 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1309 24	12	Syndicat d'A.E.P. de Prénouvellon (siège à Beauce la Romaine)	1957	2	1	1 757
15 Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée) 2014 6 6 8 707 16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 1495 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 499 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 499 Syndicat d'A.E.P. et la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 499 Syndicat d'A.E.P. et al Valle de la Lorges, Briou 1950 2 2 499 Syndicat d'A.E.P. et d'Assainissement de Lorges, Briou 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 1 309 23 Syndicat d'A.	13	Syndicat d'A.E.P. de Sassay , Couddes, Oisly, Choussy	1967	4	4	2 284
16 Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne 1966 2 2 4 784 17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 1 495 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 499 20 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 1 773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 312 Syndicat d'a.E.P. et Assainissement Syndicat d'a.E.P. et Assainissement Syndicat d'a.E.P. et Assainissement collectif de l'Agglo	14	Syndicat d'A.E.P. Val de Cher (siège à Montrichard-Val-de-Cher)	2000	8	8	12 590
17 Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux 1972 2 2 680 18 Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) 1995 2 2 1 495 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 499 20 Syndicat intercommunal Val d'Eau (siège à Mer) 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement Syndicat d'assainissement Syndicat d'assainissement 11 11 16 015 Syndicat d'assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) <	15	Syndicat d'A.E.P. de la vigne aux champs (siège à Thésée)	2014	6	6	8 707
Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 19 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 1 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 2 3 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 1 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 1309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) 5 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	16	Syndicat d'A.E.P. de Gièvres, Pruniers-en-Sologne	1966	2	2	4 784
Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement 19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 499 20 Syndicat intercommunal Val d'Eau (siège à Mer) 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 2 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 1309 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 2312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1245	17	Syndicat d'A.E.P. de Villeherviers, Loreux	1972	2	2	680
19 Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges, Briou 1950 2 2 499 20 Syndicat intercommunal Val d'Eau (siège à Mer) 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 2 2 3 904 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 2 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat d'assainissement 27 Syndicat d'assainissement de Selles-Saint-Nerion de Montrichard (SIAAM) 28 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 29 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	18	Syndicat d'A.E.P. de la Vallée de la Rère (siège à Theillay)	1995	2	2	1 495
20 Syndicat intercommunal Val d'Eau (siège à Mer) 1958 11 11 10 282 21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 1952 22 3 904 23 24 25 27 27 28 29 29 29 29 20 20 20 20 20 20	Synd	licat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) et d'assainissement				
21 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan, Seigy 22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 26 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 27 Syndicat d'assainissement 28 Syndicat d'assainissement 29 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) 2003 11 11 11 16 015 21 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	19	Syndicat d'A.E.P. et d'assainissement de Lorges , Briou	1950	2	2	499
22 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne, Rougeou 1966 2 2 1 1773 23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1 309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1 519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	20	Syndicat intercommunal Val d'Eau (siège à Mer)	1958	11	11	10 282
23 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery, Méhers 1968 2 2 1309 24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 1968 2 2 1519 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) 11 16 015 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	21	Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Saint-Aignan , Seigy	1952	2	2	3 904
24 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy, Gy-en-Sologne 25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) 27 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 28 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 29 2 1 5 19 2 2 3 12 3 12 3 12 3 12 3 12 3 12 3	22	Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Soings-en-Sologne , Rougeou	1966	2	2	1 773
25 Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault 1954 2 2 2 312 Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	23	Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Chémery , Méhers	1968	2	2	1 309
Syndicat d'assainissement 26 Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) 2003 11 11 11 16 015 Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher 27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	24	Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Billy , Gy-en-Sologne	1968	2	2	1 519
Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2003 11 11 16 015 2 1 245	25	Syndicat d'A.E.P. et Assainissement de Selles-Saint-Denis , La Ferté-Imbault	1954	2	2	2 312
Montrichard (SIAAM) Syndicat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 11 11 10 10 11 11 10 10 15 20 11 20 11 20 12 13 14 15 16 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18	Synd	licat d'assainissement				
27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets) 2008 5 2 1 245	26		2003	11	11	16 015
	Synd	licat d'adduction d'eau potable (A.E.P.) dont le siège est hors Loir-et-Cher				
28 Syndicat des eaux du Boischaut Nord (siège à Valençay) 2019 22 2 12 928	27	Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine (siège à Saint-Nicolas-des-Motets)	2008	5	2	1 245
	28	Syndicat des eaux du Boischaut Nord (siège à Valençay)	2019	22	2	12 928

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées
** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement



Syndicats d'adduction d'eau potable (AEP)

- 01 Syndicat d'AEP de La Fontenelle, Le Poislay, Arville, Oigny
- 02 Syndicat d'AEP de Boursay, Choue
- 03 Syndicat d'AEP de Saint-Marc-du-Cor, Beauchêne, Romilly
- 04 Syndicat d'AEP de Sargé-sur-Braye et le Temple
- 05 Syndicat d'AEP de Fontaine-Raoul, Bouffry, Chauvignydu-Perche, Villebout
- 06 Syndicat d'AEP de Morée, St-Jean-Froidmentel
- 07 Syndicat d'AEP de Ouzouer-le-Doyen, Moisy, Semerville
- 08 Syndicat d'AEP de Fréteval, Saint-Hilaire-la-Gravelle
- 09 Syndicat d'AEP de Pezou-Loir-Réveillon
- 10 Syndicat d'AEP de la région d'Oucques
- 11 Syndicat d'AEP d'Autainville, Binas, St-Laurent-des-Bois
- 12 Syndicat d'AEP de Prénouvellon
- 13 Syndicat d'AEP de Sassay, Couddes, Oisly, Choussy
- 14 Syndicat d'AEP Val de Cher
- 15 Syndicat d'AEP de la vigne aux champs
- 16 Syndicat d'AEP de Gièvres, Pruniers-en-Sologne
- 17 Syndicat d'AEP de Villeherviers, Loreux
- 18 Syndicat d'AEP de la Vallée de la Rère

Syndicats d'adduction d'eau potable et d'assainissement (AEPA)

- 19 Syndicat d'AEPA de Lorges, Briou
- 20 Syndicat Val d'Eau
- 21 Syndicat d'AEPA de Saint-Aignan, Seigy
- 22 Syndicat d'AEPA de Soings-en-Sologne, Rougeou
- 23 Syndicat d'AEPA de Chémery, Méhers
- 24 Syndicat d'AEPA de Billy, Gy-en-Sologne
- 25 Syndicat d'AEPA de Selles-Saint-Denis, La Ferté-Imbault

Syndicat d'assainissement

26 Syndicat d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (SIAAM)

Syndicat d'AEP dont le siège est hors Loir-et-Cher

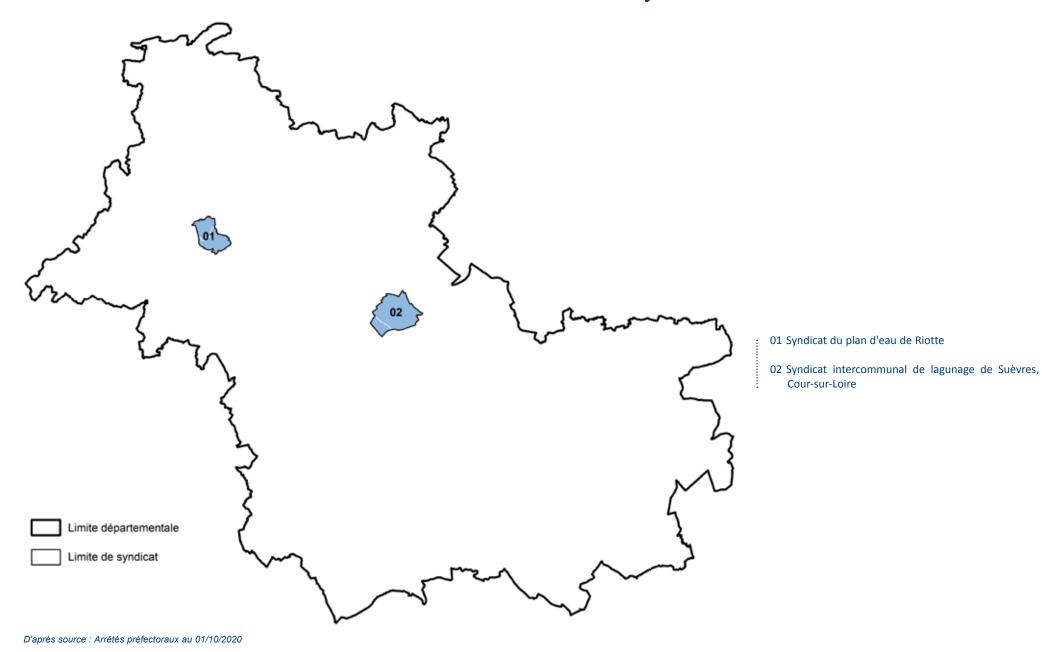
27 Syndicat intercommunal d'AEP de la Gâtine

28 Syndicat des eaux du Boischaut Nord

Syndicats à vocation environnementale

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017
01	Syndicat du plan d'eau de Riotte (siège à Naveil)	1985	2	2	3 492
02	Syndicat intercommunal de lagunage de Suèvres , Cour-sur-Loire	1990	2	2	1 959

Syndicats à vocation environnementale



Syndicats à vocation scolaire

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dt communes du Loir-et- Cher	Population en 2017**
01	SIVOS de Droué		7	7	1 935
02	SIVOS de la Ville-aux-Clercs , Chauvigny-du-Perche, Romilly-du- Perche	1 977	3	3	1 633
03	SIVOS de St-Hilaire-la-Gravelle , St-Jean-de-Froidmentel	1983	2	2	1 265
04	SIVOS de Morée	1974	3	3	2 324
05	SIVOS de Danzé , Rahart, Epuisay	1979	3	3	1 850
06	SIVOS de Pezou , Busloup, Lignières, Lisle, Renay	1968	5	5	2 304
07	SIVOS de Couture-sur-Loir , Villedieu-le-Château, Les Essarts, Tréhet, Artins	1972	4	4	1 309
08	SIVOS de Ternay , Les Hayes, Montrouveau, Sougé, Trôo	1972	5	5	1 442
09	SIVOS du secteur de Montoire-sur- le-Loir	1985	6	6	4 963
10	SIVOS de Marcilly-en-Beauce , Villerable, Villiersfaux	1969	3	3	1 123
11	SIVOS d' Areines - Meslay - Saint- Firmin-des-Prés	2003	3	3	1 752
12	SIVOS de Faye, Rocé, Villetrun , Selommes	1968	4	4	1 596
13	SIVOS d'Authon, Prunay-Cassereau	1991	2	2	1 333
14	Syndicat intercommunal scolaire Amandinois (siège à St-Amand- Longpré)	2005	8	8	2 736
15	SIVOS de Nourray, Crucheray, Lancé , Sainte-Anne	1967	4	4	1 422
16	SIVOS de Villemardy , Périgny, Tourailles, Villeromain	1969	4	4	828
17	SIVOS de la Chapelle-Vendômoise, Landes-le-Gaulois, Villefrancoeur	1970	3	3	1 957
18	SIVOS d'Averdon, Champigny-en- Beauce, Marolles	1991	3	3	2 026
19	SIVOS de St-Bohaire, Saint-Lubin- en-Vergonnois	1986	2	2	1 215
20	SIVOS de Thoury, Crouy-sur-Cosson	1979	2	2	957

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dt communes du Loir-et- Cher	Population
21	SIVOS de Neuvy , Bauzy	1971	2	2	597
22	SIVOS de Fontaines-en-Sologne et Tour-en-Sologne	2002	2	2	1 750
23	SIVOS de Chitenay, Cormeray, Seur	1973	3	3	3 105
24	SIVOS de Monteaux , Mesland (modification du nom en cours)	1991	2	2	1 333
25	SIVOS de Vallières-les-Grandes , Rilly- sur-Loire, Mosnes (37)	1983	3	2	2 215
26	SIVOS de Thenay , Monthou-sur-Cher	1975	2	2	1 845
27	SIVOS de Choussy , Oisly, Couddes	1971	3	3	1 261
28	SIVOS de Chémery , Méhers	1978	2	2	1 309
29	SIVOS de Billy , Gy-en-Sologne	2004	2	2	1 519
30	SIVOS de Saint-Julien-de-Chédon , Angé	1975	2	2	1 638
31	SIVOS de Pouillé, Mareuil-sur-Cher	1976	2	2	1 938
32	SIVOS de Couffy , Seigy et Châteauvieux (siège en cours de transfert)	1977	3	3	2 090
33	SIVOS de Langon-sur-Cher, Maray, Mennetou-sur-Cher	1989	3	3	1 930
34	SIVOS entre les communes de Loreux, Millançay et Villeherviers	2000	3	3	1 460
35	SIVOS du Beuvron (siège à Neung- sur-Beuvron)	1990	2	2	1 751
36	SIVOS de la Ferté-Imbault , Selles- Saint-Denis	1995	2	2	2 312
37	SIVOS de Nouan-le-Fuzelier , St-Viâtre	1991	2	2	3 522
38	SIVOS de Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes	1993	2	2	1 848
ync	dicat dont le siège est hors Loir-et-Cher				
39	Syndicat intercommunal de trans- ports scolaires Thénioux - Graçay - Massay	/	15	5	10 241

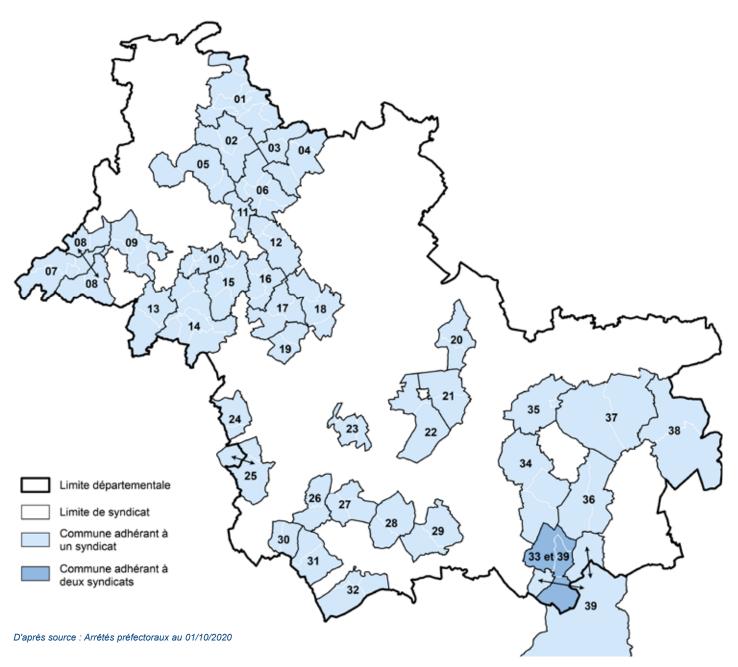
^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats à vocation scolaire

- 01 SIVOS de Droué
- 02 SIVOS de la Ville-aux-Clercs, Chauvigny-du-Perche, Romilly-du-Perche
- 03 SIVOS de St-Hilaire-la-Gravelle, St-Jean-de-Froidmentel
- 04 SIVOS de Morée
- 05 SIVOS de Danzé, Rahart, Epuisay
- 06 SIVOS de Pezou, Busloup, Lignières, Lisle, Renay
- 07 SIVOS de Couture-sur-Loir, Villedieu-le-Château, Les Essarts, Tréhet, Artins
- 08 SIVOS de Ternay, Les Hayes, Montrouveau, Sougé, Trôo
- 09 SIVOS du secteur de Montoire-sur-le-Loir
- 10 SIVOS de Marcilly-en-Beauce, Villerable, Villiersfaux
- 11 SIVOS d'Areines Meslay Saint-Firmin-des-Prés
- 12 SIVOS de Faye, Rocé, Villetrun, Selommes
- 13 SIVOS d'Authon, Prunay-Cassereau
- 14 Syndicat intercommunal scolaire Amandinois
- 15 SIVOS de Nourray, Crucheray, Lancé, Sainte-Anne
- 16 SIVOS de Villemardy, Périgny, Tourailles, Villeromain
- 17 SIVOS de la Chapelle-Vendômoise, Landes-le-Gaulois, Villefrancoeur
- 18 SIVOS d'Averdon, Champigny-en-Beauce, Marolles
- 19 SIVOS de St-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois
- 20 SIVOS de Thoury, Crouy-sur-Cosson
- 21 SIVOS de Neuvy, Bauzy
- 22 SIVOS de Fontaines-en-Sologne et Tour-en-Sologne
- 23 SIVOS de Chitenay, Cormeray, Seur
- 24 SIVOS de Monteaux, Mesland (modification du nom en cours)
- 25 SIVOS de Vallières-les-Grandes, Rilly-sur-Loire, Mosnes (37)
- 26 SIVOS de Thenay, Monthou-sur-Cher
- 27 SIVOS de Choussy, Oisly, Couddes
- 28 SIVOS de Chémery, Méhers
- 29 SIVOS de Billy, Gy-en-Sologne
- 30 SIVOS de Saint-Julien-de-Chédon, Angé
- 31 SIVOS de Pouillé, Mareuil-sur-Cher
- 32 SIVOS de Couffy, Seigy et Châteauvieux
- 33 SIVOS de Langon-sur-Cher, Maray, Mennetou-sur-Cher
- 34 SIVOS entre les communes de Loreux, Millançay et Villeherviers
- 35 SIVOS du Beuvron
- 36 SIVOS de la Ferté-Imbault, Selles-Saint-Denis
- 37 SIVOS de Nouan-le-Fuzelier, St-Viâtre
- 38 SIVOS de Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes

SIVOS dont le siège est hors Loir-et-Cher

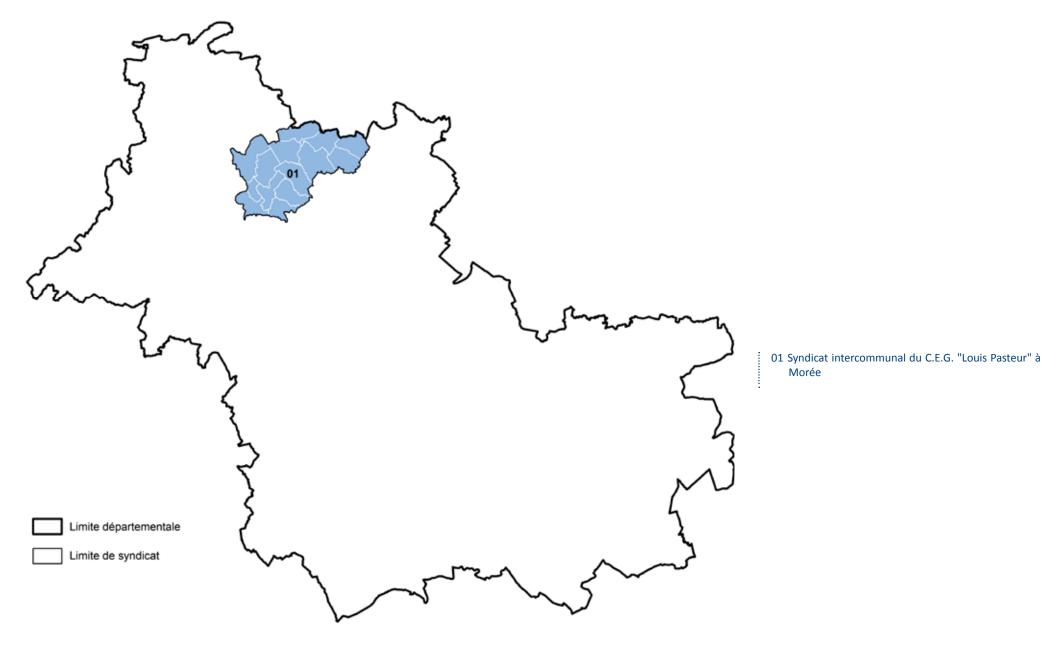
39 Syndicat intercommunal de transports scolaires Thénioux - Graçay - Massay



• • • • Syndicat de collège

Nʻ	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017
01	Syndicat intercommunal du C.E.G. Louis Pasteur à Morée	1972	14	14	8 598

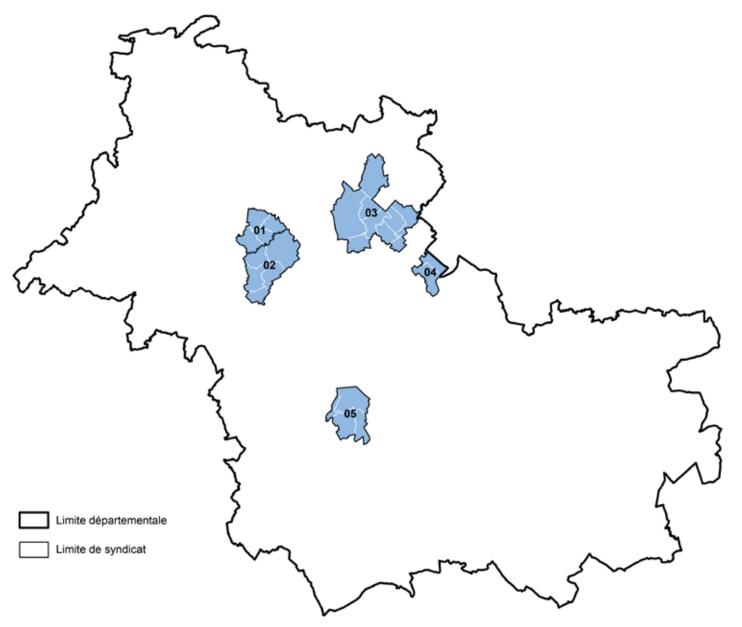
Syndicat de collège



Syndicats à vocation sportive

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017
01	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Éducative de Villetrun , Coulommiers-la-Tour, Rocé et Faye	1969	4	4	1 340
02	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Chauvinière (siège à Selommes)	1988	5	5	1 641
03	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Région de Marchenoir	1984	9	9	2 591
04	Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Éducative des Trois Maillets (siège à Avaray)	1984	2	2	1 027
05	Syndicat Val du Beuvron (siège à Cellettes)	1993	4	4	5 738

Syndicats à vocation sportive



- 01 Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Éducative de Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé et Faye
- 02 Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Chauvinière
- 03 Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive de la Région de Marchenoir
- 04 Syndicat Intercommunal à Vocation Sportive et Éducative des Trois Maillets
- 05 Syndicat Val du Beuvron

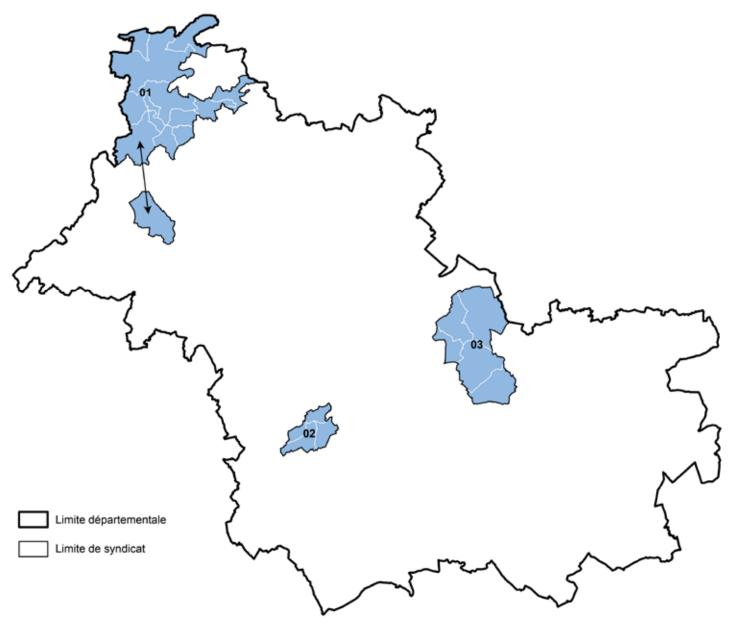
D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**
01	Syndicat intercommunal pour l'entretien et le développement des circuits équestres et pédestres dans le Perche (siège à Sargé-sur-Braye)	1975	14	14	7 507
02	Syndicat intercommunal "Espace Beauregard" (siège à Monthou-sur-Bièvre)	2000	4	4	3 559
03	Syndicat intercommunal pour l'aménagement touristique de Veillas (siège à Dhuizon)	2000	5	5	3 897

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats à vocation touristique et de loisirs



- 01 Syndicat intercommunal pour l'entretien et le développement des circuits équestres et pédestres dans le Perche
- 02 Syndicat intercommunal "Espace Beauregard"
- 03 Syndicat intercommunal pour l'aménagement touristique de Veillas

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

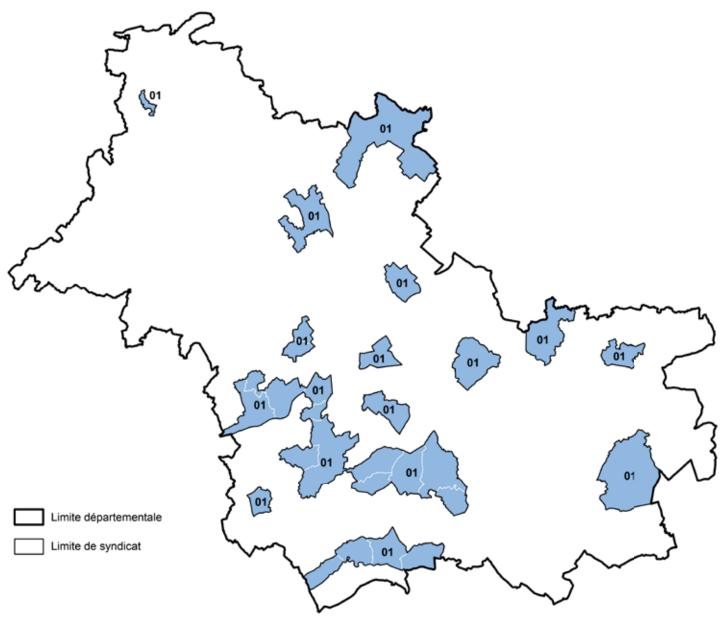
• • • Syndicats de gestion de service public ou d'équipement

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**
01	Syndicat intercommunal de vidéo protection (siège à Chailles)	2011	27	27	70 718
02	Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) (siège à Blois) <i>non représenté cartographiquement</i>	1978	267	267	331 915

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats de gestion de service public ou d'équipement



- 01 Syndicat intercommunal de vidéo protection
- 02 Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) : toutes les communes du département (non représenté cartographiquement)

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

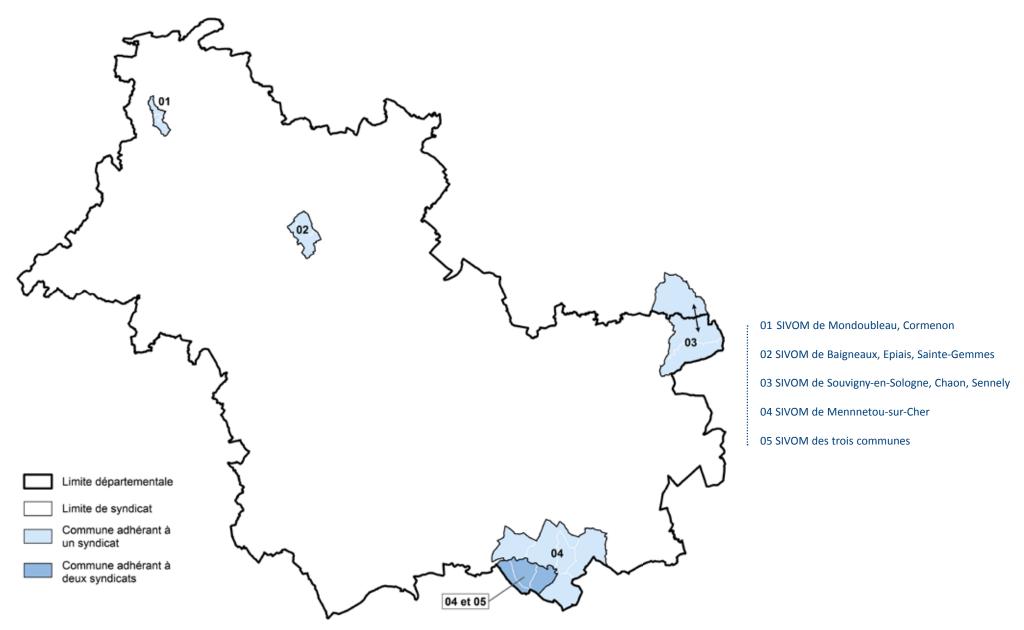
Syndicats Intercommunaux à VOcation Multiple (SIVOM)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre de communes adhérentes*	dont communes du Loir-et-Cher	Population en 2017**	Compétences
01	SIVOM de Mondoubleau , Cormenon	1968	2	2	2 025	Production et alimentation en eau potable des usagers ; Assainissement collectif et traitement des eaux usées ; Assainissement non collectif (mise en place et gestion du SPANC) ; Actions en faveur des personnes handicapées.
02	SIVOM de Baigneaux, Epiais , Sainte-Gemmes	1968	2	2	284	Service d'eau potable : production, transport, stockage et distribution ; Entretien des trois communes : nettoyage des centres-bourgs et hameaux, entretien des cimetières, nettoyage des égouts.
03	SIVOM de Souvigny-en-Sologne , Chaon, Sennely	1965	3	2	1 692	Scolaire et périscolaire des cycles maternelles et élémentaires (restauration, transports); Alimentation en eau potable des communes de Chaon et Souvigny-en-Sologne (réseau alimenté par la commune de Sennely).
04	SIVOM de Mennnetou-sur-Cher	1966	8	8	7 272	Maîtrise d'ouvrage et la gestion des réseaux d'adduction d'eau potable ; Création et gestion du service d'assainissement collectif ; Maîtrise d'ouvrage et gestion d'un bassin de natation de plein air ; et sur 5 des 8 communes (ne sont pas concernées la Chapelle-Montmartin, Saint-Julien-sur-Cher et Villefranche-sur-Cher) : Contrôle technique des installations d'assainissement non collectif ; Gestion et entretien permettant d'assurer le bon fonctionnement des bassins de lagunage et élimination des boues par épandage ;
05	SIVOM des trois communes (siège à Saint-Julien-sur-Cher)	2009	3	3	1 578	Vocation scolaire et péri-scolaire (garderie, restauration, transports) ; Gestion du centre de loisirs.

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats Intercommunaux à VOcation Multiple (SIVOM)



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

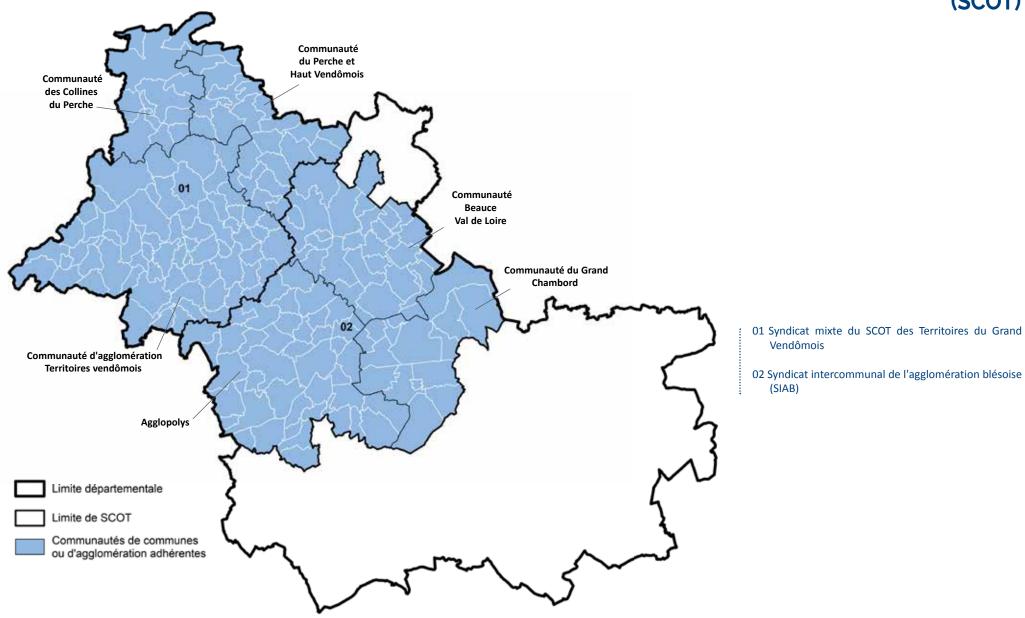
Syndicats mixtes de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'EPCI adhérents	Nb de communes couvertes	Population en 2017	Compétences
01	Syndicat mixte du SCOT des Territoires du Grand Vendômois (siège à Vendôme)	2000	3	100	69 402	Élaboration, approbation, modification, révision, suivi et évaluation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) * mise en place du schéma, * suivi de la réalisation des objectifs préconisés par le schéma, * gestion dans le temps.
02	Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise (SIAB) (siège à Blois)	1998	3	89	146 210	Élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale, gestion dans le temps du document et les révisions éventuelles. Coordination des politiques de l'habitat et mise en œuvre de toute mesure de nature à en favoriser la réussite.

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats mixtes de Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)



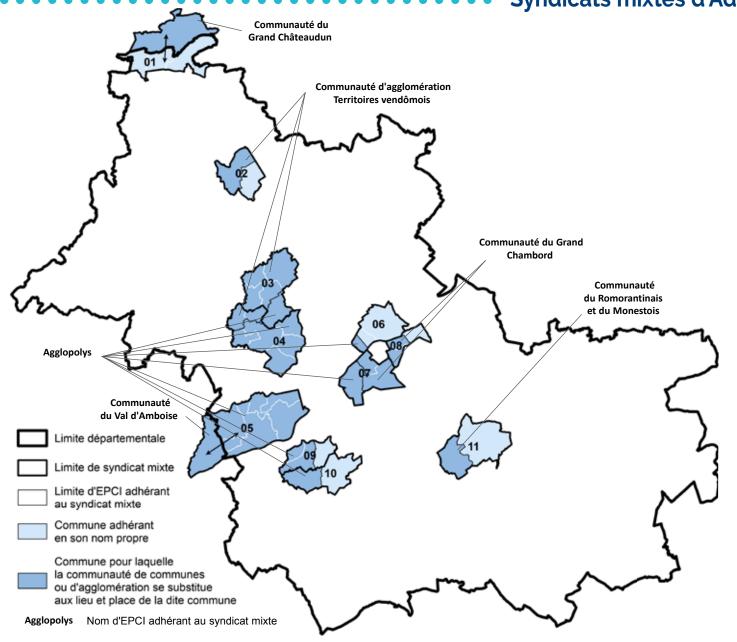
N°	Nom de l'établissement	Année	Nombre d'a	dhérents	Nombre de com- munes couvertes*	Population
	(en gras : siège de l'établissement)	de création	communes*	EPCI	(dt en Loir-et-Cher)	en 2017**
01	Syndicat mixte d'A.E.P Aquaperche (siège au Gault-du-Perche)	1955	3	1	5 (3)	2 015
02	Syndicat mixte d'A.E.P de La Ville-aux-Clercs, Busloup	2020	1	1	2 (2)	1 712
03	Syndicat mixte d'A.E.P de Selommes	1948	0	2	5 (2)	1 931
04	Syndicat mixte d'A.E.P de Landes-le-Gaulois, Saint-Lubin	2020	0	2	7 (7)	3 296
05	Syndicat mixte d'A.E.P. du Val de Cisse (siège à Seillac)	1952	0	2	7 (5)	10 303
06	Syndicat mixte d'A.E.P. de Cour-sur-Loire , Suèvres et Menars	1950	2	1	3 (3)	2 585
07	Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Claude-de-Diray	1949	0	2	3 (3)	11 879
08	Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Dyé-sur-Loire	1948	1	1	3 (3)	3 101
09	Syndicat mixte d'A.E.P de Monthou-sur-Bièvre, Ouchamps , Valaire	1967	1	2	3 (3)	1 616
10	Syndicat mixte d'A.E.P de Sambin , Feings, Fougères-sur-Bièvre	1963	1	1	2 (2)	2 469
11	Syndicat mixte d'A.E.P. de Courmemin , Vernou-en-Sologne	1973	1	1	2 (2)	1 133

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats mixtes d'Adduction d'Eau Potable (AEP)



- 01 Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Aquaperche
- 02 Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de La Ville-aux-Clercs, Busloup
- 03 Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Selommes
- 04 Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Landes, Saint-Lubin
- 05 Syndicat mixte d'A.E.P. du Val de Cisse
- 06 Syndicat mixte d'A.E.P. de Cour-sur-Loire, Suèvres et Menars
- 07 Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Claude-de-Diray
- 08 Syndicat mixte d'A.E.P. de Saint-Dyé-sur-Loire
- 09 Syndicat mixte d'adduction d'eau potable Monthousur-Bièvre, Ouchamps, Valaire
- 10 Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Sambin, Feings, Fougères-sur-Bièvre
- 11 Syndicat mixte d'A.E.P. de Courmemin, Vernou-en-Sologne

Syndicats mixtes de déchets

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année	Nombre d'ad	lhérents*	Nb de communes couvertes	Population	Compétences
		de création	communes*	EPCI	(dt en Loir- et-Cher)	en 2017**	
01	Syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VAL DEM) (siège à Vendôme)	1975	0	3	53 (53)	48 027	Ramassage, stockage, destruction, récupération des ordures ménagères et éventuellement d'autres déchets.
02	Syndicat mixte VAL ECO (siège à Blois)	1994	0	5	151 (106)	232 490	Traitement des déchets ménagers et assimilés, incluant la gestion des quais de transfert ainsi que le transport de ces déchets entre les quais de transfert et les équipements de traitement des déchets ; Traitement des déchets verts ; Transport des déchets verts prétraités jusqu'à leur traitement final ; Mise en balle du carton des déchèteries ; Le syndicat peut se voir transférer la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés.
03	Syndicat mixte intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer (SMIEOM)	1973	0	5	45 (45)	33 602	Collecte des ordures ménagères et assimilés, y compris la collecte sélective : Exploitation des déchèteries ; Traitement des ordures ménagères.
04	Syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (SMIEEOM) (siège à Seigy)	1973	0	2	35 (35)	50 342	Collecte, traitement et élimination des ordures ménagères.
05	Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Sologne (SMICTOM de Sologne) (siège à Nouan-le-Fuzelier)	1972	0	5	24 (20)	37 396	Collecte des ordures ménagères et assimilés, y compris la collecte sélective ; Traitement des ordures ménagères ; Exploitation, construction de déchèteries et de plates-formes.
Synd	icats dont le siège est situé hors Loir-et-Cher						
06	Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères - Loir et Sarthe (SYVALORM Loir et Sarthe) (siège à Saint-Calais)	1983	0	7	134 (45)	108 540	Collecte et traitement des déchets ménagers et autres.
07	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Châteaudun (SICTOM)	1973	0	4	28 (4)	35 126	Collecte des ordures ménagères, rationalisation des flux.
08	Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères d'Amboise (SMICTOM) (siège à Nazelles-Négron)	1991	0	3	45 (0)	66 038	Traitement des déchets.

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées
** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

CC du Perche et Haut Vendômois CC des Collines CC du Bonnevalais du Perche CC du Pays de Limite départementale l'Huisne Sarthoise CC du **Grand Châteaudun** CC Coeur Limite de syndicat mixte de Beauce 07 Limite d'EPCI adhérant CC des Vallée au syndicat mixte ے de la Braye le Gesnois et de l'Anille Commune pour laquelle la communauté de communes Bilurien ou d'agglomération se substitue aux lieu et place de la cite commune Syndicat mixte ValEco CC Beauce Val de Loire CC Loir-Lucé-Bercé CC du Grand Chambord CC de Cc des Portes Sologne de Sologne des Étangs **CA Territoires** vendômois 05 CC Coeur CC du Castelrenaudais de Sologne Agglopolys CC du Val d'Amboise CC de Sologne des Rivières CC du CC de Bléré -Romorantinais Val de Cher et Monestois CC Val-de-Ch

Controis

Syndicats mixtes de déchets

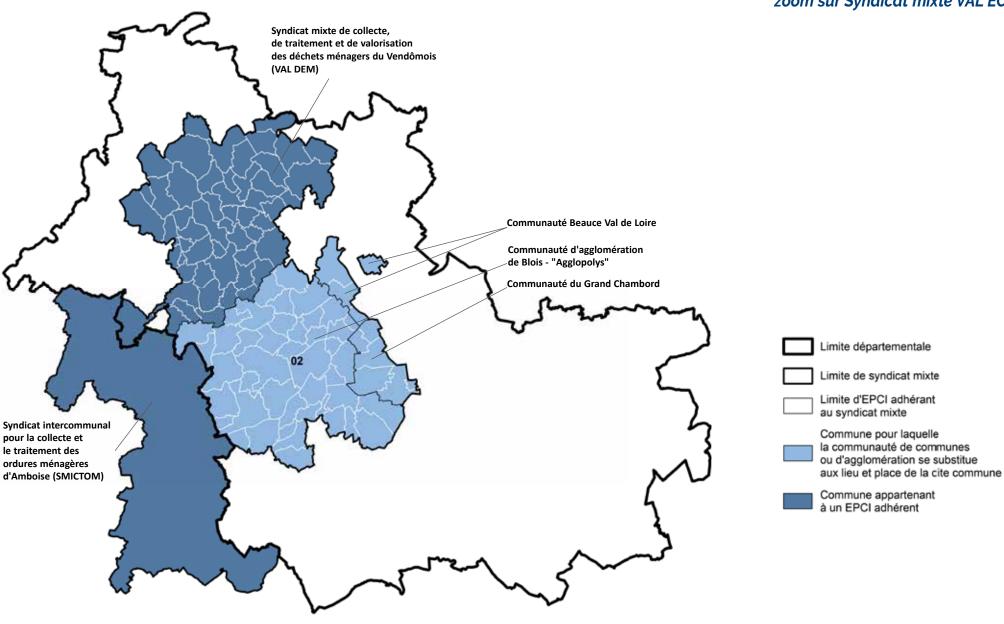
- 01 Syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (VAL DEM)
- 02 Syndicat mixte VAL ECO
- 03 Syndicat mixte intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer (SMIEOM)
- 04 Syndicat mixte intercommunal pour l'enlèvement et l'élimination des ordures ménagères du Val de Cher (SMIEEOM)
- 05 Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Sologne (SMICTOM de Sologne)

Syndicats dont le siège est situé hors Loir-et-Cher

- 06 Syndicat mixte de valorisation des ordures ménagères Loir et Sarthe (SYVALORM Loir et Sarthe)
- 07 Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Châteaudun (SICTOM)
- 08 Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères d'Amboise (SMICTOM)

Carte 17-1

Syndicats mixtes de déchets zoom sur Syndicat mixte VAL ECO



Syndicats mixtes de rivières

	Nom de l'établissement	Année	Nombre d'a	adhérents	Nb de com- munes cou-	Population			
N°	(en gras : siège de l'établissement)	de création	communes	EPCI	vertes (dt en Loir-et-Cher)		Compétences		
01	Syndicat des Rivières des Collines du Perche (S.R.C.P) (siège à Sargé-sur-Braye)	2018	0	2	11 (11)	5 912	Aménagement des bassins versants de la Grenne et du Couëtron, du Roclane et de la portion de bassin de la Braye sur les communes adhérentes ; Entretien et aménagement des cours d'eau ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Défense contre les inondations.		
02	Syndicat mixte du bassin de la Cisse (siège à Herbault)	2012	0	5	42 (32)	41 654	Portage, animation et coordination des dispositifs contractuels liés à la restauration et la gestion/protection des ressources en eau et milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Cisse (contrat de bassin versant, contrat de restauration et d'entretien, projets agro-environnementaux,) en lien avec les partenaires financiers potentiels (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Centre, État, Union Européenne,); Réalisation des travaux liés à la gestion, restauration et l'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Cisse et les études préalables nécessaires à la réalisation de ces travaux; Réalisation des actions de sensibilisation, de la communication et de pédagogie en lien avec l'eau et les milieux aquatiques; Stratégies globales d'aménagement, de protection ou de restauration des cours d'eau, milieux aquatiques et plans d'eau; Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre entrant dans le champ de compétence GEMAPI.		
03	Syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB) (siège à Bracieux) (syndicat à la carte)	1996	44	11	67 (52)	144 527	Mutualiser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle du bassin versant en matière de : - Gestion des milieux aquatiques, des rivières ; - Prévention et protection des inondations ; - Organisation, mise en place, gestion de dispositifs d'alerte et de prévention des inondations ; - Lutte contre la pollution ; - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales ou végétales portant atteinte aux milieux aquatiques. Ses missions s'inscrivent dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne.		
04	Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre (siège à Romorantin-Lanthenay)	1980	0	3	24 (24)	50 849	Aménagement et entretien des cours d'eau du bassin de la Sauldre.		
05	Syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (siège à Mennetou-sur-Cher)	1978	0	3	16 (15)	24 084	Étude et réalisation des travaux destinés à protéger la Vallée du Cher contre les risques d'inondation.		
06	Syndicat mixte du Canal de Berry (siège à Selles-sur-Cher)	1956	0	3	13 (9)	49 053	Assurer le maintien en eau de la section du canal de Berry déclassé, situé sur le territoire du département de Loir-et-Cher, de la limite du département du Cher à la commune de Noyers-sur-Cher. Effectuer toutes les études nécessaires au maintien ou au rétablissement des conditions de la navigation sur le canal de Berry, ainsi que l'exploitation et la gestion de la navigation sur cette voie d'eau ; tout travail d'infrastructure permettant d'assurer la continuité de la voie d'eau, le maintien d'une ligne d'eau garantissant la navigation et le franchissement des biefs.		

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

2-4 - Syndicats mixtes

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2020 Cartes 18

Syndicats mixtes de rivières (dont le siège est situé hors Loir-et-Cher)

212	Nom de l'établissement	Année	Nombre d'a	dhérents	Nb de com- munes cou-	Population			
N°	(en gras : siège de l'établissement)	de créa- tion	communes EPCI		vertes (dt en Loir-et-Cher)		Compétences		
07	Syndicat mixte du bassin de la Brenne (siège à Château-Renault - 37)	1979	0	4	23 (3)	33 048	Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations; Protection et la restauration des sites,des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines; Lutte contre la pollution; Animation et concertation pour la gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.		
08	Syndicat mixte du bassin de l'Amasse (siège à Amboise - 37)	2019	0	3	13 (8)	26 427	Aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Lutte contre la pollution ; Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique.		
09	Syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement du bassin de l'Ardoux (SMETABA) (siège à Cléry-Saint-André - 45)	1978	0	3	10 (1)	30 683	Production, distribution d'énergie-hydraulique		
10	Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (siège à Clémont - 18)	1984	0	4	8 (3)	13 622	Exploitation, entretien et aménagement du Canal de la Sauldre et de l'Étang du Puits, en vue d'assurer l'écoulement normal des eaux et le maintien en eau de cette voie, de satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, de protéger la vie aquatique et l'environnement et de permettre la pratique de loisirs nautiques sur le domaine de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre. Représentation de la Sologne, cohérence des mesures de développement économique, social et culturel de la Sologne, mise en valeur et protection de cette région naturelle et de son patrimoine.		
11	Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA) (siège à Vailly-sur-Sauldre - 18)	2020	0	5	47 (3)	36 958	Structurer et organiser la compétence "gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations" dans le bassin versant des Sauldres.		
12	Syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher" (NEC) (siège à Bléré - 37) ; syndicat à la carte	2018	0	4	80 (33)	401 708	Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ; Entretien et valorisation des maisons éclusières associées aux ouvrages (sous gestion du syndicat) ; Entretien et valorisation des écluses associées aux ouvrages (sous gestion du syndicat) ; Appui aux opérations coordonnées de développement touristique permettant la valorisation du patrimoine fluvial et lié à l'eau.		
13	Syndicat mixte des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont (siège à Villentrois-Faverolles-en-Berry - 36)	1968	0	2	16 (3)	9 287	Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.		
14	Syndicat de la vallée du Fouzon (siège à Dun-le-Poëlier - 36)	2017	0	5	33 (3)	20 637	Entretien, aménagement et restauration des cours d'eau ; Mise en place de dispositifs de diversification du lit et des berges ; Lutte contre les espèces exotiques invasives ou nuisibles; Entretien et restauration de la ripisylve des berges et du lit ; Enlèvement d'atterrissements et d'embâcles dans le lit mineur ; Plantations ; Protection, restauration et mise en valeur des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ; Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants appartenant au syndicat.		

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

2-4 - Syndicats mixtes Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2020 Cartes 18

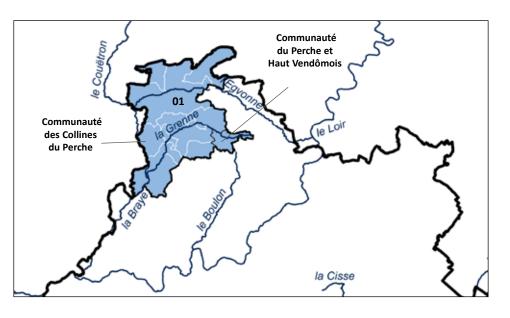
Syndicats mixtes de rivières Limite départementale Limite de syndicat mixte Nombre de syndicats mixtes de rivières auxquels adhère la commune en nom propre ou via un EPCI 01 Syndicat des Rivières des Collines du Perche (S.R.C.P) 02 Syndicat mixte du bassin de la Cisse 03 Syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB) 03 04 Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la 02 05 Syndicat mixte du Canal de Berry 06 Syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher Sauvage 03, 10 et 11 le Beuvron 03 et 10 0 et 11 Syndicats mixtes de rivière dont le siège est situé hors 08 et 12 Loir-et-Cher: 02 07 Syndicat mixte du bassin de la Brenne 08 03 et 08 Syndicat mixte du bassin de l'Amasse la Loire 08 09 Syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aména-03 et l'Amasse gement du bassin de l'Ardoux (SMETABA) 08 et 12 10 Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre 04 et 12 12 11 Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs 12 affluents (SYRSA) 12 Syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher" (NEC) 04, 05, 06 13 Syndicat mixte des bassins versants du Modon, de la 05 Carial de B Tourmente et de l'Indrois amont

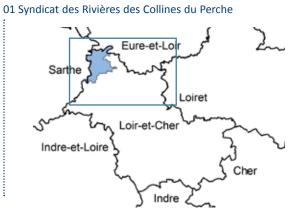
14 Syndicat de la vallée du Fouzon

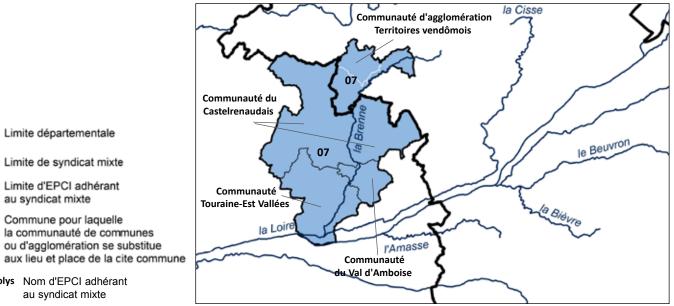
le Fouzon

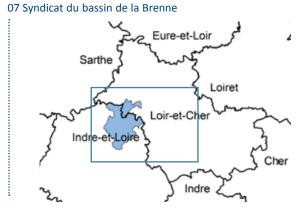
06 et 12

* 04, 05, 06, 12 et 14









Agglopolys Nom d'EPCI adhérant au syndicat mixte

au syndicat mixte

Limite départementale

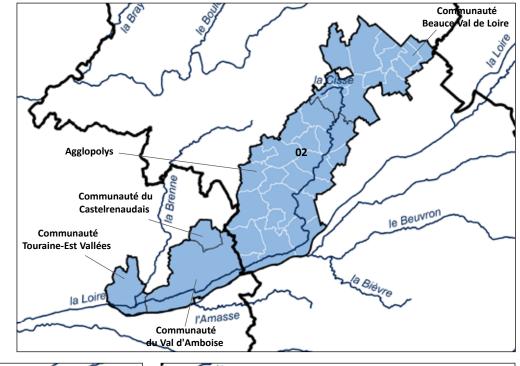
Limite de syndicat mixte Limite d'EPCI adhérant

Commune pour laquelle

la communauté de communes

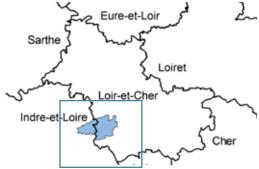
ou d'agglomération se substitue

02 Syndicat mixte du bassin de la Cisse



Eure-et-Loir Sarthe Loiret

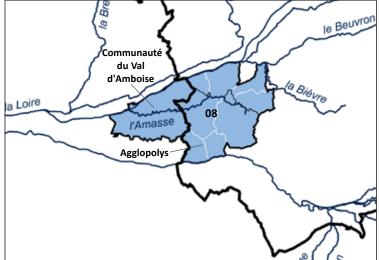
08 Syndicat mixte du bassin de l'Amasse

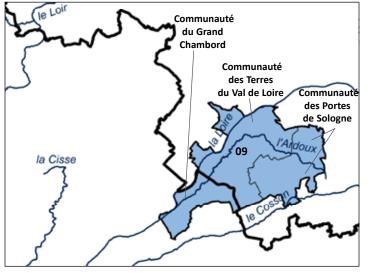


Indre

09 Syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement du bassin de l'Ardoux (SMETABA)







D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

Limite départementale

Limite de syndicat mixte

Limite d'EPCI adhérant

Commune pour laquelle la communauté de communes

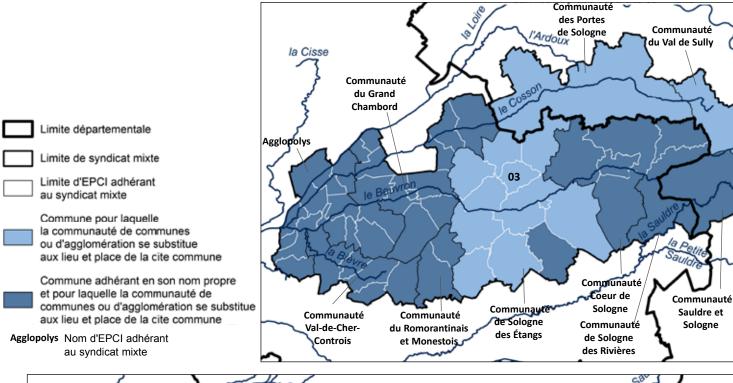
au syndicat mixte

ou d'agglomération se substitue

aux lieu et place de la cite commune

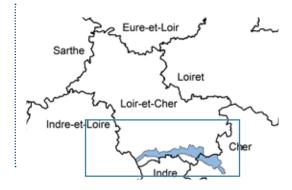
au syndicat mixte

Agglopolys Nom d'EPCI adhérant



03 Syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB) Eure-et-Loir Indre-et-Loire Cher

06 Syndicat mixte du Canal du Berry



la Loire

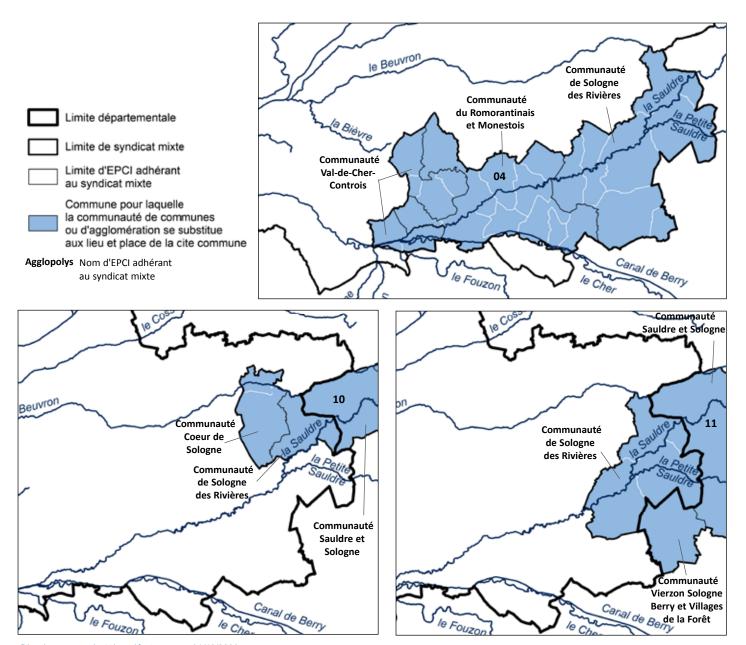
Communauté
du Romorantinais
et Monestois

Communauté
Vierzon Sologne
Berry et Villages
de la Forêt

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

2-4 - Syndicats mixtes

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2020 Carte 18-4



04 Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre

Eure-et-Loir

Sarthe

Loiret

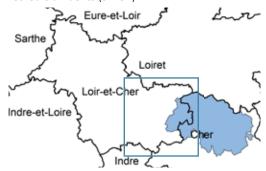
Loiret

Cher

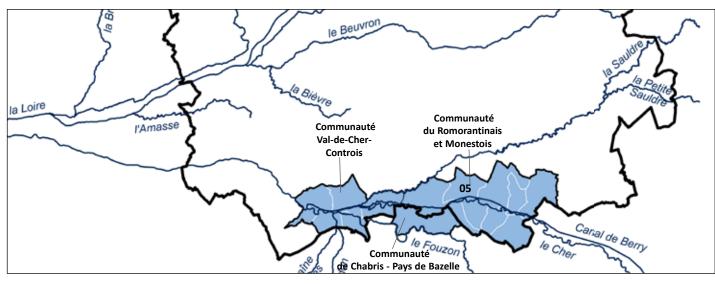
10 Syndicat mixte de l'Étang du Puits et Canal : de la Sauldre

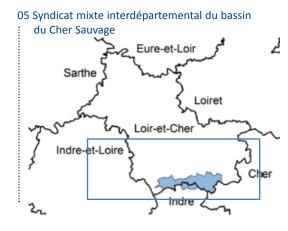


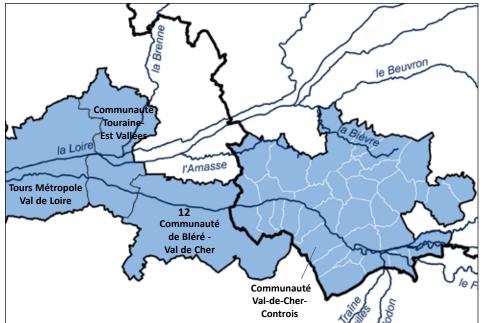
11 Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA)

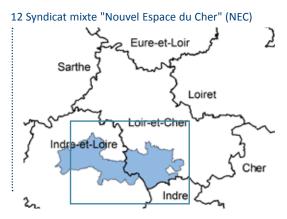


D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020









Agglopolys Nom d'EPCI adhérant au syndicat mixte

Limite départementale

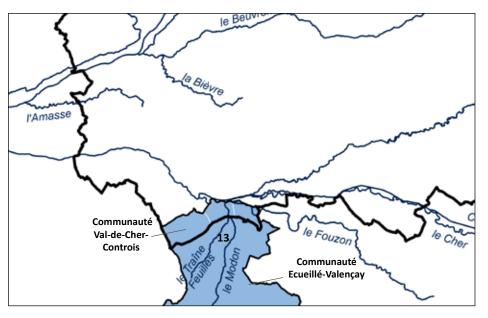
Limite de syndicat mixte

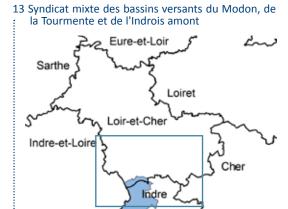
Limite d'EPCI adhérant

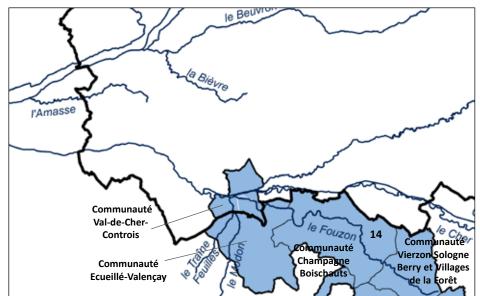
Commune pour laquelle

la communauté de communes ou d'agglomération se substitue aux lieu et place de la cite commune

au syndicat mixte









14 Syndicat mixte de la vallée du Fouzon

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020

au syndicat mixte

Limite départementale

Limite de syndicat mixte Limite d'EPCI adhérant au syndicat mixte

Commune pour laquelle

Agglopolys Nom d'EPCI adhérant

la communauté de communes

ou d'agglomération se substitue

aux lieu et place de la cite commune

2-4 - Syndicats mixtes

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2020 Carte 18-7

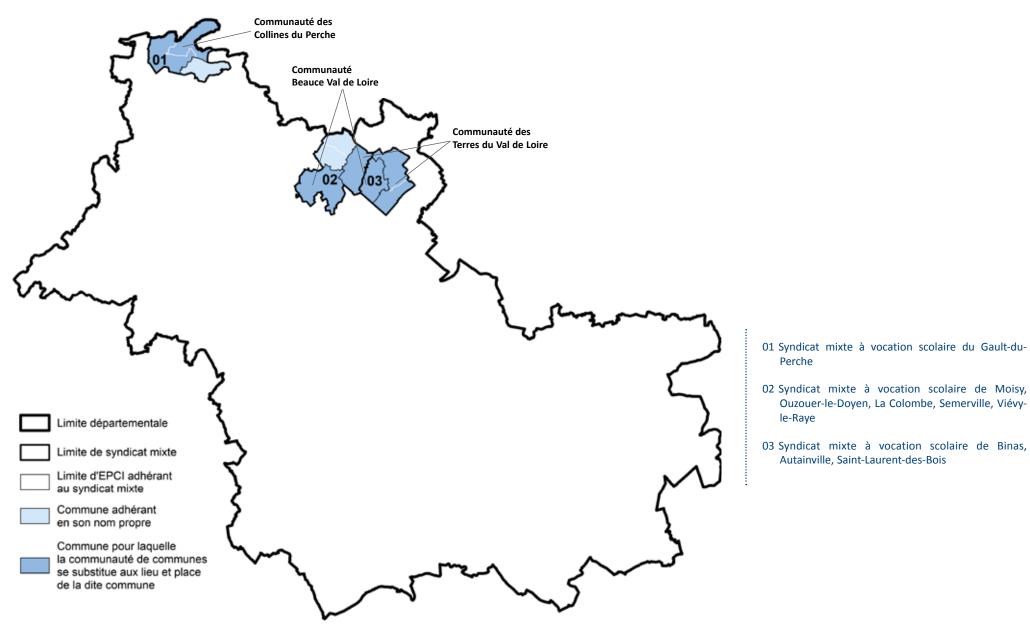
Syndicats mixtes à vocation scolaire

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'a	dhérents EPCI	Nb de communes couvertes (dt en Loir- et-Cher)*	Population en 2017**	Compétences
01	Syndicat mixte à vocation scolaire du Gault-du-Perche	1973	1	1	3 (3)	820	Fonctionnement et transport des enfants des communes du syndicat.
02	Syndicat mixte à vocation scolaire de Moisy , Ouzouer-le-Doyen, la Colombe, Semerville, Vièvy-le-Raye	1971	2	2	4 (4)	1 364	Organisation du service de ramassage scolaire ; gestion des cantines scolaires ; acquisition du matériel et fournitures scolaires.
03	Syndicat mixte à vocation scolaire de Binas , Autainville, Saint-Laurent-des-Bois	1972	0	2	3 (3)	1 417	Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants des collectivités adhérentes ; ramassage scolaire répondant aux besoins des collectivités membres ; organisation et gestion des cantines scolaires ; accueil périscolaire des enfants en garderie pendant la période scolaire, acquisition, entretien et gestion de l'ensemble du mobilier, matériel et fournitures scolaires ; construction, aménagement, entretien et gestion des équipements immobiliers nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences.

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées
** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats mixtes à vocation scolaire



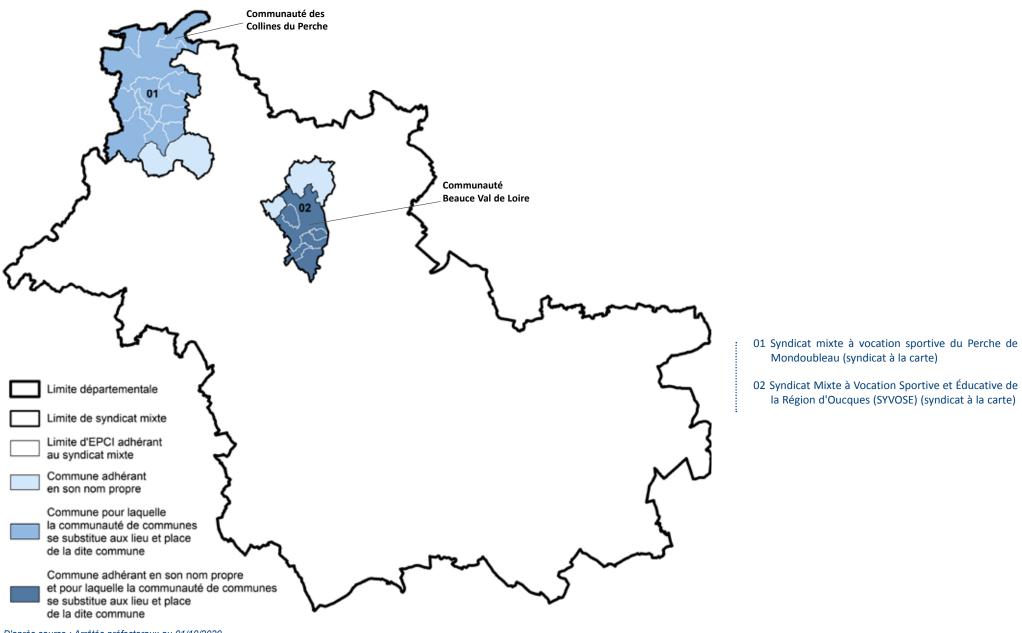
810	Nom de l'établissement	Année	Nombre d'adhérents		Nb de communes	Population	.
N°	(en gras : siège de l'établissement)	de création	communes*	EPCI	couvertes (dt en Loir- et-Cher)*	en 2017**	Compétences
							Construction, aménagement, entretien et gestion de la Halle des Sports située à Mondoubleau ;
01	Syndicat mixte à vocation sportive du Perche de Mondoubleau (syndicat à la carte)	2017	2	1	14 (14)	7 628	Gestion contractuelle du Dojo du collège de Mondoubleau, équipement sportif construit par le Conseil départemental en 2004, mis à disposition du syndicat par convention et utilisé par le collège de Mondoubleau et les associations locales ;
							La commune de Danzé adhère pour la seule compétence portant sur la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la Halle des Sports située à Mondoubleau.
							Compétence sportive : Acquisition et aménagement de terrains ; Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs ; Acquisition, gestion de l'ensemble du mobilier et du matériel nécessaires ;
	Syndicat Mixte à Vocation Sportive et Educative de la Région d'Oucques (SYVOSE)			3 1	8 (8)	2 982	Compétence éducative : Fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
02	(siège à Oucques La Nouvelle)	1981	8				Transport scolaire ; Organisation et gestion de la restauration scolaire ;
	(syndicat à la carte)						Accueil périscolaire ; Acquisition, entretien et gestion du mobilier, matériel et fournitures scolaires ;
							Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements immobiliers.
							Les communes de Rhodon et Vievy-le-Rayé n'adhèrent que pour la compétence sportive.

^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

^{**} Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

Syndicats mixtes à vocation sportive ou éducative



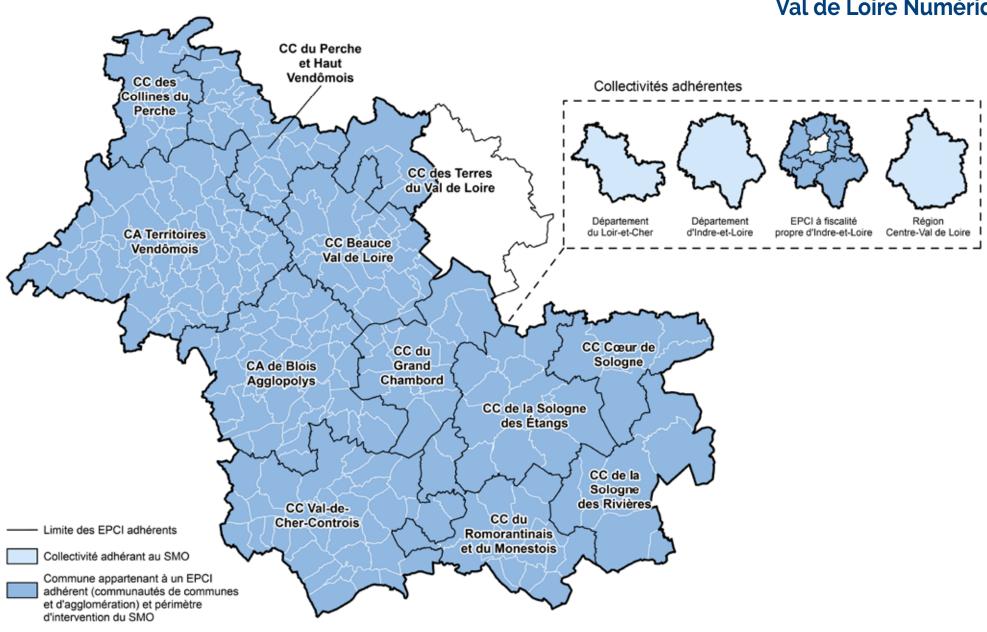
Syndicat mixte ouvert (SMO) Val de Loire Numérique

	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année	Nombre d'adhérents			Nb de com- munes cou-	Population	
N°		de création	communes*	EPCI	institutions	vertes (dt en Loir-et- Cher)*	en 2017	Compétences
01	Syndicat mixte ouvert "Val de Loire Numérique"	2014	0 22 3 <u>517</u> 645	645 391	Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention de tous les Loir-et-Chériens.			
01	(siège à Blois)	2014			3	(267)	645 391	Élaboration et actualisation du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (sous réserve de délibérations concordantes des organes délibérants des membres exerçant cette compétence et du conseil syndical).

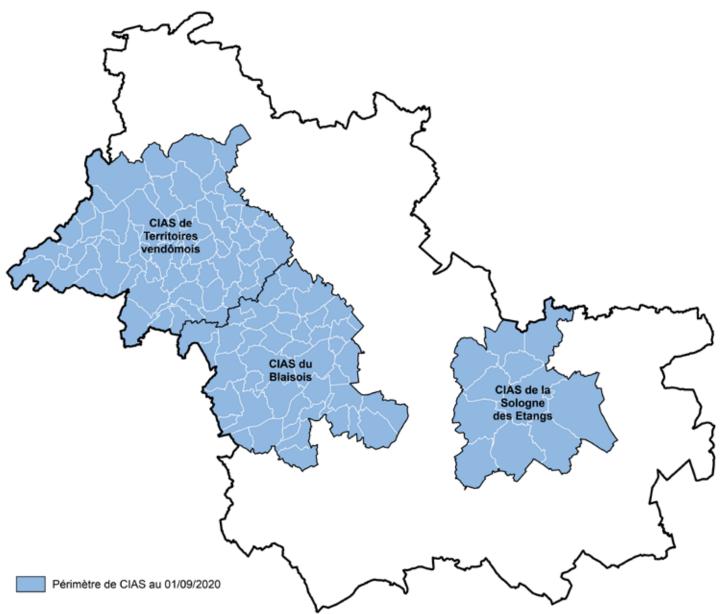
^{*} Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/10/2020, INSEE - RP 2017

Syndicat mixte ouvert (SMO) Val de Loire Numérique



Centres intercommunaux d'action sociale



Initiateur : Établissements publics de coopération intercommunale

Date : loi du 6 janvier 1986 transformant les Bureaux d'Aide Sociale en Centre Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale ; le décret du 6 mai 1995 en précise les missions et l'organisation.

Objectif: développer différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées: aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Rôles: un CIAS exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire qui lui a été transférée par l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut:

- animer une action générale de prévention et de développement social ;
- intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables (secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé...);
- participer à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire ;
- créer et gérer des équipements et services : crèches, haltes-garderies, accueils de loisirs sans hébergement, établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux etc...

Dates de création des CIAS en Loir-et-Cher :

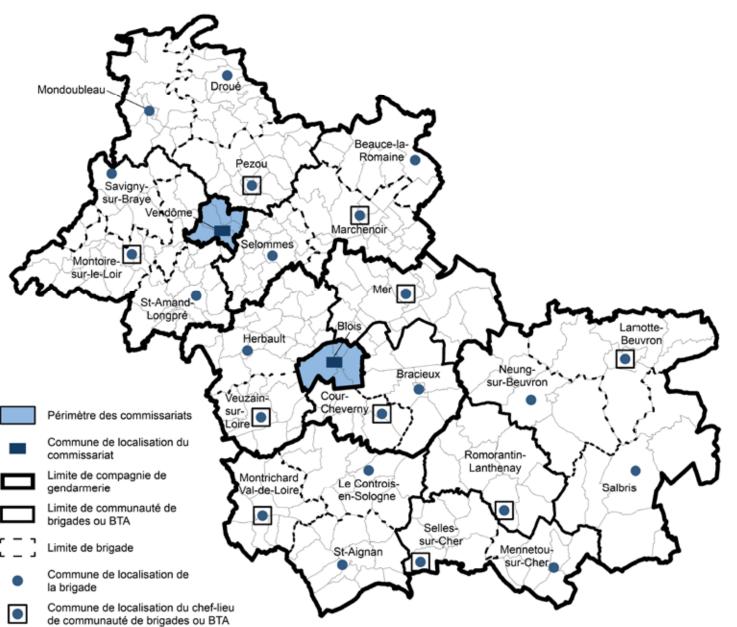
CIAS du Blaisois : décembre 2004

CIAS de la Sologne des Etangs : décembre 2007 CIAS de Territoires vendômois: janvier 2017



- 3 -Autres découpages territoriaux

Brigades et compagnies de gendarmerie Commissariats de police



Brigades de gendarmerie

Initiateur: Gendarmerie Nationale.

L'implantation de la brigade correspond en général au chef lieu des anciens cantons, ou est fonction des facilités d'implantation.

Mise en place depuis le 1^{er} janvier 2003 des communautés de brigades qui partagent les compagnies. Ces communautés sont dirigées par une brigade chef-lieu.

Commissariats de police

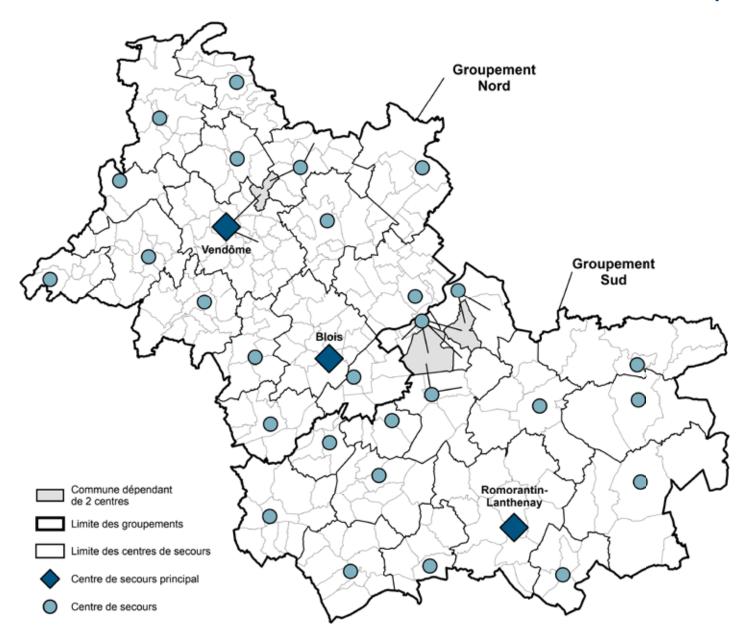
Initiateur : Ministère de l'Intérieur

Date: Décret de 1852

L'implantation d'un commissariat dépend du nombre d'habitants (minimum 15 000).

Les dernières modifications notables ont eu lieu en 2013 avec le remplacement du commissariat de Romorantin-Lanthenay par un chef-lieu de brigade de gendarmerie et le transfert de la commune de Vineuil dans le périmètre d'intervention du commissariat de police de Blois (suite à la fermeture de la brigade de gendarmerie).

Groupements et centres de secours



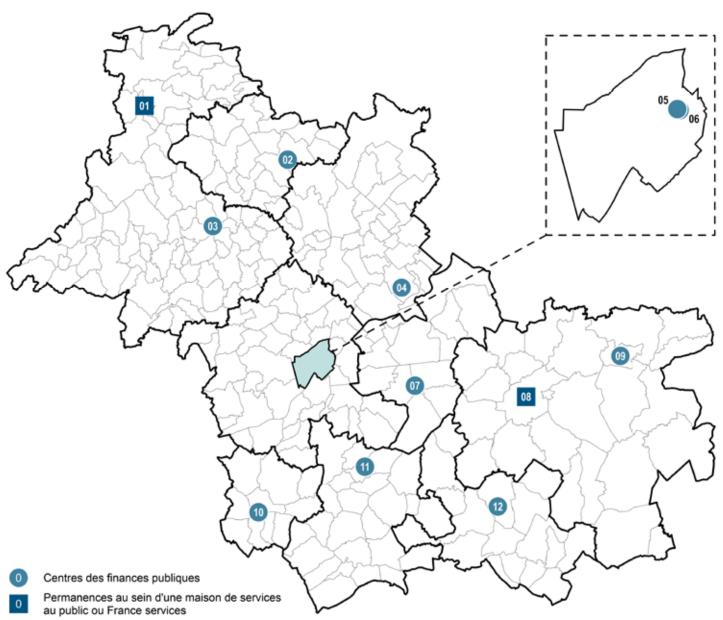
Initiateur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS)

Organisation: s'articule autour de 2 groupements (Nord et Sud), dont dépendent les 28 centres de secours du département, parmi lesquels on compte 3 centres de secours principaux (Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay).

Ce maillage est renforcé par la présence de 53 centres de première intervention répartis sur l'ensemble du territoire (situation au 1/1/2020).

Il est élaboré par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) qui définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques.

Centres des Finances publiques (situation au 01/01/2020)



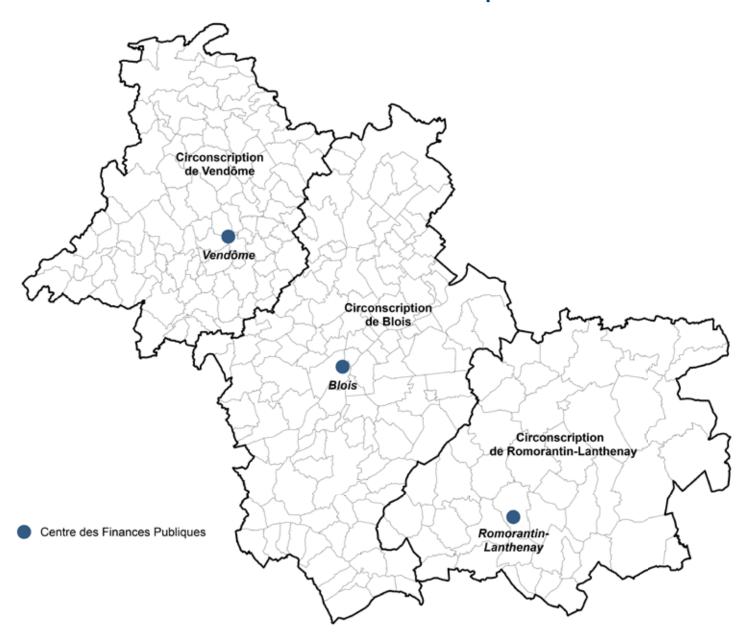
- 01 : Permanence au sein de la structure France services de Mondoubleau : "la Gare des Collines du Perche"
- 02 : Centre des finances publiques de Morée
- 03 : Centre des finances publiques de Vendôme
- 04 : Centre des finances publiques de Mer
- 05 : Centre des finances publiques de Blois Agglomération
- 06 : Centre des finances publiques de la Paierie Départementale
- 07 : Centre des finances publiques de Bracieux
- 08 : Permanence au sein de la maison de services au public de Neung-sur-Beuvron
- 09 : Centre des finances publiques de Lamotte-Beuvron
- 10 : Centre des finances publiques de Montrichard Val de Cher
- 11 : Centre des finances publiques du Controis-en-Sologne
- 12 : Centre des finances publiques de Romorantin-Lanthenay

Initiateur : Direction Départementale des Finances Publiques

Date: 1862

Il existait initialement un poste comptable par canton. Des modifications partielles de périmètre ont été apportées par arrêtés ministériels.

Compétences territoriales des services fiscaux et fonciers



Initiateur : Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher

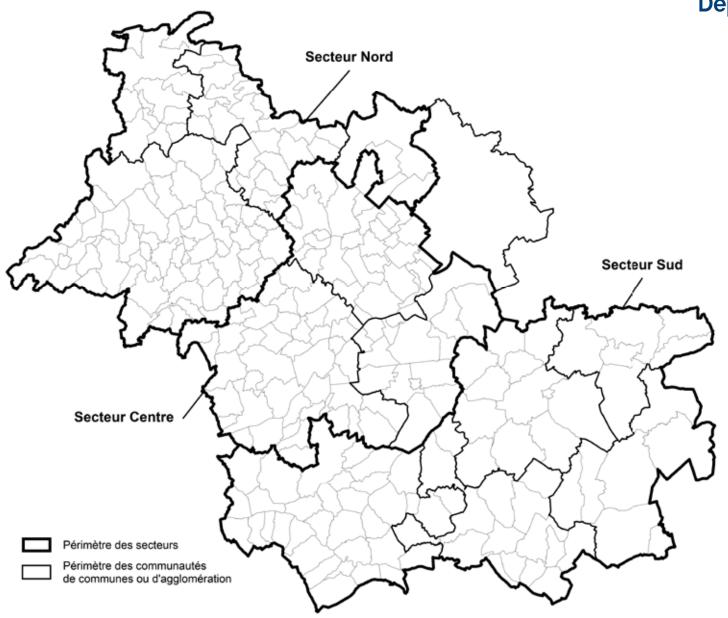
Objectif: équilibrer le territoire en fonction de l'importance des villes et être au plus proche des contribuables.

Au sein de la principale ville (préfecture et sous-préfecture) de chaque circonscription se trouve :

- un service des Impôts des Particuliers,
- une trésorerie spécialisée Secteur Public Local.

Le service des Impôts des Entreprises de Vendôme a été transféré à Blois au 1er janvier 2020. Les services de publicité foncière de Romorantin-Lanthenay et de Vendôme sont rattachés à la circonscription de Blois respectivement depuis 2015 et 2017.

Secteurs territoriaux de la Direction Départementale des Territoires



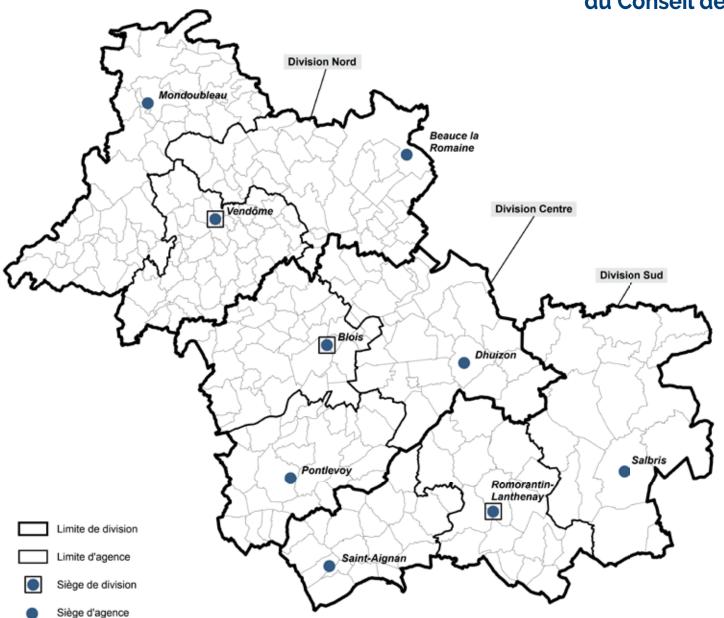
Initiateur : Direction Départementale des Territoires

Date effet: 1er juillet 2015

Les missions essentielles :

- Mettre en oeuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires,
- Connaître et veiller à l'équilibre des territoires urbains et ruraux,
- Mettre en oeuvre les politiques agricoles et développer des filières de qualité,
- Mettre en oeuvre les politiques en matière d'environnement, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport,
- Prévenir les risques naturels.

• • • • • • Divisions et agences routières du Conseil départemental de Loir-et-Cher



Initiateur : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Date du découpage : 01/01/2007, date de transfert de la compétence d'organisation routière aux Conseils départementaux.

Les missions essentielles :

- Représentation locale de la Direction Générale adjointe aménagement du territoire,
- Management et animation des équipes,
- Établissement des propositions du programme d'entretien,
- Prévision et suivi budgétaire,
- Gestion et exploitation des routes du département,
- Surveillance et contrôle du réseau,
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage...

Les divisions et agences sont appuyées par 15 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire départemental dont 11 assurent un service de viabilité hivernale.

Les codes postaux



Initiateur : La Poste

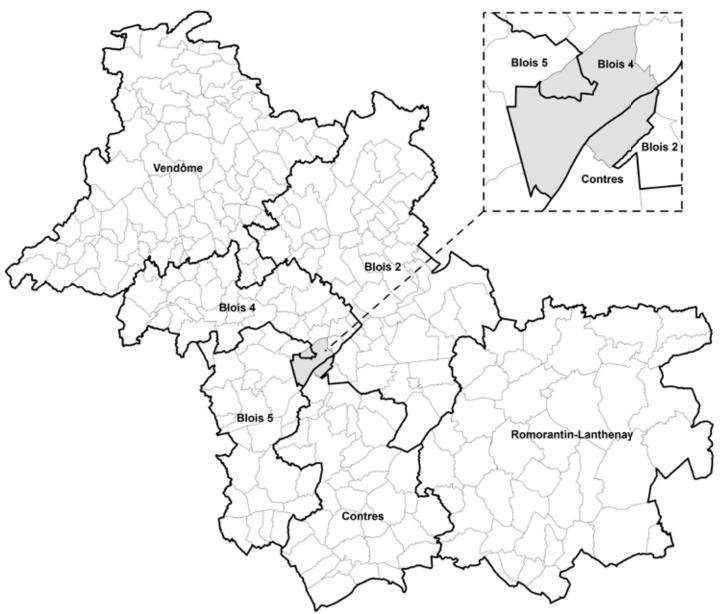
Date: 1969

Objectif: mécanisation du courrier.

Mise en place d'un système permettant au courrier d'être trié par des machines à codes à cinq chiffres.

Le découpage correspond à des zones de distribution avec un centre principal appelé "centre de distribution motorisé", puis "bureau distributeur". Un code a été attribué par centre ; il s'applique à tous les bureaux qui lui sont rattachés.

Circonscriptions de l'enseignement du Premier degré



Initiateur : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher (DSDEN41)

Objectif: Échelon opérationnel de l'organisation de l'enseignement du premier degré dans les trois missions traditionnelles d'inspection, d'administration et d'animation. La délimitation de chaque circonscription peut varier ponctuellement en fonction du nombre de postes d'inspecteurs, du nombre d'enseignants, de classes et d'élèves.

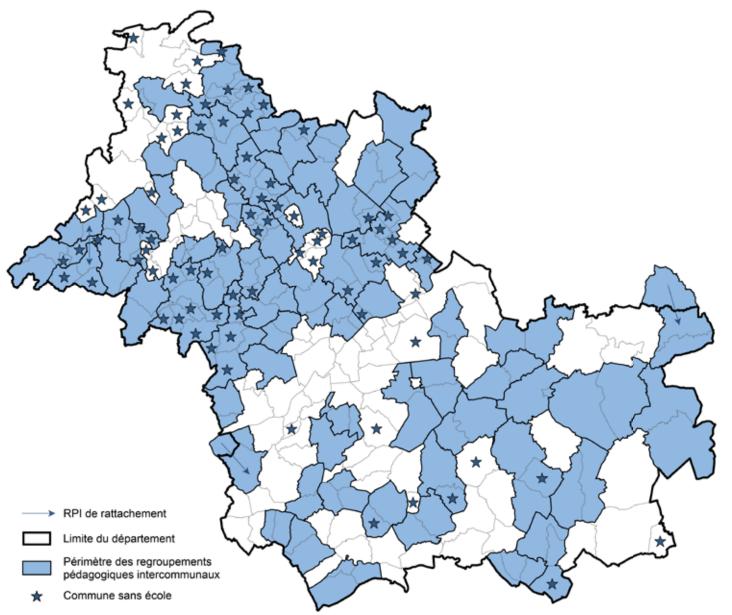
Assisté de conseillers pédagogiques et d'une secrétaire, chaque inspecteur de l'éducation nationale (IEN) encadre l'activité des instituteurs et professeurs des écoles de sa circonscription tant sur le plan administratif que pédagogique.

Ce découpage concerne l'ensemble de l'enseignement du 1^{er} degré public et privé sous contrat.

Ecoles de Blois appartenant à la Circonscription de Blois 5 : Alexandre Parodi, Baptiste Marcet, Tourville, Charcot, Croix-Chevalier- Mandela ;

Ecoles de Blois appartenant à la Circonscription de Contres : Bas-Rivière, Clérancerie, Marcel Bühler ; Les autres écoles de Blois appartiennent à la circonscription de Blois 4.

Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)



Date: Dernière révision en 2020

Initiateur : initiative commune entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loir-et-Cher (DSDEN41) et les communes

Objectif : préserver le service public dans les communes. Conserver des écoles qui seraient non-viables.

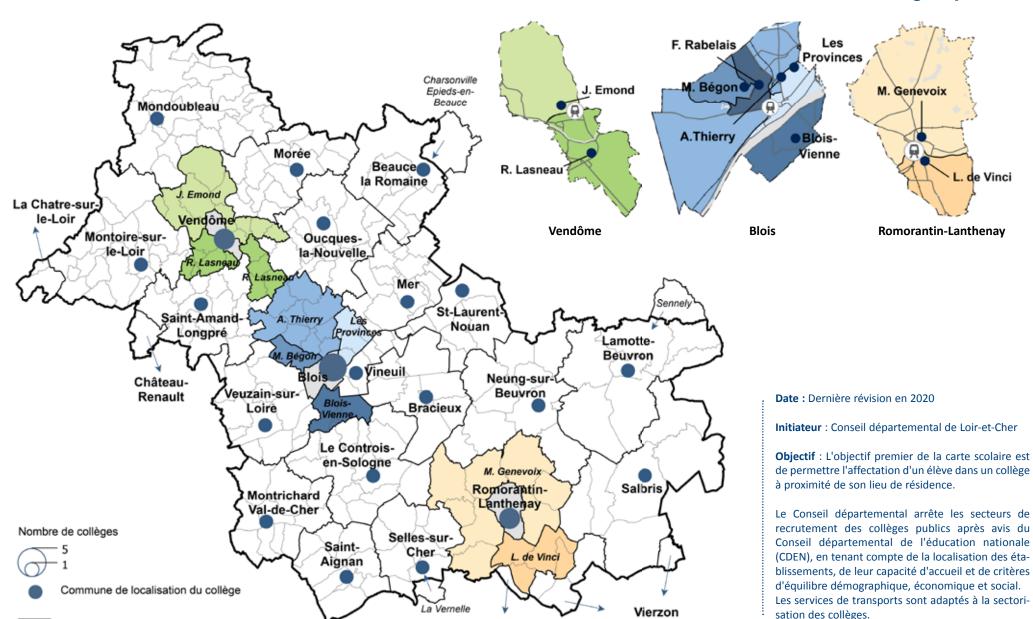
Organisation: Structure pédagogique d'enseignement, sans définition juridique précise, reposant sur un accord entre plusieurs communes, pour l'établissement, le fonctionnement et l'entretien d'une école intercommunale implantée

- soit dans une seule de ces communes (dans ce cas, on parle de regroupement pédagogique concentré), - soit en plusieurs classes réparties entre les communes (dans ce cas, on parle de regroupement pédagogique à classes dispersées).

La participation financière de chaque commune au fonctionnement et à l'entretien de l'école ou de la classe intercommunale est fixée par accord entre les conseils municipaux, éventuellement par voie conventionnelle.

La gestion de l'école intercommunale peut être assurée par une structure de coopération intercommunale si elle existe et si elle s'est dotée d'une compétence «éducative» ; c'est à elle que revient alors la charge financière de l'entretien et du fonctionnement de l'école intercommunale.

Secteurs de recrutement des collèges publics

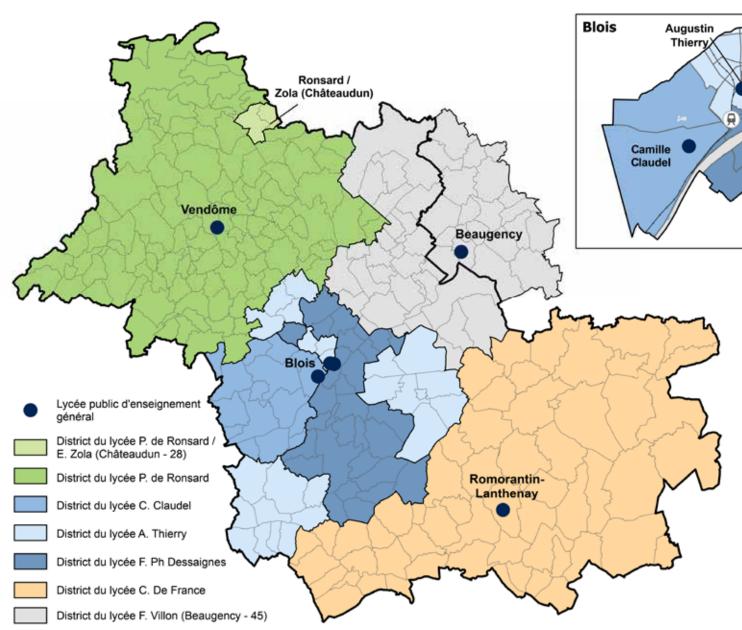


Chabris

Commune regroupant plusieurs collèges

Districts d'affectation dans un lycée public

Philibert Dessaignes



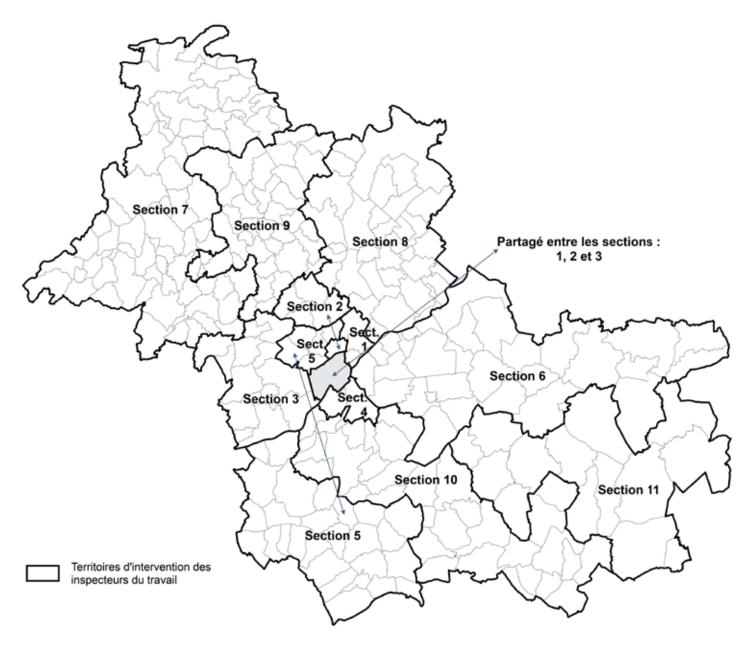
Initiateur : : initiative conjointe du recteur d'académie et de la Région. En cas de désaccord, la délimitation des districts est arrêtée par le recteur d'académie.

Objectif: L'objectif premier de la carte scolaire est de permettre l'affectation d'un élève de filière générale ou technologique dans un lycée à proximité de son lieu de résidence.

Les districts de recrutement des élèves pour les lycées sont définis en tenant compte des capacités d'accueil des établissements, des critères d'équilibre démographique, économique et social et en veillant à la mixité sociale. Chaque établissement doit également offrir aux élèves une variété d'enseignements suffisante pour permettre un bon fonctionnement de l'orientation.

Les services de transports sont adaptés à la sectorisation des lycées.

Sections d'inspection du travail



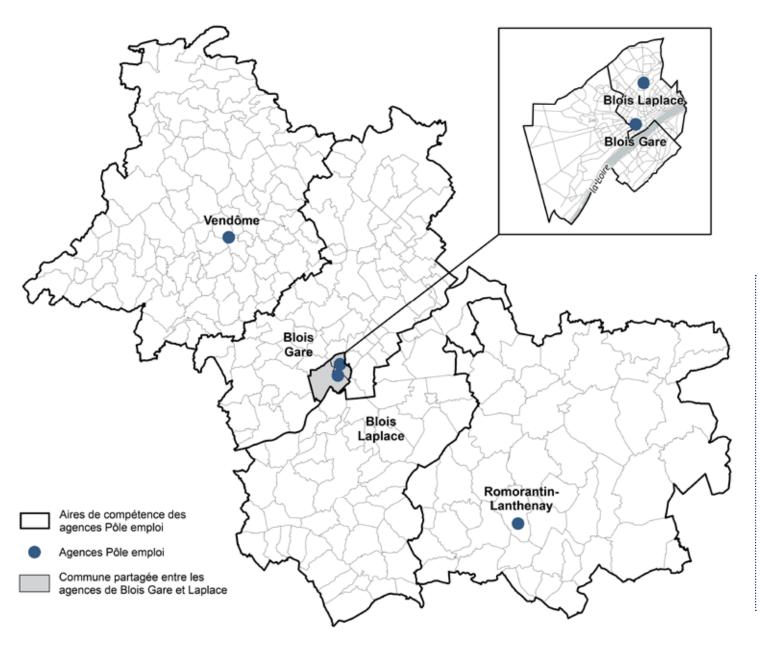
Initiateur : Unité territoriale du Loir-et-Cher de la DIRECCTE Centre-Val de Loire

Mise à jour : septembre 2014

Objectifs : définir les territoires d'intervention des agents de contrôle dans le cadre de leurs différentes missions :

- application du droit du travail (code du travail, conventions et accords collectifs) dans tous ses aspects : santé et sécurité, fonctionnement des institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel...), durée du travail, contrat de travail, travail illégal, etc.
- conseil et information aux employeurs, salariés et représentants du personnel sur leurs droits et obligations,
- faciliter la conciliation amiable entre les parties, notamment lors des conflits collectifs.

Agences Pôle emploi



Initiateur : Pôle emploi

Dates: de 1972 à 1974, création des trois agences de Blois, Romorantin et Vendôme par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) devenue Pôle emploi.

Ouverture d'une seconde agence sur Blois (Blois-Racine) en 2002, transférée à "Blois Gare" fin 2015.

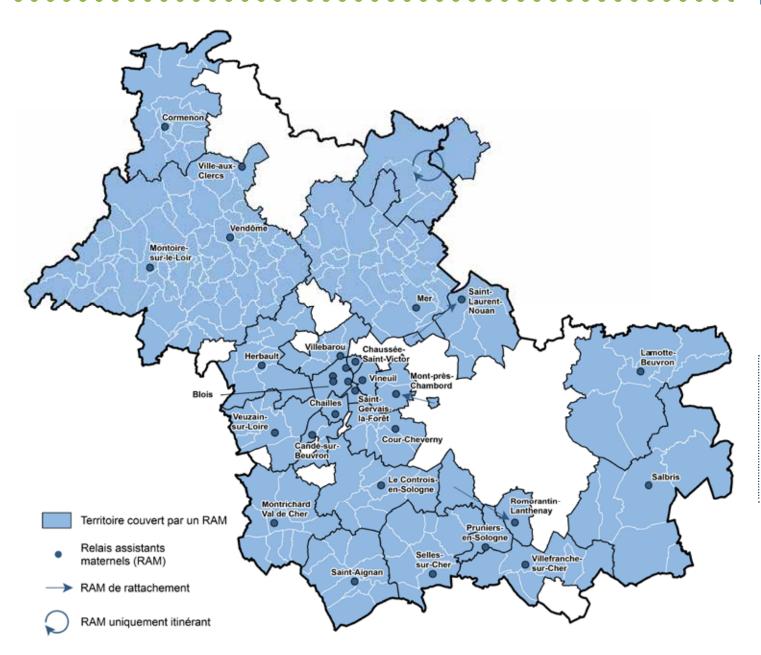
Juil. 2016 : déménagement de l'agence Blois Lyautey qui devient "Blois Laplace".

Objectif: proposer localement des services renforcés aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non, et aux entreprises.

Missions:

- accueil et inscription des demandeurs d'emploi,
- versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés.
- accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement,
- prospection du marché du travail en allant au devant des entreprises,
- aide aux entreprises dans leurs recrutements,
- analyse du marché du travail.

Relais assistants maternels (RAM)

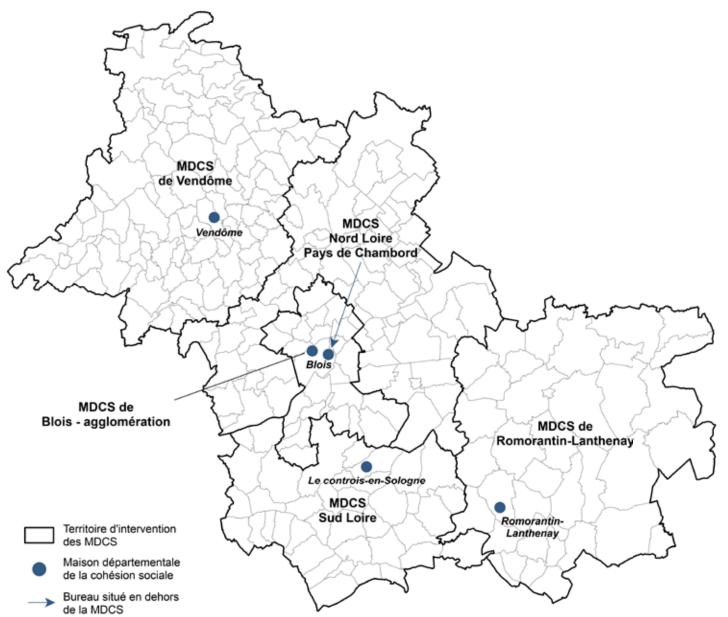


Initiateur : Caisse d'Allocations Familiales de Loir-et-Cher et communes, communautés de communes ou d'agglomération.

Principe: les RAM sont des lieux d'échanges et d'écoute pour les assistants maternels qui peuvent s'y rencontrer entre professionnels.

Les parents peuvent également s'y rendre pour obtenir la liste des assistants maternels ainsi que des renseignements, notamment sur le contrat de travail.

Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS) du Conseil départemental



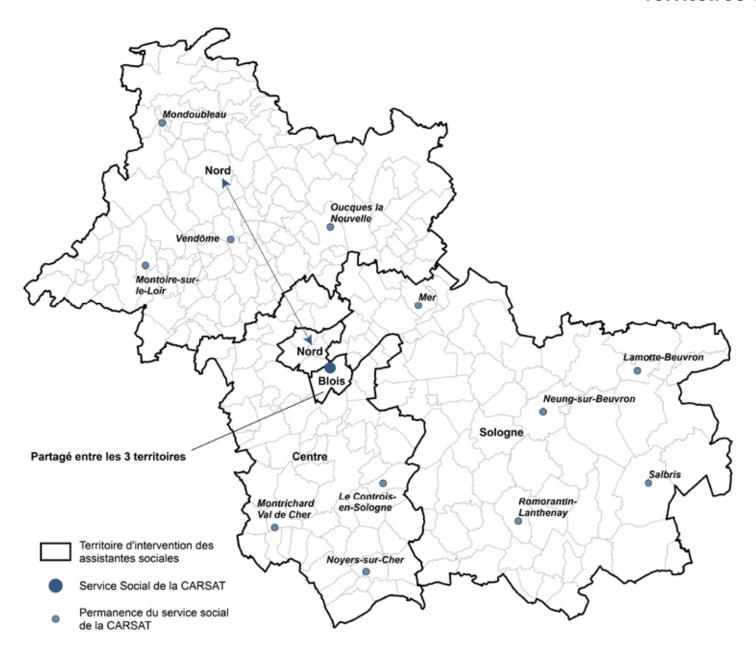
Initiateur : Conseil départemental - Direction Générale Adjointe des Solidarités (D.G.A.S.)

Date : les MDCS remplacent depuis 2013 les UPAS (Unités de Prévention et d'Action Sociale). Un premier découpage a été établi en 1994, dans le cadre du schéma départemental de la Protection de l'Enfance, des services sociaux et médico-sociaux. Il se calait alors sur les limites cantonales. Début 2011, il a été adapté aux découpages des communautés de communes et d'agglomération en vigueur à cette date.

Rôle : chaque MDCS sert de cadrage géographique aux missions :

- service social de proximité (accès aux prestations et aux dispositifs sociaux, prévention dans le cadre de la protection de l'enfance, orientation et accueil du public, accompagnement de toutes personnes en situation de vulnérabilité, accompagnement budgétaire, prévention des expulsions),
- insertion (accompagnement du parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA, coordination des différentes étapes du parcours, etc.),
- enfance famille (suivi des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et accompagnement des familles concernées),
- PMI : Protection Maternelle et Infantile (prévention pré et postnatale, suivi médico-social des enfants de moins de 6 ans, consultations médicales et bilan de santé scolaires, agrément et suivi des assistantes maternelles).

Territoires d'intervention de la CARSAT



Initiateur : le Service social départemental de la Carsat Centre-Val de Loire (Caisse d'Assurance Retraite et de SAnté au Travail)

Objectifs: définir le périmètre d'intervention des assistantes sociales dans le cadre des actions conduites auprès des assurés sociaux. Le service social de la Carsat, spécialisé en santé, s'inscrit dans les politiques sociales nationales et les orientations arrêtées par la CNAV et la CNAMTS dans la circulaire du 19 décembre 2011.

Missions: elles s'articulent autour de 4 axes d'intervention:

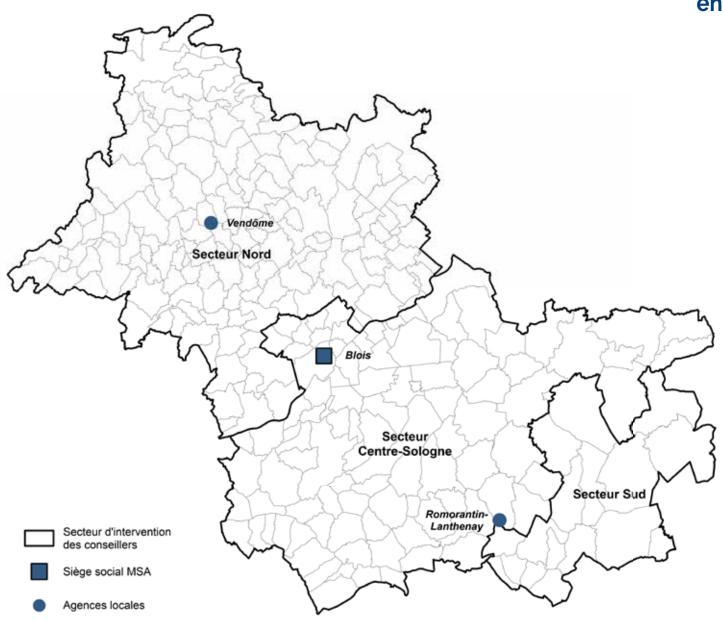
- Santé et accès aux soins,
- Santé et employabilité,
- Santé et sortie d'hospitalisation,
- Santé et bien-vieillir.

Le service social de la Carsat propose son accompagnement aux plus fragiles pour les aider à identifier et mettre en œuvre les leviers d'amélioration de leur situation et à gagner de l'autonomie dans leur parcours de vie.

Bénéficiaires :

- les assurés sociaux touchés par des problèmes de santé (maladie, accident, invalidité) relevant du régime général de l'assurance maladie,
- les personnes retraitées du régime général en perte d'autonomie (GIR 5 6), mais ne relevant pas de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Secteurs d'intervention des conseillers en protection sociale de la MSA



Initiateur : Mutualité Sociale Agricole Berry - Touraine

Date du découpage : avril 2015

Objectif: développer des relations de proximité avec les adhérents et leurs familles et leur offrir la possibilité de bénéficier d'études et conseils personnalisés.

Bénéficiaires : personnes relevant du régime agricole.

Missions: les conseillers en protection sociale sont, sur rendez-vous, à la disposition des adhérents, salariés, exploitants ou entrepreneurs agricoles pour

- répondre à leurs interrogations dans tous les domaines de la protection sociale, prestations santé, famille, retraite et cotisations,
- faciliter leurs démarches administratives,
- leur faire découvrir l'ensemble des services et produits offerts par la MSA.

Secteurs d'intervention des travailleurs sociaux de la MSA



Initiateur : Mutualité Sociale Agricole Berry - Touraine

Date du découpage : janvier 2015

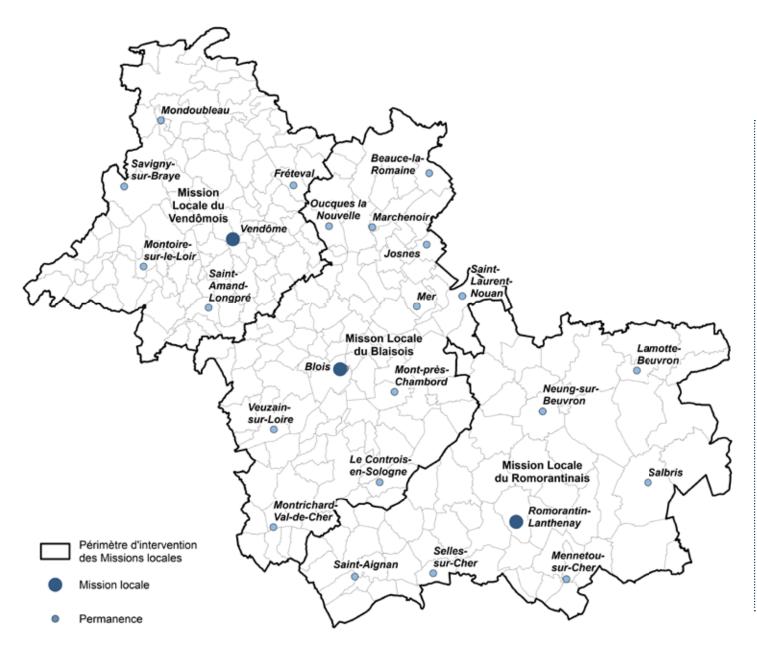
Objectif: dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale, la MSA Berry-Touraine a mis en place une organisation territoriale de l'activité des travailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire.

Bénéficiaires : ressortissants, salariés et non salariés, actifs et retraités, rencontrant des difficultés.

Missions: les travailleurs sociaux mènent des actions spécifiques, individuelles ou collectives, à destination des jeunes, des familles et des personnes en situation de handicap et de leur entourage, principalement dans les domaines:

- de la santé,
- du handicap,
- de l'activité professionnelle,
- de l'autonomie.

Périmètres d'intervention des Missions Locales



Initiateur : État

Date du découpage : mars 1982

Objectifs: exercer la mission de service public de proximité qui leur est confiée avec pour objectif essentiel de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Bénéficiaires: jeunes de 16 à 25 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

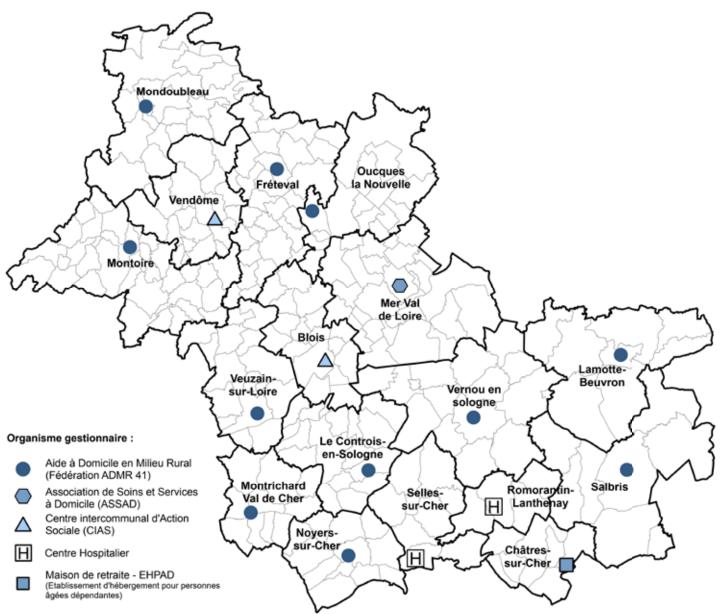
Missions:

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Aider les jeunes à s'orienter et examiner les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Les Missions locales ont donc une double fonction :

- Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes,
- Mettre en œuvre les politiques publiques, développer et animer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion.

Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)



Initiateur: Les services de soins infirmiers à domicile se sont mis en place à la suite d'initiatives locales, relayées par des associations gestionnaires ou des hôpitaux, et en concertation avec la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette dernière instruit les demandes, propose la création ou l'extension d'un service ainsi que sa tarification et a un rôle de contrôle.

Date: 1982, ouverture à Blois du premier S.S.I.A.D. en Loir-et-Cher, puis en 1984 à Montrichard.

Objectif: permettre le maintien ou le retour à domicile de personnes malades, en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

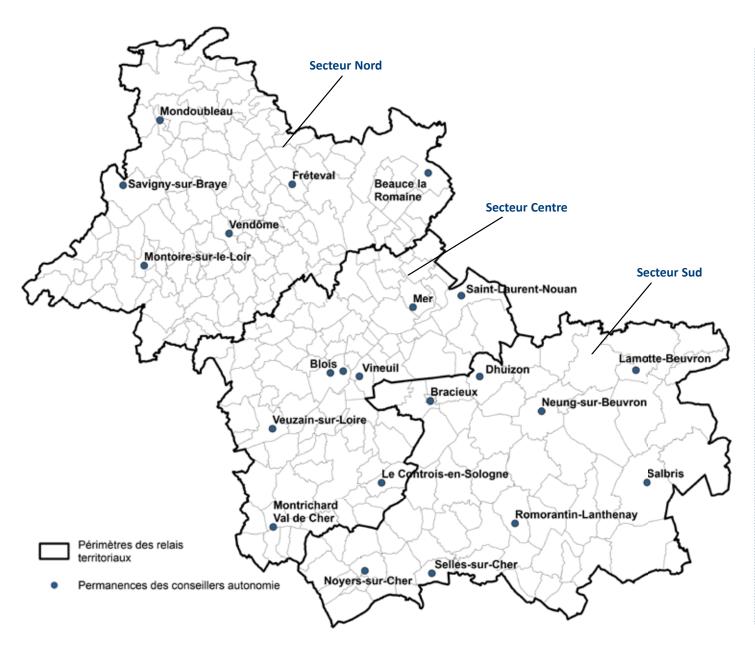
Bénéficiaires :

- personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes,
- adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de maladies,

Fonctionnement: Les S.S.I.A.D sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base, pris en charge par l'Assurance maladie.

Au siège de chaque S.S.I.A.D. se trouve un point secrétariat avec à sa tête une infirmière coordinatrice chargée de gérer les demandes.

Relais territoriaux Vivre Autonome 41



Initiateur / porteur : Conseil départemental de Loir-et-Cher

Date: 2010

Objectif: proposer un service départemental dédié aux personnes en perte d'autonomie sur l'ensemble du Loiret-Cher.

Mission: Vivre autonome 41 constitue le principal point d'accueil pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leur entourage et les professionnels agissant auprès de ces publics.

C'est un lieu « ressource » pour :

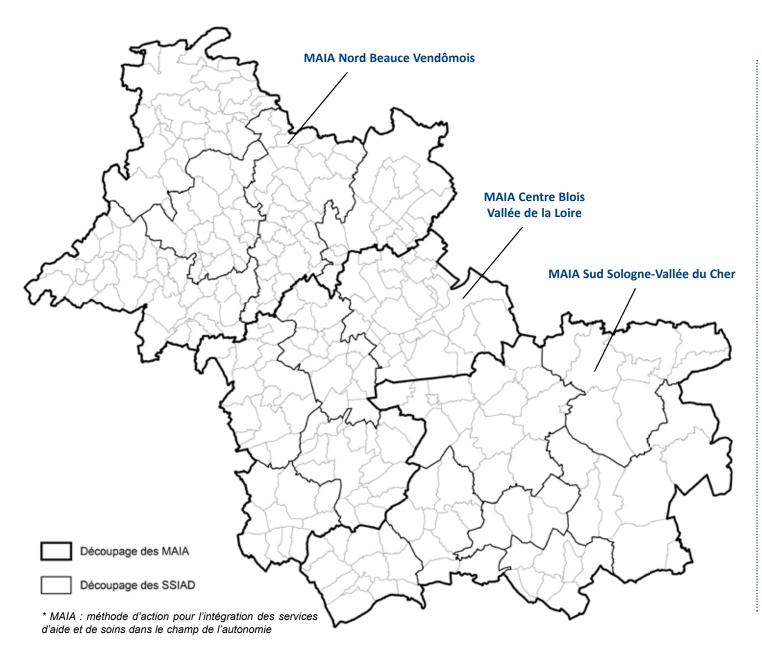
- obtenir des informations et des conseils sur les dispositifs d'aides spécifiques à la perte d'autonomie et/ou au handicap,
- être aidé dans la constitution des demandes d'Allocations personnalisées d'autonomie, d'Aide sociale générale, d'admission en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à la Maison départementale des personnes handicapées,
- être orienté et mis en lien vers les bons interlocuteurs.

Fonctionnement: une base de données composée de listes de services, d'établissements, d'annuaires et de notes explicatives, régulièrement actualisés, est mise à disposition des usagers.

3 conseillers autonomie assurent des accueils sur 22 lieux de permanence différents répartis sur tout le département.

Lorsque des personnes sont isolées et se trouvent dans l'incapacité absolue de se déplacer, les conseillers autonomie peuvent se rendre au domicile. Dans ce cas de figure, si la personne est éligible à l'APA, ils procèdent à l'évaluation et à l'élaboration du plan d'aide.

Territoires MAIA - MAILLAGE 41



Initiateur: Dispositif porté par le Conseil départemental, financé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et évalué par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Date du découpage : 2013

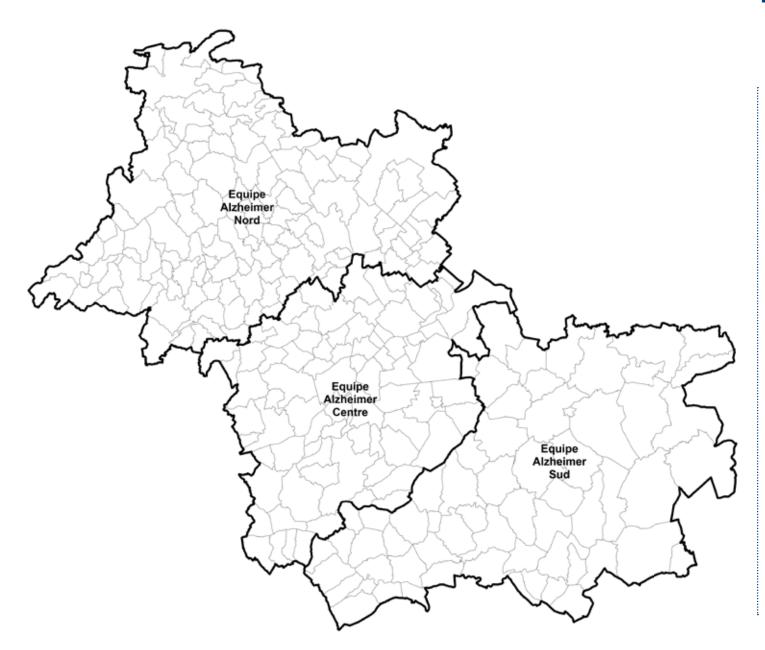
Objectifs: dispositif de coordination des professionnels autour du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie fonctionnelle et de leurs aidants. Il n'a pas vocation à répondre aux demandes du grand public. Chaque MAIA* agit en proximité sur son territoire (périmètre géographique correspondant environ au tiers de la superficie du département).

Bénéficiaires : Personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Missions:

- Gestion de cas : soutien, dans la durée, à la coordination des professionnels (sanitaires, sociaux, médicosociaux, associatifs, élus) dans leurs actions au service du parcours continu de santé et de vie des personnes âgées de plus de 60 ans et leurs aidants (proches, entourage, réseau social de proximité) vivant à leur domicile et en situation complexe.
- Contribution à l'intégration des services d'aides et de soins : catalyser et soutenir les échanges de pratiques visant à décloisonner les logiques professionnelles pour adapter l'offre aux besoins de cette population.
- Animation territoriale : alimenter l'observatoire de santé, c'est-à-dire recueillir des données de préférence partagées et alimentées par les acteurs du territoire afin d'éclairer les décisions des autorités de tutelle (financeurs, décideurs) en faveur de l'adaptation de l'offre aux besoins des populations. Ces données, traitées de façon anonyme, concernent les besoins de la population visée et l'offre de services existante.

Equipes mobiles Alzheimer



Initiateur: L'ARS en a confié la mise en place à la Fédération ADMR dans le cadre du Plan national Alzheimer de 2008-2012.

Date: Ouverture en 2010 de celle du Nord du Loir-et-Cher, suivie en 2011 de celle du Centre et en 2013, de l'équipe Sud.

Objectif: améliorer la vie à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une forme apparentée et de leur entourage, en maintenant et/ou améliorant son autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

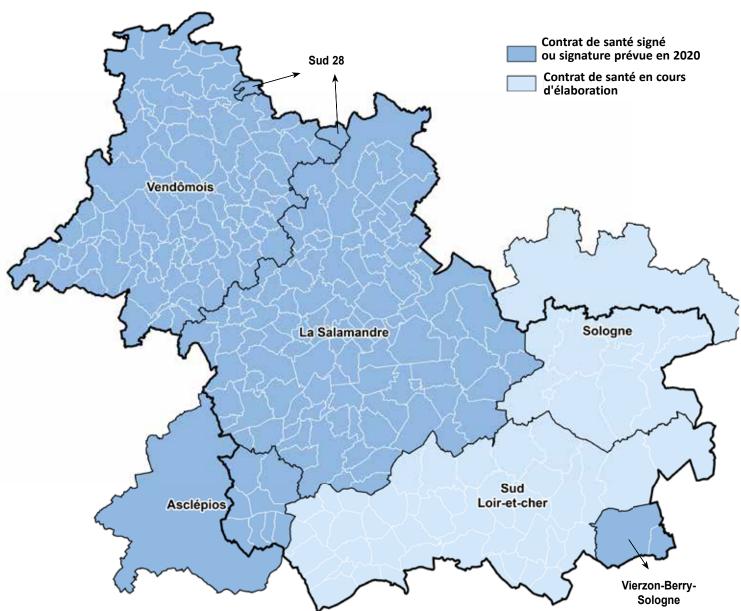
Rôle:

- accompagner dans la maladie;
- améliorer la qualité de vie et le bien-être de la personne et de son entourage ;
- maintenir et développer les capacités motrices, sensorielles et cognitives des patients ;
- prévenir les complications, notamment les troubles du comportement ;
- adapter l'environnement, le matériel ;
- préserver et développer la participation à des activités sociales ;
- accompagner et valoriser l'action et le rôle des aidants et des familles.

Mise en oeuvre: sur prescription médicale, les interventions à domicile sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour 12 à 15 séances d'une heure, une à deux fois par semaine (renouvellement possible au bout d'un an).

Composition: l'EMA est composée d'une infirmière coordinatrice, d'un ergothérapeute et de deux assistants de soins en gérontologie.

Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)



Initiateur: impulsées par la Loi de modernisation de la santé du 26 janvier 2016, les CPTS sont créées à l'initiative des professionnels de santé.

Date du découpage : signature du premier contrat concernant des communes du Loir-et-Cher en novembre 2017.

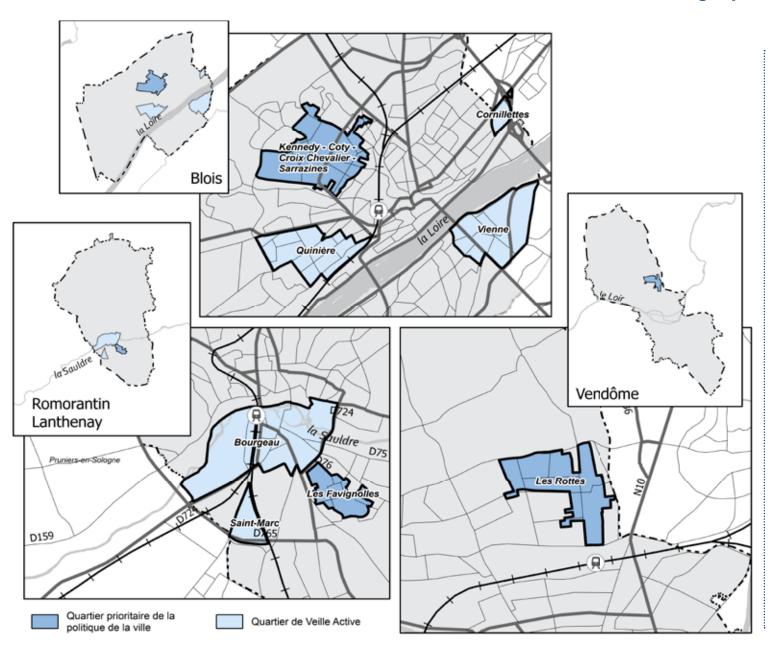
Objectif: renforcer les liens entre professionnels de santé et avec les autres acteurs de la santé, améliorer les conditions d'exercice et gagner du temps médical, fluidifier et sécuriser les parcours de soins des patients à l'échelle d'un territoire.

Fonctionnement: des professionnels de premier et de deuxième recours (médecins généralistes et d'autres spécialités, infirmières, etc.) et des acteurs médicosociaux ou sociaux se regroupent et formalisent un projet de santé transmis à l'ARS en vue d'une contractualisation et d'un financement.

Le projet de santé précise le territoire couvert, les actions et outils de coordination (généralisation du Répertoire opérationnel des ressources, Plan personnalisé de santé, systèmes d'information, télémédecine, diffusion de protocoles pluriprofessionnels...).

Principe: le territoire de chaque CPTS ne correspond pas nécessairement à une entité géographique administrative existante (commune, communauté de communes, par ex.) ou à un contrat local de santé, mais à une zone caractérisée par les habitudes de travail en exercice coordonné de divers professionnels, et cohérente avec les parcours de soins des populations.

Géographie de la politique de la ville



Initiateur : État

Texte: décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014, rectifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.

Date d'application : 1er janvier 2015

Objectif: La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

Principe: Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine, repère les zones de concentration urbaine de populations à bas revenus à partir d'un quadrillage fin de ces territoires. Les bas revenus sont définis par une approche mêlant deux références: le décrochage, d'une part, par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

Cette nouvelle approche représente un tournant par rapport aux approches précédentes, puisqu'elle ne comprend pas de référence explicite à la forme du bâti, ou à des difficultés relatives à l'habitat.

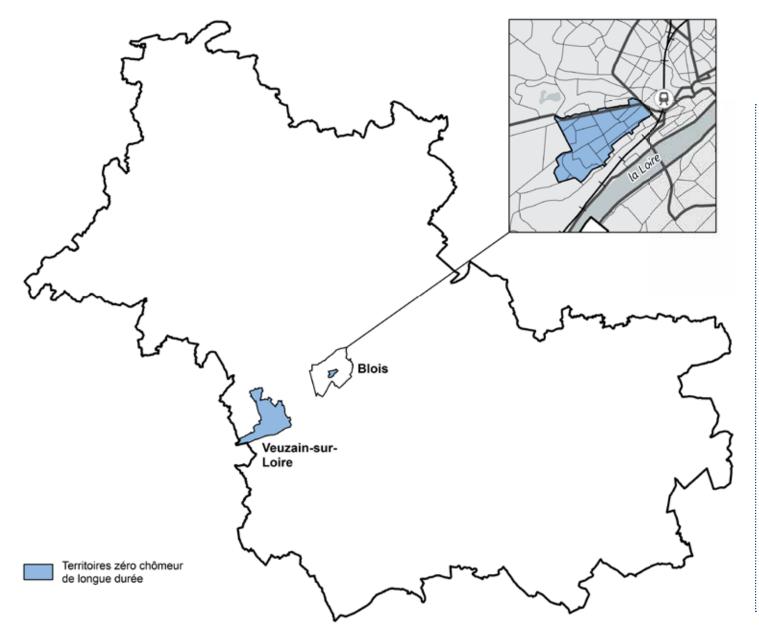
Les nouveaux contrats de ville (2015-2020, prorogés pour la période 2020-2022) mettent l'accent sur le développement économique, urbain et la cohésion sociale.

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit, dans son article 13 que "les quartiers qui relèvent, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015 font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités territoriales."

3-3 - Quartiers urbains

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2020 Carte 47

Territoires zéro chômeur de longue durée



Initiateur : État

Dates : Expérimenté en 2016 par le Ministère du travail sur 10 territoires, puis étendu sur une centaine d'autres. Agglopolys, avec l'appui de la Maison de l'emploi du Blaisois, s'est engagé dans la démarche début 2019. L'opération est lancée en 2020.

Objectifs:

- montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions, etc.;
- observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique;
- vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin ;
- évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non et les conditions de cette éventuelle extension.

Les 6 principes fondamentaux :

- l'exhaustivité territoriale (un emploi doit pouvoir être proposé à toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire);
- l'embauche non sélective ;
- la qualité de l'emploi ;
- l'emploi à temps choisi;
- l'emploi-formation;
- la création nette d'emplois.

Zone franche urbaine-territoire entrepreneur (ZFU-TE)



Initiateur: Etat

Date: 01/01/2004

Périmètre retenu : quartiers Bégon et Croix-Chevalier

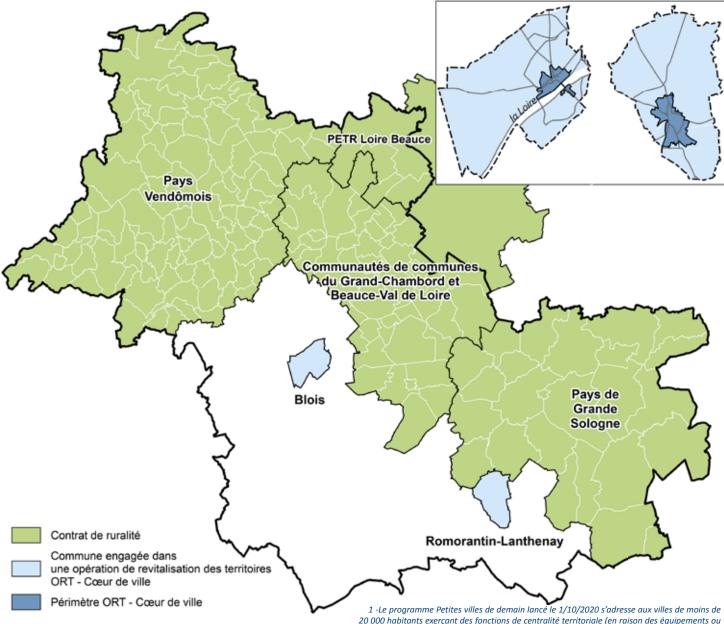
Objectif : Favoriser le développement économique des zones franches urbaines (quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des périmètres géographiques sensibles et défavorisés) en mettant en place un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) pendant les 60 premiers mois d'activité puis selon un barème dégressif les années suivantes.

Principe : Pour bénéficier de ce dispositif d'exonération d'impôt, les entreprises, quels que soient leur statut juridique et leur régime d'imposition, doivent remplir les critères suivants :

- exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale
- s'implanter en ZFU-TE avant le 31 décembre 2020
- avoir 50 salariés maximum
- réaliser un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 10 M€
- le capital de l'entreprise et le droit de vote ne doivent pas être détenus pour plus 25 % par une entreprise de plus de 250 salariés avec un CAHT annuel excédant 50 M€ (ou avec un total de bilan supérieur à 43 M€)
- l'effectif de l'entreprise inclus au moins 50 % de salariés (en CDI ou en CDD d'au moins 12 mois) résidant en ZFU-TE ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville de l'unité urbaine dans laquelle est située la ZFU-TE. Cette disposition s'applique à partir de l'embauche du 2ème salarié.
- pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2016, l'exonération d'impôt sur les bénéfices est subordonnée à la signature d'un contrat de ville.

Certains secteurs ne sont pas éligibles au dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices : construction automobile et navale, fabrication de fibres textiles artificielles ou synthétiques, sidérurgie, transports routiers de marchandises, crédit-bail mobilier, location d'immeubles non professionnel, agriculture, construction, vente.

• Contrats de ruralité et opérations de revitalisation des territoires - actions cœur de ville



services dont elles sont dotées) et montrant des signes de fragilité. Il a pour objectif de renforcer

les fonctionnalités des petites villes afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter

leur rôle éminent dans la transition écologique et l'équilibre territorial.

Contrat de ruralité

Initiateur : partenariat État - collectivités territoriales

Date : annoncé par le Gouvernement lors du troisième comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

Objectif: coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire. Fédérer les partenaires institutionnels, économiques et associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

Principes: chaque contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets: accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale. Il peut, sur la base de spécificités locales, être complété par d'autres.

Les contrats sont signés, pour la période 2017 à 2020, à l'échelle des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ou des intercommunalités.

NB: A compter de 2021, des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) devraient se substituer aux Contrats de ruralité.

Opérations de revitalisation des territoires ORT - Action coeur de ville :

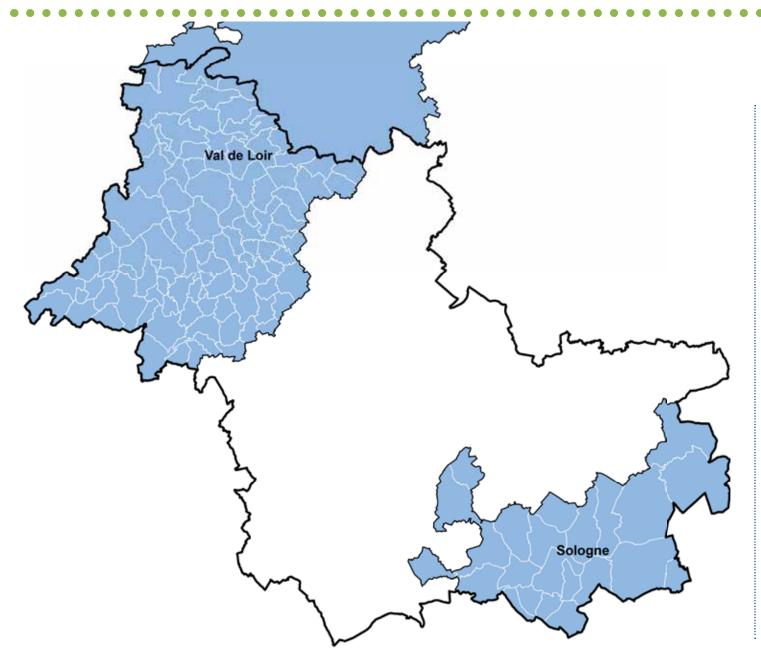
Date: Loi Elan du 23 novembre 2018

Les 222 villes moyennes du programme national "Action cœur de ville" (lancé début 2018) peuvent transformer leur convention existante en convention ORT qui ouvre de nouveaux droits juridiques et fiscaux.

Objectif: les villes et leur intercommunalité portent et mettent en oeuvre (pour 5 ans minimum) un projet de territoire pour lutter contre la dévitalisation des centresvilles. Celui-ci vise une requalification d'ensemble du centre-ville, en y facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif, propice au développement à long terme du territoire.

Une quinzaine de communes du Loir-et-Cher candidates dans le cadre du progamme "Petites villes de demain¹" devraient mettre en place une ORT.

Territoires d'industrie



Initiateur : État

Date: 22 novembre 2018

Objectif: rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Principes:

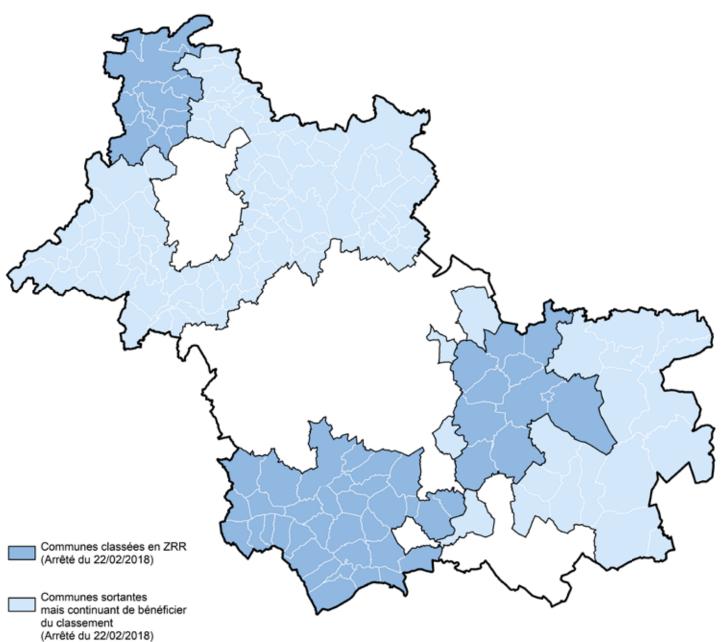
- un soutien aux entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels ;
- une gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région ;
- une concentration des moyens financiers (avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires), administratifs, techniques et humains.

Les Territoires d'industrie sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités :

- Val de Loir regroupe ainsi: Territoires vendômois, Collines du Perche, Perche et Haut-Vendômois en Loiret-Cher avec Grand Châteaudun et Bonnevalais en Eureet-Loir;
- Sologne regroupe la communauté de communes du Romorantinais et Monestois et celle de Sologne des Rivières.

NB: Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) en cours de mise en place ont vocation à englober tous les autres contrats existants, dont les Territoires d'industrie.

Zones de revitalisation rurale (ZRR) jusqu'à fin 2020



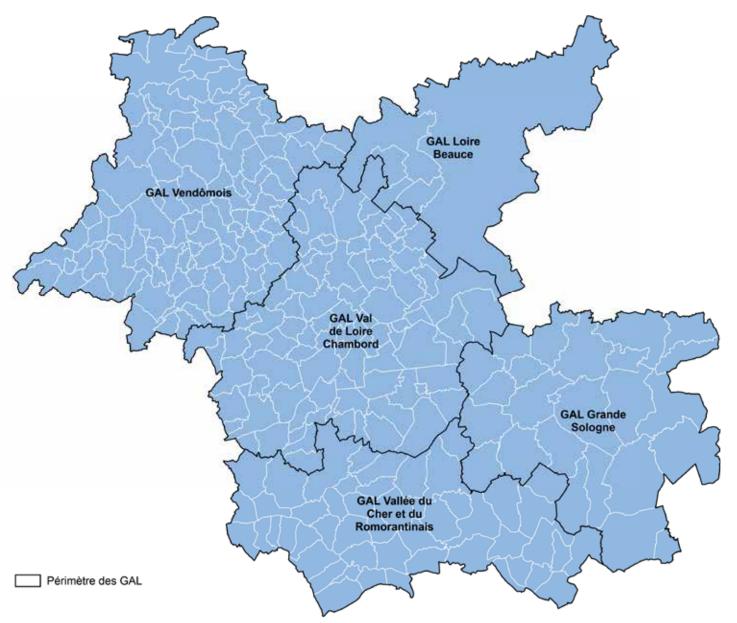
Initiateur : État

Date: les zones de revitalisation rurale ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995. Redéfinition des ZRR par l'arrêté du 22 février 2018.

Définition: ces zones regroupent des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières: faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique. Le classement en ZRR permet aux entreprises de ces territoires de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

Le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) doit prendre fin au 31 décembre 2020.

Groupes d'Action Locale (GAL) Programme LEADER



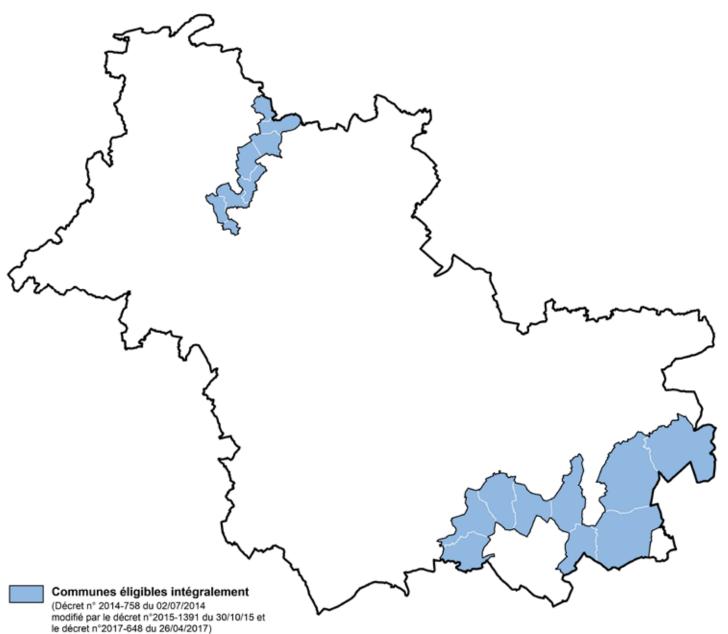
Initiateur : Union Européenne sur proposition de la Préfecture de région et du Conseil régional

Date de début : 2014

Date de fin: 2022

Principe: dans le cadre de la politique agricole commune, LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Les Groupes d'Action Locale (territoires retenus) gèrent l'enveloppe financière destinée à mettre en oeuvre les programmes d'actions élaborés par les syndicats mixtes de Pays ou les Pôles d'équilibre territorial rural.

Aides à finalité régionale (AFR) jusqu'à fin 2020



Initiateur : Commission Européenne

Période: 2014-2020

Définition: zones dans lesquelles l'État et les collectivités locales peuvent allouer des aides publiques aux entreprises pour leurs projets d'investissement et pour les créations d'emplois liées à ces derniers.

Les entreprises qui exercent une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale, qui se créent dans ces périmètres peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une exonération d'impôt sur les bénéfices réalisés.

Zonage des professionnels de santé libéraux Vibraye Châteaudun Mondoubleau . Cloyes-sur-le-Loir Meung-sur-Loire~ Saint-Calais Vendôme a Chartre-sur-le-Loir Beaugengy Montoire-sur-le-Loir Mer La Ferté-Saint-Aubin Chaussée-Saint-Victor **Blois** Château-Renault Vineuil **Bracieux** Lamotte-Beuvron Onzain Contres Salbris Romorantin Limite des territoires de vie-santé Montrichard Nal de Cher Zone d'intervention prioritaire Zone d'action complémentaire Selles-sur-Cher Saint-Aignan Chabris Vierzon

Initiateur : Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val

Date: 7 décembre 2017

de Loire

Objectifs: favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux pour que tous les habitants accèdent aux soins dont ils ont hesoin.

Sont ainsi définies :

- des zones d'intervention prioritaires (ZIP) éligibles à toutes les aides financières (aides à l'installation ou au maintien d'exercice, exonération fiscale);
- des zones d'action complémentaires (ZAC) éligibles à certaines aides.

Principe : identifier les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins grâce à "l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) au médecin", qui recouvre 3 dimensions :

- l'activité de chaque praticien, mesurée par le nombre de ses consultations ou de ses visites ;
- le temps d'accès au praticien ;
- le recours aux soins des habitants par classe d'âge pour tenir compte de leurs besoins différenciés.

Le calcul intègre également l'âge des médecins afin d'anticiper les futurs départs en retraite, par exemple.

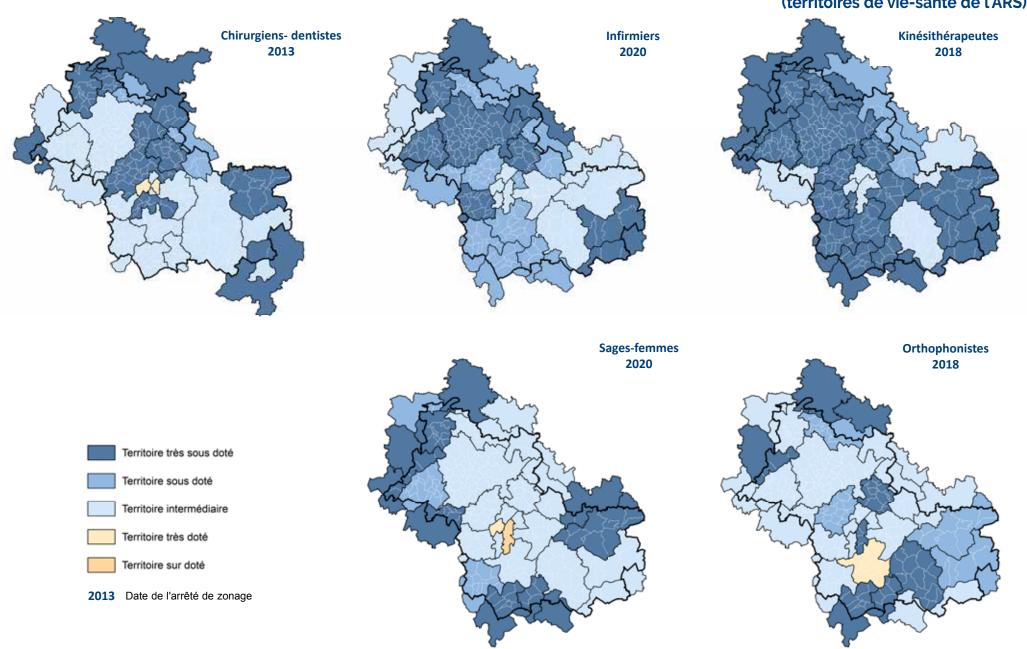
Ce zonage est arrêté après concertation avec les représentants des médecins siégeant au sein de l'union régionale des professionnels de santé et après avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie. L'ARS prévoit de le réviser au moins tous les 3 ans.

Zonages par profession: Au zonage "pluriprofessionnel" s'ajoutent des zonages spécifiques par profession : infirmiers libéraux, masseurs kinésithérapeutes libéraux, orthophonistes libéraux, sages-femmes libérales, chirurgiens-dentistes libéraux.

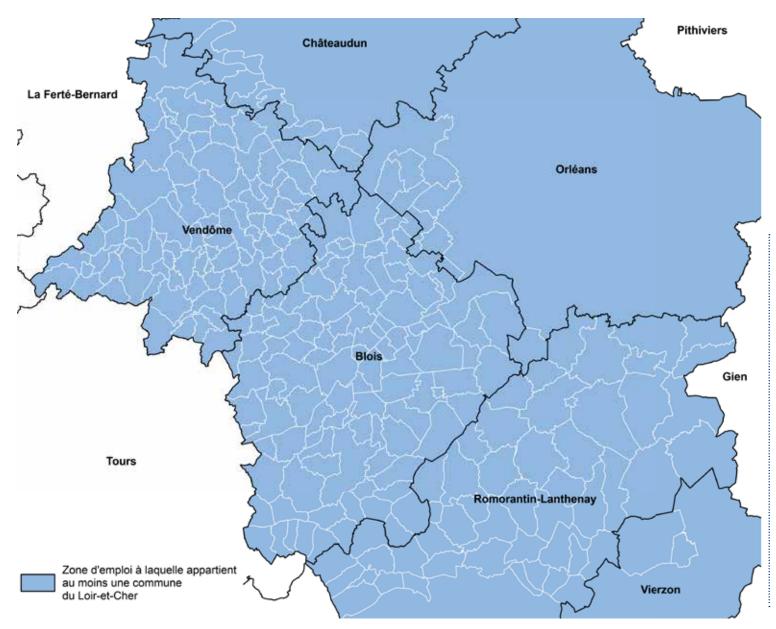
L'objectif est de rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire par une régulation de la profession considérée et de lutter contre les disparités géographiques.

Zonages spécifiques par profession de santé

(territoires de vie-santé de l'ARS)



Zones d'emploi



Initiateur: INSEE

Date : Dernière modification de périmètre : septembre 2020.

Créé en 1984, ce découpage exhaustif de la France est régulièrement mis à jour.

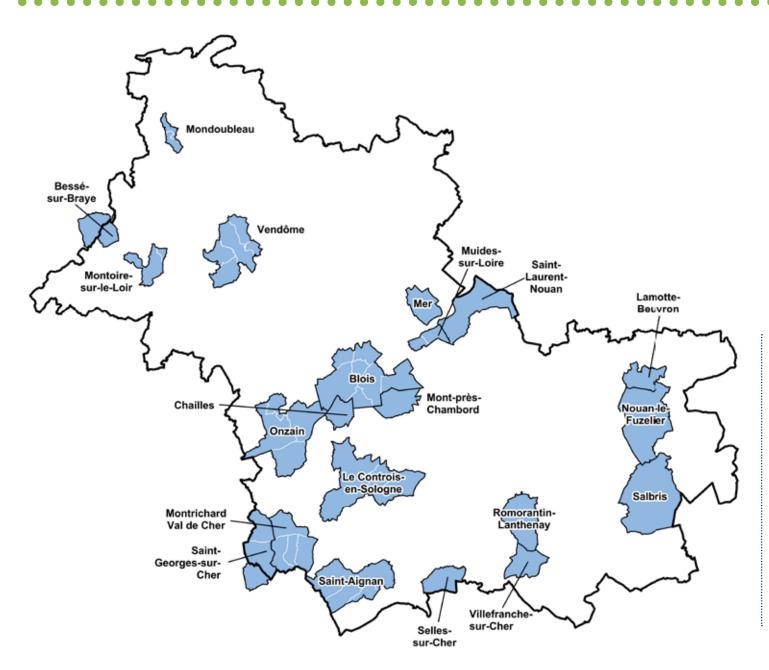
Objectif: constituer un cadre géographique adapté aux études locales sur l'emploi et son environnement. Il sert notamment de référence pour la diffusion des taux de chômage localisé et des estimations d'emplois. Plus généralement, il est adapté pour l'étude des marchés du travail locaux.

Principe : Une zone d'emploi est un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent (basé sur les déplacements domicile-travail).

La révision 2020 de ce zonage s'appuie sur une méthodologie développée au niveau européen permettant des comparaisons entre les différents pays. Un autre objectif était d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire.

Avec cette nouvelle méthode, le nombre d'actifs est plus équilibré entre les zones, en particulier autour des grandes métropoles.

Unités urbaines



Initiateur: INSEE

Date: 2010

Définition:

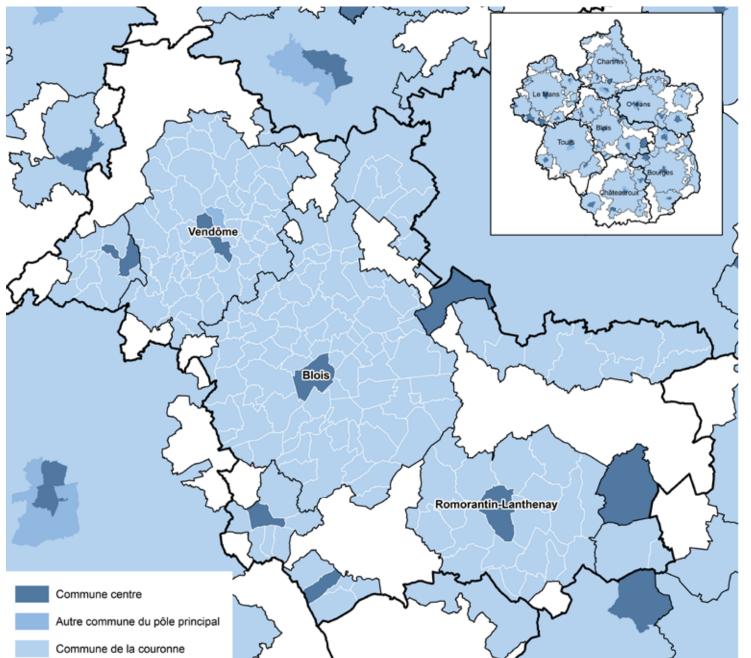
L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, l'en-

semble de ces communes forme une agglomération multicommunale. Si l'unité urbaine s'étend sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Remarque:

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité de l'habitat et 2 000 habitants pour la population, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

Aires d'attraction des villes



Initiateur: INSEE

Date: 21 octobre 2020

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010.

Définition :

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, sous l'influence d'un pôle. Cette influence est mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. Dans sa version 2020, des critères de population ont été ajoutés aux seuls critères d'emploi jusqu'alors retenus dans la définition du pôle.

Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne.

- Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.
- Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire.

Dans la constitution des couronnes, c'est toujours l'attraction du pôle de niveau le plus élevé qui domine. Par exemple, une commune dont 40 % des actifs sont attirés par le pôle de Montrichard Val de Cher et 16 % attirés par le pôle de Blois appartiendra à l'aire d'attraction de Blois.

Bassins de vie



Initiateur: INSEE

Date : 2012 (révisé chaque année pour correspondre à la géographie communale en vigueur).

Objectif: dessiner le périmètre des bassins de vie comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Le zonage en bassins de vie apporte un complément à travers l'analyse de la répartition des équipements et de leur accès sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- services aux particuliers,
- commerces,
- enseignement,
- santé,
- sports, loisirs et culture,
- transports.

Châteaudun Nogent-Vendôme Orléans Blois **Amboise** Tours Romorantin-Lanthenay Vierzon Bassin de vie auquel appartient au moins une commune du Loir-et-Cher

Bassins de vie du SRADDET

Initiateur : Conseil régional Centre-Val de Loire

Date: 2011, actualisé dans le cadre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) adopté par le Conseil régional le 20/12/2019 et approuvé par l'Etat le 04/02/2020.

Objectif: disposer d'une échelle de territoires pertinente, en complément de celle des EPCI, pour engager la concertation avec les acteurs locaux et adapter la réflexion et la déclinaison opérationnelle du Sraddet. Ce zonage permet une meilleure adéquation des orientations stratégiques régionales avec le quotidien des habitants.

Principe : structurer l'espace régional à partir de 2 métropoles, 6 agglomérations et 16 pôles de centralité. En 2011, un partenariat avec l'INSEE avait permis de définir les périmètres d'influence de ces pôles régionaux, à partir du rayonnement de leurs équipements de gamme supérieure (lycée, hôpital, hypermarché...) et des trajets domicile-travail, fixant ainsi les contours des bassins de vie. Ces derniers correspondent à l'espace vécu des habitants et constituent le périmètre.

Petites régions agricoles



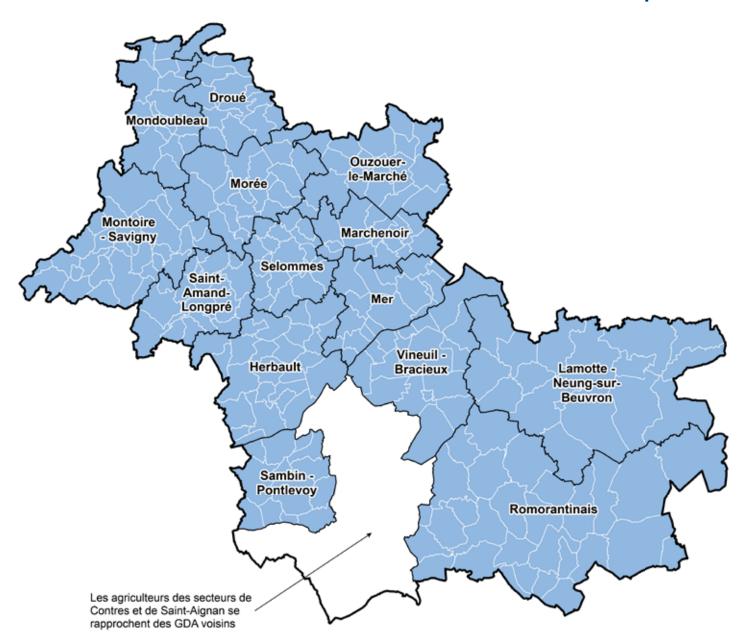
Initiateur: INSEE.

Date: 1946

Objectifs : rendre compte de la diversité agricole du territoire et mieux appréhender les particularismes locaux.

Ce découpage sert de cadre à l'établissement des statistiques agricoles.

Groupements de Développement Agricole



Initiateurs: groupes d'agriculteurs volontaires.

Date : création de la plupart des groupes de développement dans les années 60-70, suite à la loi de 1962 portant sur le développement agricole.

Rôle: regroupement volontaire d'agriculteurs d'un secteur dont le but est d'apporter aux adhérents un appui à la conduite de leur entreprise agricole par des activités de groupe et par l'émergence de projets collectifs.

Territoires d'organisation de l'ADT



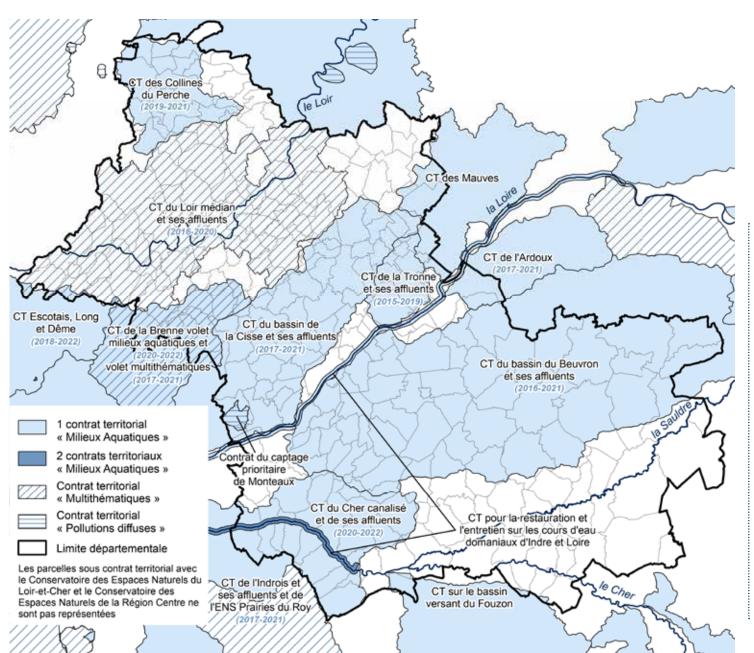
Initiateur : Agence de Développement Touristique Val de Loire - Loir-et-Cher (ADT)

Date de mise en place : 2013

Objectif : doter le département de territoires d'organisation touristique cohérents.

Principe: découpage effectué en s'appuyant sur l'aire d'intervention des offices de tourisme, leur complémentarité et la notion de destination touristique telle qu'elle est perçue des visiteurs.

Contrats de bassin versant



Initiateurs: Europe, Etat, Agence de l'eau, Région, Département et collectivités territoriales concernées.

Durée : généralement 5 ans

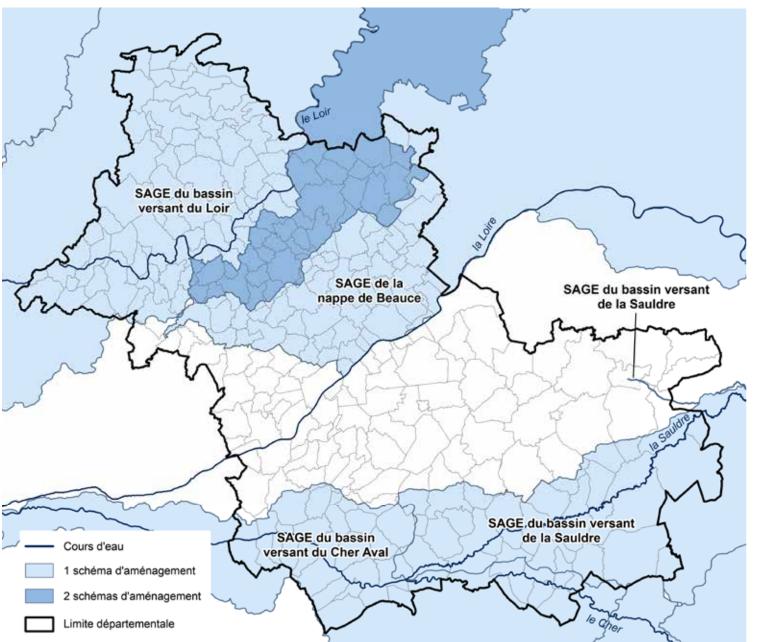
Objectif: définir des programmes d'action, de travaux et des modalités financières dans le but de rétablir et de protéger la qualité des eaux sur un territoire.

Les actions inscrites au contrat doivent découler d'objectifs définis collectivement par la concertation entre tous les acteurs concernés et concourir à une gestion globale, équilibrée et durable du milieu.

Rôle: il s'agit d'un outil efficace pour combattre les altérations de la qualité des milieux (insuffisance de l'assainissement ou de la dépollution, abandon de l'entretien d'un cours d'eau, problèmes de dynamique fluviale, conflits d'usages et de gestion de la ressource en eau...), pour réduire les risques de crues et d'inondations, pour valoriser les milieux aquatiques...

Le contrat de bassin-versant permet, une connaissance fine des enjeux liés à l'eau et de mieux cerner les centres de ressource (comité de rivière, équipe technique permanente) associés aux démarches d'aménagement du territoire.

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGF)



Fondement juridique :

la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, a permis de définir les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

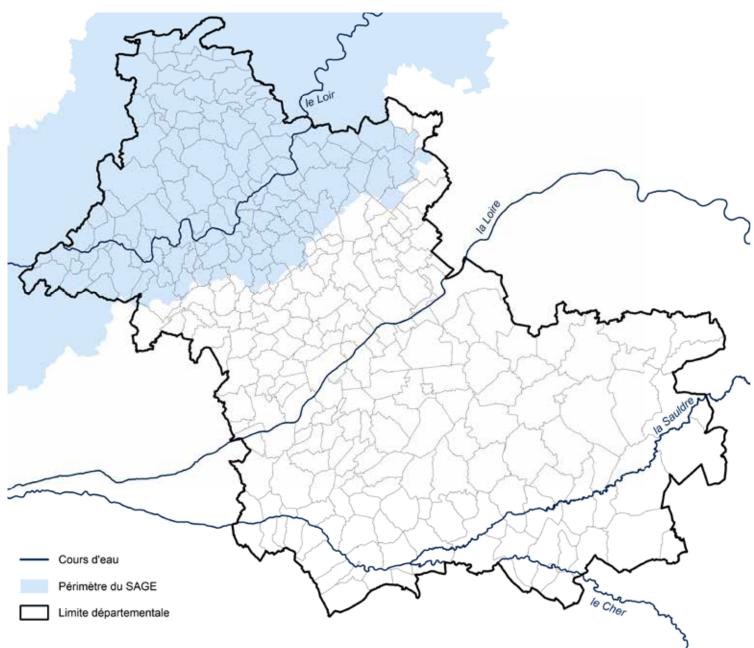
Principe:

le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...).

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

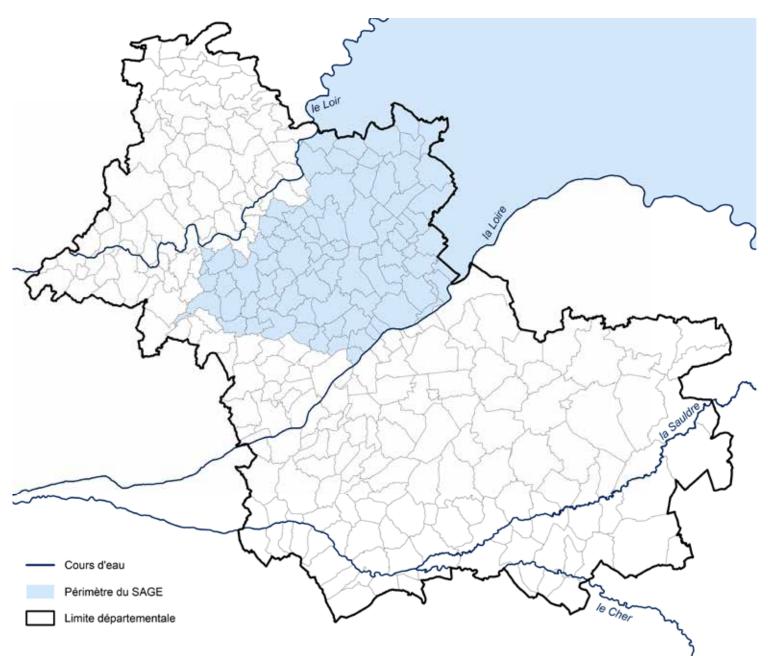
Le SAGE est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

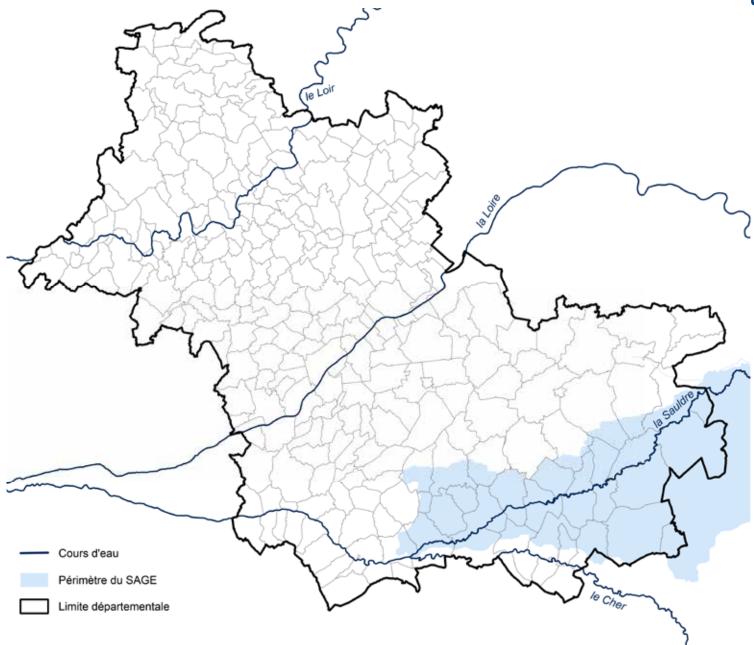
Les limites des SAGE ne tiennent pas comptent des limites communales

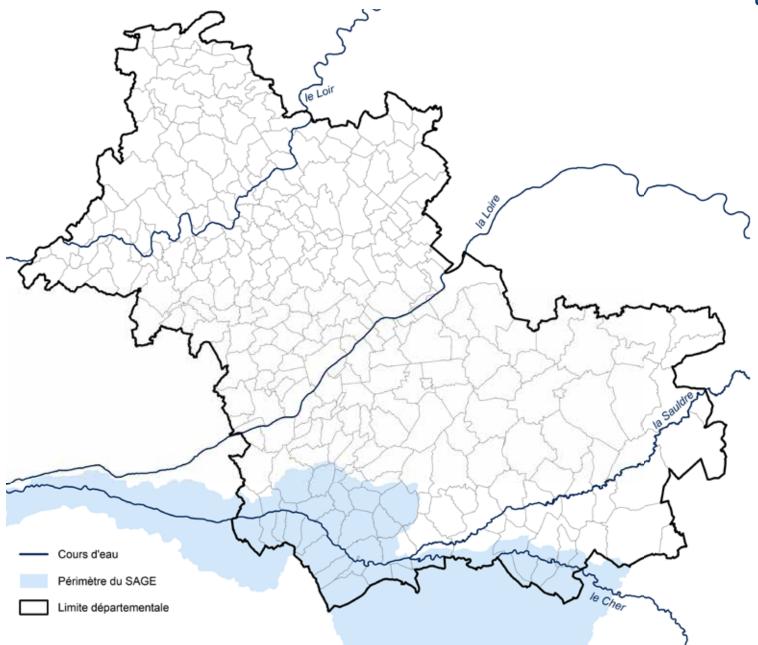


Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

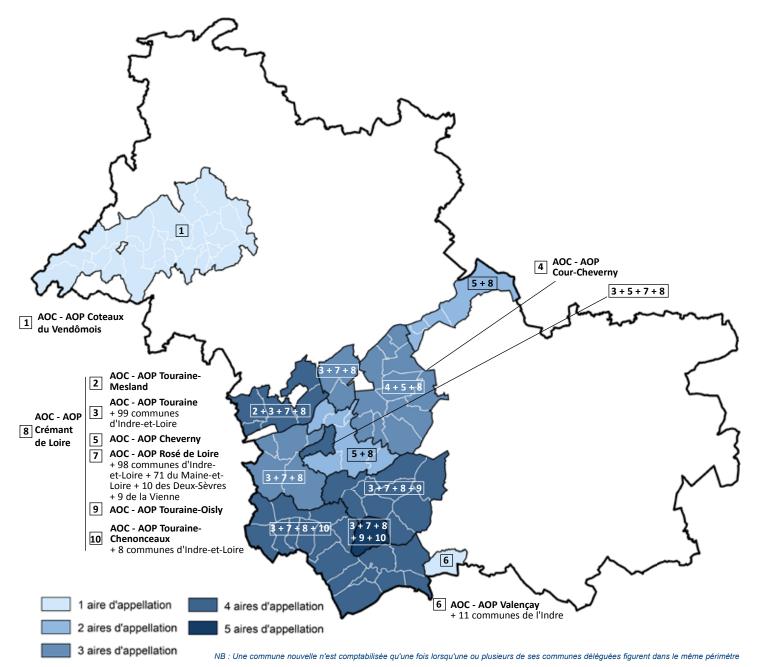
de la nappe de Beauce







Appellations viticoles AOC - AOP



Initiateur : État

Date: Loi du 30 juillet 1935

Objectifs:

- identifier un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique,
- garantir un lien intime entre le produit et son terroir, c'est-à-dire une zone géographique bien circonscrite avec ses caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques, etc.
- garantir des disciplines particulières que se sont imposées les hommes pour tirer le meilleur parti du terroir,
- protéger une notoriété acquise de longue date.

Fonctionnement:

Les vins AOC - AOP (Appellation d'Origine Contrôlée - Appellation d'Origine Protégée) doivent répondre à un certain nombre de conditions de production fixées par arrêté. Les aires d'appellations sont caractérisées par une délimitation parcellaire. Elles sont officiellement agréées par l'INAO.

L'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)

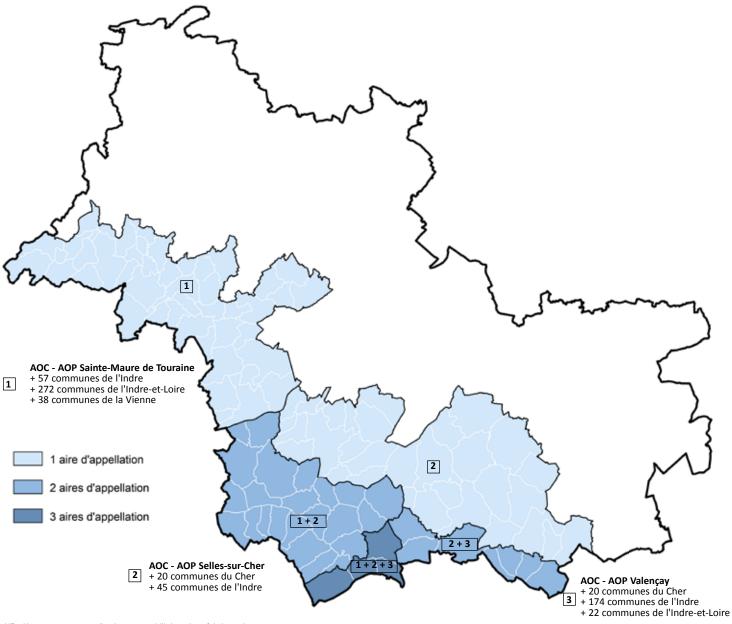
- propose au gouvernement la reconnaissance des appellations d'origine en élaborant la réglementation correspondante,
- veille à leur contrôle et à leur protection au plan national et international.

Dates de reconnaissance des AOC - AOP :

AOC - AOP Touraine	Décembre 1939
AOC - AOP Touraine-Mesland	Décembre 1955
AOC - AOP Cour-Cheverny	Avril 1962
AOC - AOP Crémant de Loire	1975
correspond à l'aire de production des vins à appellation	
d'origine contrôlée "Cheverny" et "Touraine"	

a chighie controller chiefen, ce	
AOC - AOP Cheverny	Mars 1993
AOC - AOP Coteaux du Vendômois	Mai 2001
AOC - AOP Valençay	Mars 2004
AOC - AOP Rosé de Loire	Octobre 2011
AOC - AOP Touraine-Chenonceaux	2011
AOC - AOP Touraine-Oisly	2011

Appellations caprines AOC - AOP



Initiateur : État

Date: Lois du 28 novembre 1955 et du 2 juillet 1990

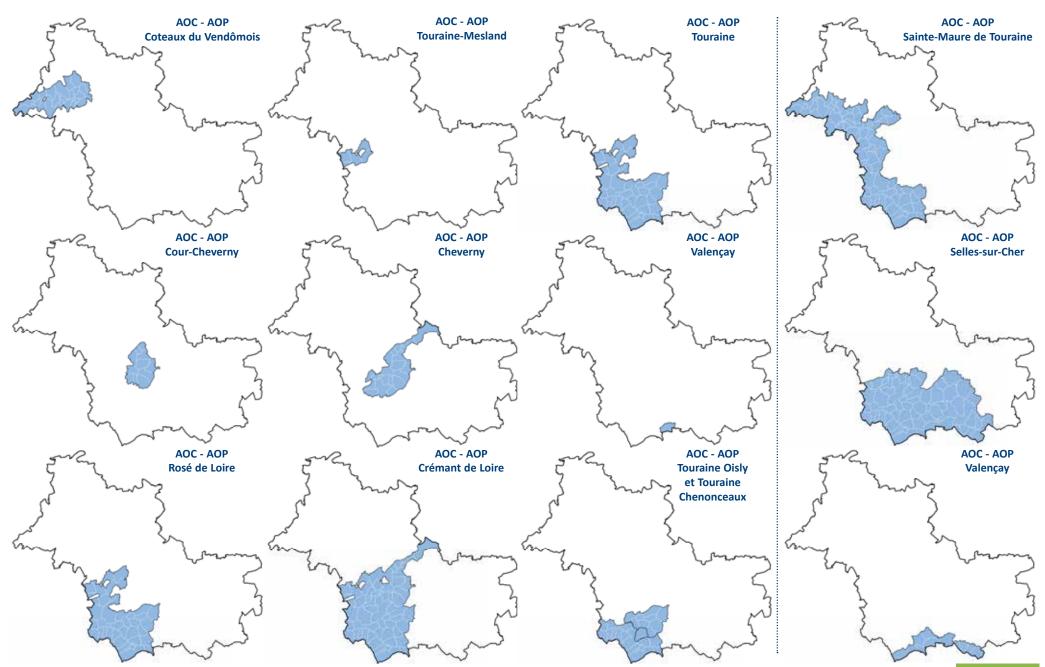
Fonctionnement:

Les fromages AOC - AOP (Appellation d'Origine Contrôlée - Appellation d'Origine Protégée) doivent répondre à un certain nombre de conditions de production fixées par arrêté. Ils sont officiellement agréés par l'INAO.

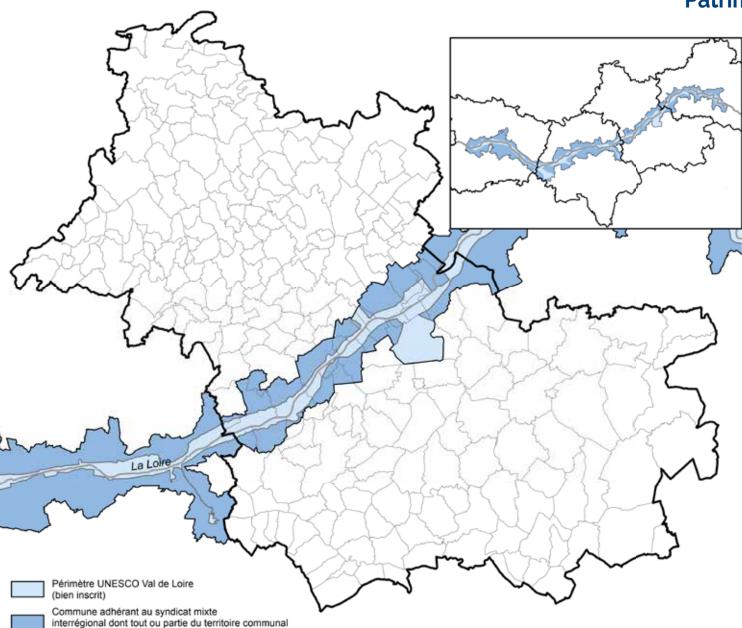
Dates de reconnaissance des AOC - AOP caprines :

AOC - AOP Selles-sur-Cher Décembre 1986
AOC - AOP Sainte-Maure de Touraine
AOC - AOP Valençay Juillet 1998

NB : Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'une ou plusieurs de ses communes déléguées figurent dans le même périmètre



Patrimoine mondial de l'UNESCO



Initiateur: UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cutural Organization)

Date: 30 Novembre 2000

Le Val de Loire est inscrit en tant que «paysage culturel vivant» de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49). Il est considéré comme un «monument de nature et de culture» relevant du génie créateur humain qui englobe, dans un même ensemble, des patrimoines prestigieux et leurs territoires.

Objectifs:

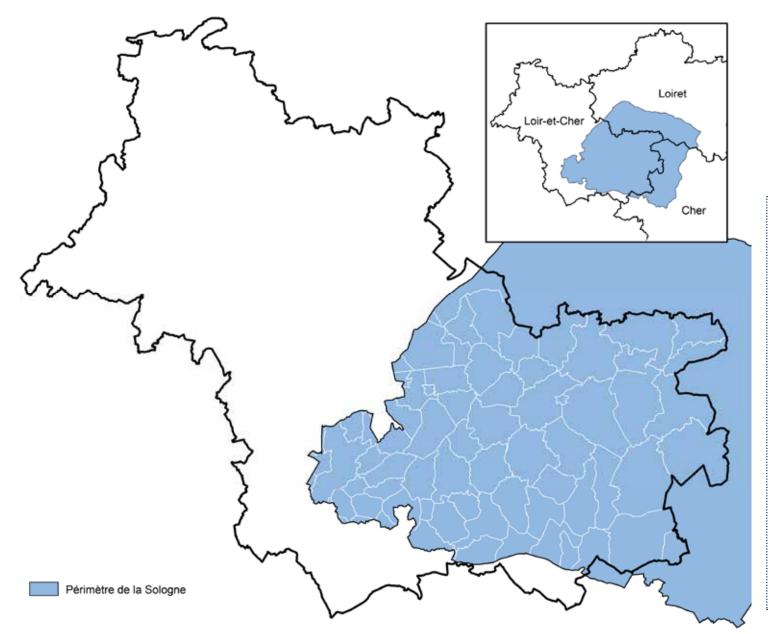
Le Val de Loire s'est toujours renouvelé en préservant les patrimoines et les grands équilibres environnementaux. Aujourd'hui, l'identité paysagère du site est menacée par certaines formes de développement. L'inscription UNESCO est un engagement de la France à protéger et mettre en valeur ce territoire en :

- préservant les paysages remarquables,
- assurant l'intégration paysagère des équipements,
- maîtrisant le développement résidentiel,
- conciliant les paysages et les nouveaux usages dans l'agriculture, le tourisme et la fréquentation des lieux publics.

Structure: mandatée par les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire, avec le soutien de l'État, la Mission Val de Loire (syndicat mixte interrégional) accompagne les collectivités, les acteurs privés et les associations du site en assurant un rôle d'information, d'expertise et d'appui au montage, au suivi et à l'évaluation des projets de préservation et de mise en valeur des paysages du Val de Loire.

est classé au patrimoine mondial

Périmètre arrêté de la Sologne



Initiateur : État

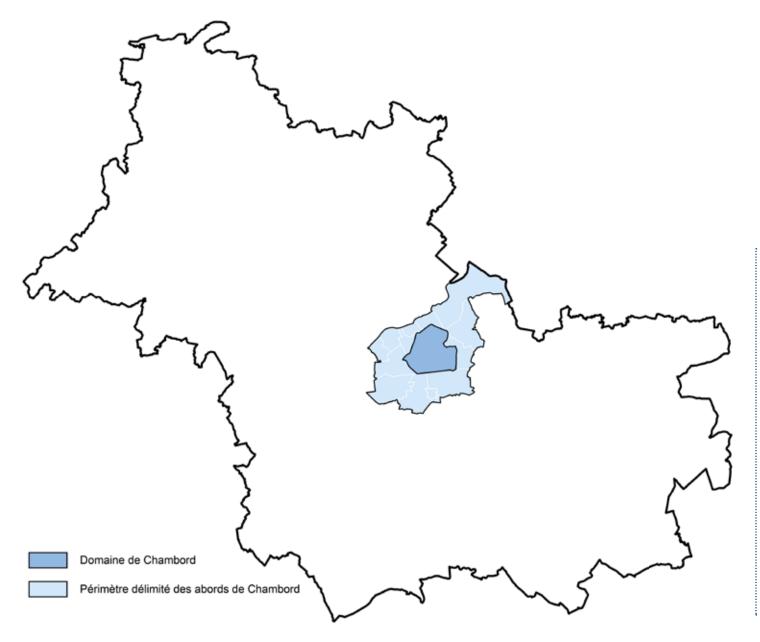
Date: La Sologne est la seule région naturelle qui a fait l'objet d'une délimitation administrative, suite à une loi du 27 juin 1941. Cette loi était consacrée à la mise en valeur de la Sologne, en tant que région particulièrement déshéritée. Elle n'a jamais été abrogée, par conséquent l'existence juridique de la Sologne perdure. L'arrêté du 17 septembre 1941 pris en application de la loi du 27 juin 1941 fixe officiellement la liste des 127 communes composant la Sologne (certaines de ces communes ne faisant pas intégralement partie du périmètre).

Objectif initial: mise en valeur de la Sologne et engager des travaux d'intérêt général et privé (assainissement, établissement et aménagement de chemins, reboisement, équipement rural, etc.).

Principe:

Le commissaire à la mise en valeur de la Sologne, alors désigné, a eu notamment pour mission de délimiter le périmètre de la Sologne, de définir dans chaque commune les travaux à entreprendre, d'établir un plan annuel de ces travaux et de fixer le montant des participations et remboursements des collectivités publiques ou des propriétaires intéressés ainsi que des subventions.

Protection du domaine national de Chambord



Initiateur : Etat (ministère de la culture)

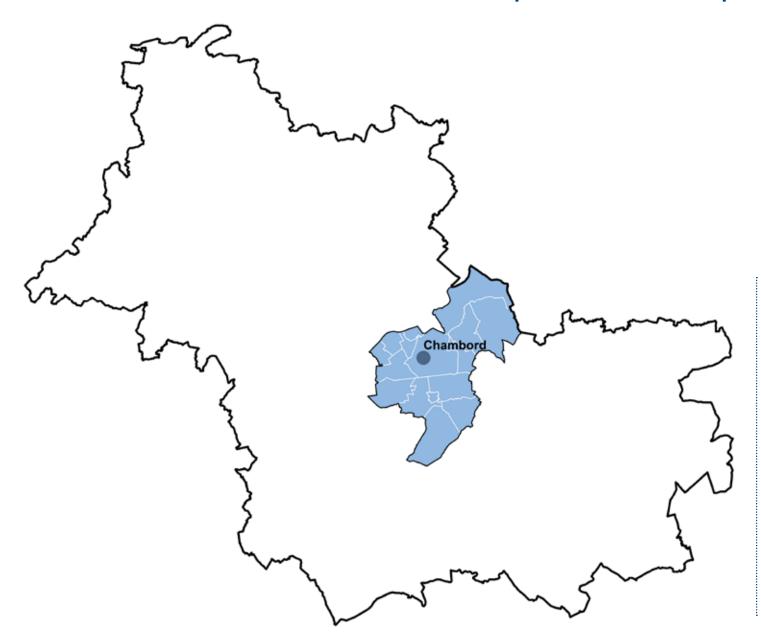
Lancement de l'opération : 30 décembre 2019

Objectif: délimiter un périmètre englobant toutes les communes qui participent à la valeur historique et à la scénographie du domaine de Chambord, de façon à soumettre à l'avis de l'architecte des bâtiments de France toute autorisation de projet d'aménagement du sol, d'intention de travaux ou de démolition situé dans ce périmètre.

Principe : le château de Chambord est classé monument historique en 1840, le parc le 19 janvier 1923. L'Etat acquiert le domaine en 1930. Par arrêté du 2 avril 1997, modifié par le classement du domaine national de Chambord au titre des monuments historiques le 22 janvier 1999, le périmètre de protection est élargi.

Un arrêté du 30 décembre 2019 l'élargit à nouveau aux abords du domaine de Chambord et à toutes les communes ayant un point de vue sur l'enceinte du Château ou un axe de cheminement vers celui-ci, ou disposant d'édifices remarquables sur le plan patrimonial. Il est aussi délimité en tenant compte des espaces et des voies de circulation formant l'environnement de Chambord, de par le lien paysager, culturel ou historique qu'ils entretiennent avec le domaine.

Opération Grand Site pour le domaine de Chambord



Initiateurs : État, Domaine national de Chambord

Lancement de l'opération : 6 Novembre 2019

Objectif: obtenir la labellisation « Grand Site » pour le domaine de Chambord et ses alentours. Ce label garantit l'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des sites.

Principe: Grand Chambord a déjà élaboré son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en s'appuyant en partie sur la méthodologie préconisée par l'Etat pour la gestion des « Grands Sites ». Cela permet notamment de les préserver des dégradations naturelles et humaines, mais aussi de développer le territoire. L'ambition est de pouvoir accueillir au mieux les touristes dans une optique de développement durable. Différentes actions sont déjà envisagées dans le cadre de l'Opération Grand Site (restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site, améliorer la qualité de la visite, favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants...).

Ville ou pays d'art ou d'histoire



Initiateur : Ministère de la culture et de la communication

Années de labellisation :

- Vendôme : 1986
- Blois: 2010
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais : 2014.

Principe: assurer, dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en oeuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture, concrétisée par l'attribution du label "Ville ou Pays d'art et d'histoire".

Objectifs:

- sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité,
- initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme,
- présenter la ville ou le pays dans un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Cet atlas des découpages est accessible sur www.pilote41.fr et régulièrement actualisé

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-LUC BROUTIN

Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires

Tirage : 700 exemplaires Dépôt légal à parution ISSN N° 1291-2565

